This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 4 502 110

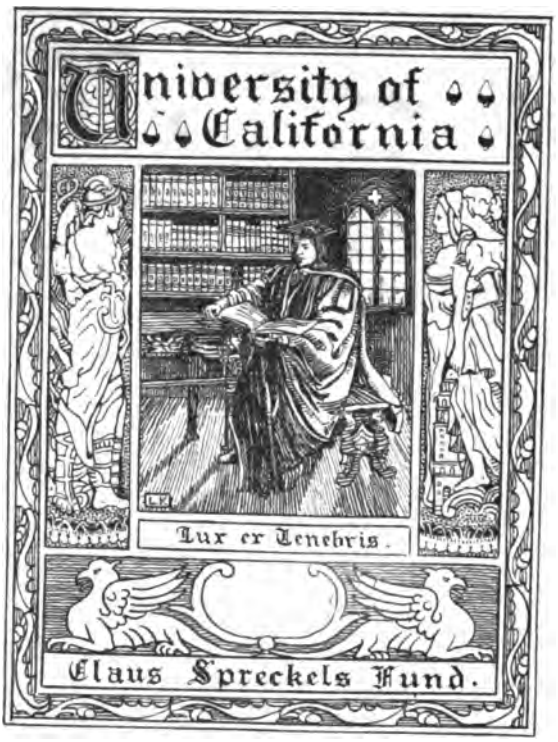
University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.

MÉMOIRE

SUR LE

BIMÉTALLISME INTERNATIONAL

ET LE MOYEN *JUSTE* DE LE RÉALISER

(PRIMÉ DANS LE CONCOURS-CERNUSCHI)

PAR

ROCHUSSEN,

Ancien Ministre des Affaires Étrangères de S. M. le Roi des Pays-Bas,
Membre de Son Conseil d'État.

«L'intérêt du monde exige que les deux métaux conservent leur position d'agents monétaires.»

GOSCHEN, discours prononcé le 19 Août 1878 à la Conférence monétaire internationale de Paris.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF

LA HAYE,
BELINFANTE FRÈRES.
100–102, Wagenstraat.

Paris: MARCHAL et BILLARD, 27, Place Dauphine.

Bruxelles: J. LEBÈGUE et Cie 46, Rue de la Madeleine.

Londres: SAMPSON LOW, MARSTON, SEARLE, RIVINGTON LIMd, St. Dunstans House, Fetter Lane, Fleet street, E. C.

— 1890 —

MÉMOIRE

SUR LE

BIMÉTALLISME INTERNATIONAL

ET LE MOYEN *JUSTE* DE LE RÉALISER

(PRIMÉ DANS LE CONCOURS-CERNUSCHI)

PAR

ROCHUSSEN,

Ancien Ministre des Affaires Etrangères de S. M. le Roi des Pays-Bas,
Membre de Son Conseil d'État.

»*L'intérêt du monde exige que les deux métaux conservent leur position d'agents monétaires.*"

GOSCHEN, discours prononcé le 19 Août 1878 à la Conférence monétaire internationale de Paris.

UNIVERSITY OF

LA HAYE,
BELINFANTE FRÈRES.
— 1890 —

HG 407
.R7

SPRECKELS

La Haye. — Typ. de Belinfante frères, A. D. Schinkel Succ.

Parmi ceux qui, comme moi, ne voient à la question monétaire d'autre solution que le bimétallisme international, plus d'un m'a fait part de son opinion que la publication de mon mémoire primé dans le concours-Cernuschi ne serait peut-être pas sans utilité pour la bonne cause, ni sans intérêt pour la science.

L'un des premiers, M. Cernuschi, qui, au Congrès Monétaire tenu à Paris en Septembre 1889, *mit la question au concours, m'a exprimé le vœu que mon travail fût livré à la publicité.*

En déférant à ce vœu, je me suis interdit tout remaniement du texte, et j'ai même renoncé à demander le concours d'une main autorisée afin d'en faire corriger la rédaction Francaise. „La forme emporte le fond" — surtout quand on entreprend de mieux dire ce qu'un auteur a voulu dire sur un sujet aussi difficile et compliqué que la question du régime monétaire.

Tel mon travail a été soumis aux juges du concours, tel il doit paraître devant le public.

Je n'y ai repris que les inadvertances et les lapsus calami, *et, sans rien ajouter, je n'ai supprimé que quelques phrases d'une polémique peut-être un peu trop agressive.*

Que le lecteur Français pardonne à l'auteur étranger, s'il a trop justifié la crainte exprimée par lui-même dès le § 1 *du Mémoire. Quant à mes adversaires monométallistes, je les prie d'accueillir mon travail comme le fruit d'une conviction profonde, qui n'a en vue que le bien général et qui ne s'est inspirée que de considérations de justice.*

ROCHUSSEN.

La Haye, 31 *Octobre* 1890.

111187

AVANT-PROPOS.

Au Congrès Monétaire tenu à Paris en Septembre 1889, la généreuse initiative de M. Cernuschi mit au concours la question suivante :

„Comment se comporterait, dans le présent et dans l'avenir, la valeur réciproque du métal argent et du métal or, si le système monétaire ci-après était simultanément introduit et pratiqué en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis et en France :

„1°. Monnayage libre et gratuit pour le public ;

„2°. Unité monétaire métallique le *Juste*. Le *Juste* en argent au poids et à la finesse de la pièce de 5 francs. Le *Juste* en or au poids et à la finesse d'un dollar d'or des États-Unis."

Ce qui est demandé au concours, ce n'est donc point l'appréciation de mesures déjà prises, c'est l'étude des conséquences probables de mesures encore à prendre. Or, qui n'aspire pas au rôle de prophète — rôle particulièrement dangereux en matière monétaire — pour démontrer quelles seront les mesures salutaires, doit commencer par établir quels sont les vrais principes.

On peut être partisan du bimétallisme et avoir des doutes sérieux sur la possibilité de le réaliser au moyen de l'unité internationale proposée sous le nom de *Juste*. Mais l'examen de ce mode d'exécution ne sera certainement pas même

abordé par ceux qui continuent de repousser le bimétallisme en principe.

Dans ce sens des voix dignes de toute attention se sont fait entendre au Congrès de Paris. Reprendre ici ces discussions, réfuter, dans les termes dont on s'est servi, les arguments des monométallistes, serait une tâche aride et de médiocre utilité. Mais il importe, tant qu'on le contestera, de déduire des principes généraux qui régissent la matière, le bon droit de la cause bimétallique.

C'est ce que, il y a plus de vingt ans, a été fait et de main de maître par WOLOWSKI. Aujourd'hui, on peut se rendre compte à quel point les prévisions de l'illustre savant, qui fut en même temps homme d'affaires des plus sagaces, se sont vérifiées, combien les événements ont justifié ses démonstrations.

Nous les avons, sur tous les points essentiels, acceptées comme bases de nos déductions. Laissant de côté ce qui ne porte pas sur le débat actuellement engagé, nous avons tâché d'exposer dans un ordre méthodique la nature et les fonctions de l'*argent*, comme évaluateur et équivalent universel, ainsi que les lois fondamentales qui en dérivent: tel est l'objet de la première partie de notre travail. Dans la seconde, nous attachant plus spécialement aux faits qui se sont produits dans la dernière période, si mouvementée, de l'histoire monétaire, nous avons surtout eu en vue de démontrer la nécessité du bimétallisme international. Nous concluons, très-brièvement, en disant dans la troisième partie, pourquoi la solution indiquée au concours nous paraît inadmissible, et en formulant celle que nous jugeons possible, conforme aux sains principes, et partant salutaire.

La Haye, 24 Avril 1890.

TABLE DES MATIÈRES.

Première Partie. L'argent et la Monnaie. Principes Fondamentaux.

§ 1. Notion abstraite de l'*argent* . . . . . p. 1—3
§ 2. Des Fonctions de l'*argent* . . . . . „ 3—7
§ 3. De la Matière de l'*argent* . . . . . „ 7—11
§ 4. De la Forme monétaire de l'*argent* . . . . . „ 11—17
§ 5. Du Nom propre de l'*argent* . . . . . „ 18—26
§ 6. De la Stabilité de l'*argent* . . . . . „ 26—35
§ 7. Les trois Principes fondamentaux de la loi monétaire „ 35—47

Deuxième Partie. De la Nécessité du Bimétallisme international.

§ 1. Introduction . . . . . p. 49—51

I^e^ Section. Le monométallisme-or incompatible avec la stabilité de la monnaie.

§ 2. De l'insuffisance du métal précieux pour les payements minimes . . . . . „ 51—55
§ 3. Du cuivre comme auxiliaire du métal précieux . . „ 55—59
§ 4. La démonétisation de l'argent et la stabilité de la monnaie „ 59—65

II^e^ Section. Le monométallisme-or incompatible avec la solidité du crédit.

§ 5. De l'insuffisance du métal précieux pour les payements importants . . . . . „ 65—68
§ 6. Du Papier comme auxiliaire du métal précieux . . „ 68—73
§ 7. La démonétisation de l'argent et la solidité du crédit „ 73—79

III^e^ Section. Le monométallisme-or contraire à la stabilité économique de l'*argent*.

§ 8. Les deux métaux en possession d'état . . . . . „ 79—82
§ 9. Les deux métaux comparés au point de vue de la stabilité de la valeur . . . . . „ 83—89
§ 10. La démonétisation de l'argent et la stabilité économique de l'*argent* . . . . . „ 89—95

IV^{e} Section. Le monométallisme-or en conflit avec la solidarité des intérêts économiques

§ 11. Formation du lien entre les deux métaux précieux . p. 96—102
§ 12. Rupture du lien entre les deux métaux . . . . „ 102—107
§ 13. La démonétisation de l'argent et la solidarité des intérêts économiques . . . . . „ 108—119

V^{e} Section. Le Bimétallisme et la Loi de l'offre et de la demande.

§ 14. Le rapport de valeur entre les deux métaux maintenu de fait par la loi bimétallique . . . . . „ 119—128
§ 15. En conformité avec l'intérêt tant général que particulier . . . . . „ 128—133
§ 16. De même avec la loi naturelle . . . . . „ 133—139
§ 17. Le rapport bimétallique abandonné . . . . . „ 139—146

Épilogue de la II$_{e}$ Partie.

§ 18. Le choix qui actuellement s'impose . . . . . „ 147—153

Troisiéme Partie.

§ 1. La solution indiquée au concours inacceptable . . „ 153—159
§ 2. Solution proposée par l'auteur du Mémoire . . . „ 159—162

ERRATA.

Pag.	41,	ligne	7,	mportante,	lisez :	*importante.*
„	55,	„	7,	grammes,	„ :	*gramme.*
„	106,	„	6,	0.35845,	„ :	0.358425.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF

I. L'ARGENT ET LA MONNAIE.

PRINCIPES FONDAMENTAUX.

§ 1. NOTION ABSTRAITE DE L'ARGENT.

La monnaie et le langage ont de nombreux points de contact. Aussi, avant de dire ce que c'est que l'*argent*, aurons-nous à nous occuper un instant du mot même qui sert à le désigner. Nous hésitons à le faire: étranger, et ne craignant que trop de nous permettre, dans le cours de ce travail, bien des libertés envers la langue Française, nous avons certes mauvaise grâce à débuter en la critiquant. Cependant, notre observation est indispensable, et nous pouvons la présenter sous l'autorité d'un écrivain Français du nom de VOLTAIRE.

Ce génie si éminemment Français, le plus philosophe des hommes d'esprit et le plus spirituel des philosophes, nous apprend que: argent est „le mot dont on se sert pour exprimer de l'or" (1), et il nous conseille de protester de notre regret de ne pas avoir de l'argent sur nous, quand on voudra nous emprunter des louis d'or. C'est juste — en partie. L'*argent* est bien certainement aussi le mot dont on se sert

(1) Dictionnaire Philosophique *in voce.*

pour exprimer le métal-argent; il désigne encore toutes ces choses si disparates dont le genre humain, en différents pays et à des époques différentes, s'est servi en guise d'*argent*, telles que la personne humaine elle-même (l'esclave), le bétail (*pecunia*), le blé, les fourrures, en général l'article principal de production d'une contrée, le sel, les coquilles, des pierres précieuses et le métal commun. Dans nos sociétés civilisées on dit *argent* d'une quantité de très-importantes valeurs qui s'expriment en sommes d'argent, sans pourtant s'échanger soit contre de l'or, soit contre de l'argent. Enfin on dit constamment et fort bien de quelqu'un qu'il a beaucoup d'*argent*, quand bien même il n'aurait pour le moment, sur lui ou en caisse, pas un sou vaillant de monnaie.

Argent est donc le mot qui exprime la notion générale d'un bien remplissant dans le monde économique la fonction d'évaluer tous les autres biens échangeables: la notion d'un bien quelconque ayant cette destination, abstraction faite de sa matière et de la forme dans lequelle il remplit sa fonction. C'est une distinction essentielle que, si l'on veut éviter une regrettable confusion d'idées, il importe d'avoir toujours présente à l'esprit.

Voilà pourtant ce que ne rendent pas facile la plupart des langues Européennes. A notre connaissance, il n'y a que l'Allemand et le Hollandais qui dans le mot *Geld* possèdent un terme pour la chose qui *vaut* dans le sens absolu. En Anglais, on n'a pour cela que le mot de *money*, dérivé de la forme monétaire de l'*argent* de tous les peuples qui ne sont plus dans l'état primitif. En Italien, dans les langues Scandinaves, c'est encore la monnaie; ce sont les *danari* au Midi, *Penge* au Nord, qui sont l'*argent*. Et, en Français, il n'y a qu'un seul mot pour désigner à la fois la notion

abstraite et l'un des deux métaux précieux dans lesquels elle a pris corps.

L'esprit Français va droit au but, à la réalité: il appelle *argent* le métal qui a eu le plus longtemps et le plus universellement cette qualité, qui aujourd'hui même la possède à un degré supérieur à l'or, étant plus indispensable que lui. Mais le double-sens du mot, s'il fournit une plaisante façon de se débarrasser d'un importun, n'est pas sans donner de la tablature à la science. Pour éviter l'écueil d'une constante équivoque, elle donne fréquemment sur celui de parler de monnaie, là où elle devrait dire *argent*, et de comprendre sous ce terme de „question monétaire" une foule de choses qui n'ont avec la forme légale de l'*argent* métallique qu'un rapport fort éloigné.

Dans le présent mémoire nous écrivons en italiques le mot *argent*, toutes les fois qu'il est pris dans le sens, non du métal blanc, mais dans celui de la notion générale d'un bien destiné à évaluer tous les autres.

---

§ 2. DES FONCTIONS DE L'ARGENT.

La fonction inhérente à la nature de l'*argent* est d'évaluer les biens. Evaluer, cela veut dire: indiquer par une quantité déterminée du bien *argent* la valeur que l'on attribue à ce que l'on possède soi-même ou ce que possède autrui, aux services que l'on offre comme à ceux que l'on demande.

Sans le secours de ce terme commun de comparaison, en presque chaque cas l'échange rencontrerait d'insurmontables difficultés. Tous les économistes l'ont démontré, sur les pas

d'un jurisconsulte Romain (1). Mais les économistes n'en ont pas dit assez: l'*argent* n'est pas seulement bon à faciliter et à multiplier les échanges: lui seul rend possible l'échange libre (2). Sans lui l'autorité devrait tarifer toutes les valeurs, taxer tous les services les uns par les autres, imposer à chacun sa tâche, donner à chacun la pâtée. L'*argent* est le *libérateur* de la société économique.

Attestant de fait la justesse de son évaluation, l'*argent* se donne en *équivalent*. Qui, en échange d'un produit ou d'un service, a reçu la quantité convenue du bien-*argent*, a reçu la contre-valeur reconnue juste par lui-même, il est payé; celui qui a donné l'*argent* est libéré, toute obligation résultant de cet échange est périmée.

Ces deux fonctions d'évaluateur et d'équivalent sont, comme notion, indissolublement liées l'une à l'autre; en fait elles peuvent s'exercer séparément (3), et de ces deux fonctions essentielles plusieurs autres se dérivent logiquement.

N'écrivant pas un traité complet sur la matière, nous nous bornerons à en indiquer succinctement les principales.

Personne n'est forcé de donner son travail ou son avoir en échange de l'*argent*, mais en général il y a fort peu de

---

(1) *V.* le passage si remarquable, exact presqu'en tout point de PAUL, *Dig.* L 18, Titre I, 1.

(2) On ne saurait trop méditer la description que donne PRESCOTT, *The Conquest of Peru*, Paris 1847, p. 92—101, de l'état social, politique et religieux du Pérou avant la conquête. Il n'y avait pas d'*argent*, mais le Souverain était Dieu sur terre. A un certain point de vue la conception des communistes modernes est plus hardie encore. Ils veulent de même un état sans *argent*, mais sans autre Dieu que le suffrage universel. *V.* le projet de décret de Babeuf pour l'abolition de l'argent chez PH. BUONNAROTTI, *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf*, Bruxelles 1828, II p. 318.

(3) A peu près toutes les erreurs en matière d'*argent* proviennent de ce que l'on oublie sa fonction d'équivalent, quand on le considère comme évaluateur, et qu'on oublie qu'il est ceci, quand on se le représente comme étant cela.

choses qui ne cèdent devant des offres suffisamment élevées, et à peu près tous les produits et les services, tout en désirant en obtenir le plus possible, souvent doivent s'offrir au rabais. L'*argent* est *pouvoir d'acquisition*, et en plus d'une langue s'appelle tout simplement *pouvoir*.

Evaluateur et équivalent de *tous* biens, l'*argent*, tant qu'on le garde, est quelque chose de plus que l'équivalent de chaque bien particulier contre lequel il s'échangerait le plus justement du monde : il est en outre, à la volonté du détenteur, n'importe quel autre bien qui, ultérieurement, lui paraîtra plus nécessaire, plus utile ou plus agréable. L'*argent* est faculté de *choix*.

Il est donc une assignation à vue et au porteur sur tous les produits du travail libre, assignation qui est sûre d'être volontairement honorée (1), „une force au repos dont on peut à son gré se servir pour produire tel ou tel effet" (2).

Par là même c'est la force qui met en mouvement le travail productif, qui éclaire l'esprit d'invention, guide l'esprit de combinaison dans sa recherche des moyens propres à supprimer les frais et les labeurs inutiles.

De préférence on convertit en *argent* tout ce dont on a trop pour son usage personnel, tous les produits qui sont d'une consommation immédiate, se détériorent facilement ou dont la conservation est difficile ou coûteuse. Tandis que de la sorte ces biens iront pourvoir aux besoins d'autrui,

---

(1) Ce qui ne veut nullement dire, comme l'ont cru des esprits éminents à la fin du siècle précédent, TURGOT, MONTESQUIEU, que l'*argent* est „le signe représentatif des richesses" : il est lui-même une richesse, et la richesse par excellence. Bien moins encore faut-il le considérer, avec certains économistes modernes, p. e. MACLEOD, *The theory of credit*, London 1889, p. 72, comme un crédit métallique.

(2) JULES SIMON. *La liberté*, Paris 1859, I p. 20.

l'*argent* sert à en conserver la valeur pour celui qui les a produits. Pour devenir capital, toute valeur doit d'abord s'exprimer en *argent*, qui est le *conservateur des valeurs.*

Réunissant sous une commune dénomination toutes les valeurs d'un sujet, personne physique ou morale, l'*argent* donne le total des fortunes, dresse le bilan des entreprises, rend compte de l'état financier d'une administration ou d'un pays. Il est le *dénominateur collectif des valeurs de toute nature.*

Lui seul peut *operer le partage* de ce qui par le partage perd de sa valeur ou change de nature.

L'*argent* est le moyen de se libérer des obligations de faire ou de donner, à long terme ou de durée infinie ; la forme la plus générale de l'impôt, une compensation pour le dommage qui ne peut être réparé, une expiation d'actes contraires aux droits d'autrui, ou aux exigences de l'ordre public : l'*argent* est un *compensateur.*

Il peut se donner en équivalent soit aussitôt le produit ou le service reçu, soit à terme. Jusqu'à l'échéance il est loisible au débiteur de rendre au créancier ou de lui faire rendre par un tiers un service accepté pour valeur égale : après avoir deux fois évalué, l'*argent* n'a plus besoin d'intervenir comme équivalent ; dans ce sens encore, et d'une manière bien plus importante par les conséquences, il agit comme *compensateur.*

On demande de l'*argent* avec promesse de restitution ultérieure. On l'emprunte, mais jamais pour le garder en caisse, toujours pour le convertir en articles de consommation ou en instruments de production, pour l'employer comme moyen de pourvoir soit à ses propres besoins, soit à ceux d'autrui. Se donnant en location, l'argent transfère temporairement à un

autre que l'ayant-droit son pouvoir d'acquisition et de choix. De sa nature l'*opposé du crédit*, *il en est l'intermédiaire le plus fréquent et le plus commode.*

De même, l'*argent* se donne à titre gratuit, comme moyen de rendre des services dont on n'exige pas le retour, de faire acte de munificence ou de charité. Il est *le don qui laisse au donataire le choix de l'objet donné* (1).

En résumé, l'*argent* est le *régulateur de tous les intérêts.*

---

§ 3. DE LA MATIÈRE DE L'ARGENT.

L'*argent* doit être un bien: s'il ne l'était, il ne pourrait servir aux autres de terme de comparaison. C'est que l'on conteste, bon nombre de savants considèrent un *argent* sans valeur propre comme l'idéal et le dernier terme de l'évolution monétaire, ils nous apprennent aussi que certaines tribus sauvages avaient un *argent* de cette sorte, une chose de pure raison. Ces indigènes, pour déterminer le rapport de valeur entre deux choses, auraient dit: si l'une vaut 3 x. l'autre en vaudra 4, 5 ou tel autre nombre de fois cette „mesure" idéale (2). C'est parfait, et c'est bien réellement un *argent* de nulle valeur. Des évaluations sur une base imaginaire ne sauraient être la norme de transactions régulières, et

---

(1) Sur ces différentes fonctions de *l'argent* on trouve des développements fort instructifs chez KNIES, *Geld und Credit, I Abteilung, das Geld.* Berlin 1885. Par contre ce qu'en dit STANLEY SEVONS, *Money and the Mechanism of Exchange*, London 1883, p. 13—16, nous paraît incomplet et encore plus inexact.

(2) BÜSCH, *Abhandlung von dem Geldumlauf*, Hamburg und Kiel 1800, I. p. 301—303, donne une description détaillée du procédé.

à coup sûr un tel *argent* n'est l'équivalent de rien (1).

L'*argent* doit être un bien matériel, un produit. Le service est un bien immatériel, même quand il consiste dans un travail qui s'exerce sur une matière. Au fond service et produit sont un, car produit n'est que ce qui trouve preneur, c'est-à-dire: rend service, et tout service est produit du travail. En économie pure il n'y a que les services qui s'échangent (2), et il n'importe si, dans un cas, c'est un bien matériel qui est mis à la disposition d'autrui, dans l'autre, un travail exécuté pour son compte. Toutefois, dans la question monétaire la distinction s'impose nécessairement, car le service personnel, se consommant toujours en entier par celui à qui il est rendu, n'est plus capable de transmission, et il est de l'essence même de l'*argent* de passer, un nombre illimité de fois, de main en main avec grande facilité et sans perte de sa valeur. C'est une des raisons, il y en a des douzaines, pourquoi il est à peu près aussi chimérique et tout aussi barbare de vouloir choisir pour *argent* la journée moyenne de travail que d'avoir un *argent* imaginaire. On ne paie jamais autre chose que le travail, mais il ne se paie pas avec du travail, et, au point de vue économique, ce n'est pas l'effort, c'est le résultat qui a du prix.

L'*argent* doit être une matière qui, comparativement aux

---

(1) On est étonné de trouver parmi les apôtres de l'argent idéal un savant comme Mommsen, qui dans la Préface de sa *Geschichte des Römischen Münzwesens*, Berlin 1860 p. VI, demande un *argent* qui soit le plus possible affranchi de toute valeur propre. Observons qu'il est déjà inexact de parler de la valeur des choses: la valeur n'est qu'un rapport, et non pas entre deux choses, mais entre deux appréciations.

(2) C'est du reste ce qui a été démontré d'une manière irréfutable par Bastiat. Aussi, M. Th. Ducrocq, *De la monnaie au point de vue de l'économie politique et du droit*, Paris 1865, p. 31, dit-il fort bien: „L'économie politique est la science des échanges".

autres, a beaucoup de valeur en peu de volume. D'abord pour la plus grande facilité de la transmission, puis et surtout, parce que la valeur-type doit être précieuse. Par sa seule apparence elle doit se révéler telle, attirer les regards par son éclat, exciter le désir de la possession par sa beauté (1).

La matière de l'*argent* ne doit pas être tellement rare qu'on la paie d'un prix de curiosité, ni devenir abondante au point de se déprécier.

Elle ne sera donc pas une de ces matières dont l'action de l'homme sur les forces naturelles peut augmenter la quantité, un produit ni du règne animal, ni du règne végétal.

Elle ne doit pas être à qui veut se donner la peine de la ramasser, mais difficile à découvrir, à extraire des profondeurs où elle se cache ou à désagréger des autres matières auxquelles elle se trouve mêlée: le travail de la rassembler doit être laborieux et assez chanceux pour que des profits assurés n'attirent pas un trop grand nombre de gens qui l'entreprennent.

Ce doit être une matière propre à d'autres usages encore que celui de servir comme *argent:* principalement à des usages d'un caractère élevé ou d'une haute utilité.

Il faut qu'elle prenne facilement et garde fidèlement une empreinte; que, souple et dure à la fois, elle assume toute forme qu'on lui voudra donner et parcoure, sans perdre de sa matière, toute une série de transformations.

Elle ne doit non plus perdre de sa valeur quand on en divise un certain volume en n'importe quelles parties, le rapport de valeur devant toujours rester exactement propor-

---

(1) On trouve sur ce point quelques aperçus ingénieux dans le livre de VON SCHMIDT-PHISELDECK, *Ueber den Begriff vom Gelde und den Geldverkehr im State*, Kopenhagen 1818, p. 12—15.

tionnel au volume; de même, par la réunion de plusieurs corps de cette matière en un seul, elle ne doit rien gagner en valeur proportionnelle.

Elle ne se laissera consumer ni même ronger par les vers et par la rouille et l'action du temps la trouvera inaltérable.

Ne valant que par la substance, exprimant la valeur des autres biens par une quantité déterminée de cette substance, la qualité en doit toujours et partout être égale.

En remplissant cette dernière condition, elle possèdera une propriété souveraine, contenant toutes les autres et qui la distingue de toute autre chose: c'est celle que l'on a appelée son *homogénéité*. Pour savoir ce que l'on a en *argent*, il doit toujours suffire de savoir *combien* on en a: jamais on ne doit avoir à s'enquérir ni du lieu, ni de la date de provenance. Que cette matière ait été trouvée dans la zone torride ou près des éternelles glaces; que tel morceau en ait une histoire aussi ancienne que celle du genre humain, que tel autre ait été extrait hier de la terre, à poids égal la valeur en doit être la même (1).

Qu'est-ce à dire sinon qu'il faut une matière affranchie, autant que chose ici bas le puisse être, de l'action des lois du temps et de l'espace? A cette condition seulement l'*argent* sera pour l'homme un auxiliaire utile dans la lutte contre les restrictions que le temps et l'espace opposent à l'échange. Ainsi, l'échange, la circulation des produits du travail sera véritablement le principe vital dans cette grande

(1) Il est curieux que la haute portée de cette propriété ait été si peu comprise par la plupart des auteurs. On la trouve nommée pêle-mêle avec des propriétés techniques, comme la malléabilité, et avec des propriétés économiques telles que la transportabilité. L'auteur qui, à notre connaissance, a défini le mieux l'homogénéité du métal précieux, est M. Léon Walras, *Éléments d'Économie politique pure*, Lausanne 1874, p. 184—185.

société économique où, par dessus les divisions des peuples en états, et malgré les haines nationales, souvent aussi stupides que féroces, le genre humain retrouve son unité (1).

Une matière aurait toutes ces propriétés au suprême dégré, qu'encore elle ne serait pas *argent* sans une qualité qui lui est attribuée par le fait des hommes. Ses propriétés doivent être reconnues et doivent l'être universellement. Si la nature tenait encore en réserve uné matière dépassant toutes celles dont on a fait l'essai, ce ne serait pas l'*argent*, avant que l'usage s'en fût propagé de pays en pays et fut devenu constant dans le temps.

„Comme la marchandise tierce, destinée à servir de terme commun de comparaison à tous les produits et à tous les services, le consentement universel et spontané a fait adopter les deux métaux précieux, l'or et l'argent."

C'est la définition si profondément vraie que nous devons à Wolowski (2), et dont les pages qui précèdent n'ont donné que le commentaire.

---

§ 4. DE LA FORME MONÉTAIRE DE L'ARGENT.

Le consentement au rôle d'*argent* du métal précieux a été universel, sans qu'aucun traité n'ait introduit cette matière chez un peuple qui jusque là s'en fût passé. Ce consentement a été acquis peu à peu: il a été spontané,

(1) „Toute la terre, pour autant qu'elle fait usage de monnaie, est au fond une" — c'est le mot profond d'un homme d'État Neérlandais, M. Kappeijne, Actes des États-Généraux 1873—1874, II p. 865.

(2) *La question monétaire*, *Notes Préliminaires*, Paris 1869, p. IV et VI.

car à notre connaissance du moins, il n'y a nulle part eu non plus de loi pour prescrire l'emploi des deux métaux ou de l'un d'eux. Dans notre siècle seulement ou a vu le législateur, s'inspirant d'une fausse théorie, prescrire l'emploi exclusif de l'un, interdire l'emploi de celui des deux qui est le plus indispensable (1).

Ce que le législateur a dû faire, ce qu'il a entrepris dès les temps les plus reculés, c'est de consacrer l'emploi universel et de le régler dans ses formes et ses conséquences. Il faut convenir qu'en cela il a eu la main particulièrement malheureuse. L'histoire monétaire n'est que la fastidieuse succession des formes diverses de la confusion monétaire : nul peuple qui n'ait souffert ou ne souffre encore de ce mal terrible que la loi avait pour but principal de prévenir, la disparité entre la valeur légale et la valeur réelle des espèces. Le monde civilisé souffre actuellement encore de ce mal, sans trop s'en douter, ce qui est de la manière la plus dangereuse, et c'est précisément pour avoir voulu repousser le métal le plus utile. On se trouve placé en face du „conflit des systèmes monétaires" (2), la question est devenue internationale, à plus d'une reprise déjà les gouvernements se sont montrés impuissants à la résoudre, et tout récemment, au congrès de Paris, la science n'a pu que constater ses profondes divisions.

Nul intérêt économique n'égale en importance celui d'un bon régime monétaire. Nulle vérité économique n'est encore si peu comprise. Les devoirs qui à cet égard incombent au

---

(1) Bien entendu, non pas comme signe monétaire, mais comme *argent*, comme bonne monnaie ayant cours.

(2) A. Dalsème, *la Monnaie*, Paris 1882, p. 88.

pouvoir public, devoirs nombreux, bien plus difficiles à remplir qu'on ne le croit, et onéreux dès qu'on les remplit mal, ces devoirs de nos jours encore sont affublés par de graves docteurs du nom grotesque de *droit régalien* de la monnaie. Passe encore au temps où il s'agissait d'enlever ce prétendu droit à une foule de petits Princes, se livrant à de gros larcins sous le nom de seigneuriage et à toute sorte de criminelles pratiques, et qui, l'eussent-ils voulu, ne pouvaient faire de la bonne monnaie. De notre temps le terme de droit régalien n'est plus qu'un monument d'ignorance et de cupidité.

Pour savoir, disions-nous au § précédent, ce que l'on a en argent et en or, il suffit de savoir combien on en a. Encore faut-il le savoir au juste. La quantité de cette substance peut être exprimée soit à la mesure, par les dimensions, soit au poids. Cette dernière méthode, préférable à tout point de vue, a été universellement adoptée. Elle permet notamment d'exprimer d'une manière uniforme les deux facteurs de la somme: la masse totale et la part des matières hétérogènes qui y sont contenues. Le travail qui s'exerce sur le métal précieux tel que la nature le donne, consiste à le dégager de ces matières, mais en cela comme en toute chose l'absolu est hors de notre atteinte, il n'y a pas d'argent ou d'or absolument pur ou fin (1), et la connaissance du poids ne sert à rien si l'on ne connaît aussi le titre.

Soumettre des matières d'argent et d'or à l'essai est une opération fort difficile qui, pour donner des résultats précis, exige des soins minutieux. Peser est bien plus simple: cependant il faudrait que ce fût fait de manière à accuser les plus légères différences. Et voulût-on se contenter du procédé le

(1) Quoique disent certains auteurs du métal trouvé à l'état „natif".

plus sommaire, dans d'innombrables cas on n'en aurait ni le temps ni les moyens. Dans la presque totalité des transactions, grandes ou petites, mais surtout dans celles de la vie journalière, l'intervention du métal, bien loin d'écarter les obstacles que rencontre l'échange, en créerait un d'insurmontable, si les pièces offertes en payement ne renseignaient pas elles-mêmes sur leur valeur en compte.

La pièce en circulation doit donc porter un chiffre. Mais, en ceci pareil au papier, le métal souffre tout, il prend l'empreinte du chiffre faux dès le début, il la garde quand ce chiffre a cessé d'être vrai; et, l'empreinte effacée, la forme connue de la pièce est encore là pour dire quelle a été la valeur primitive.

Or, le chiffre doit nécessairement un jour cesser d'être vrai, par l'effet d'un usage qui la réduit imperceptiblement mais continuellement, et chaque jour il peut cesser d'être vrai, par l'effet de la cupidité qui, tentée par cette richesse ambiante, la réduit par de criminels artifices.

Il faut donc, non seulement une attestation du chiffre véridique lors de l'émission de la pièce, il faut en outre la garantie que, tombée sous le poids droit de métal fin, elle sera remplacée dans la circulation par une pièce neuve.

Pareille obligation ne saurait être assumée que par le pouvoir public, et doit être remplie aux frais de la communauté: si du moins celle-ci tient à s'épargner des pertes infiniment plus grandes.

On a été longtemps, on est encore imbu de l'idée que monnayer c'est faire de l'*argent*, et que faire de l'argent doit rapporter de l'*argent*. L'administration des monnaies ne peut être une source de revenus pour l'État que si (dès le XIV^e^ siècle le savant évêque Oresme en a fait la remarque), l'État

remplit son office monétaire de façon à violer plus d'un précepte du décalogue. Plus tard, l'idée d'une administration des monnaies opérant avec perte n'en est pas moins restée pour maint gouvernement l'abomination de la désolation (1). Il est vrai aussi que l'argent mal dépensé pour entretenir à la valeur légale une circulation métallique est littéralement perdu. Mais il n'en est pas qui soit placé à de plus gros intérêts que celui qui est bien employé dans ce but.

Monnayer, frapper ou battre monnaie n'est autre chose que donner au métal la forme et imprimer aux pièces les signes dont elles ont besoin pour circuler.

Quant à la forme, il faut qu'elle soit égale pour toutes les pièces, différente seulement selon la valeur par les dimensions. Les convenances de la manipulation, les pièces devant s'adapter facilement à la main de l'homme, ont fait adopter à peu près partout la forme du disque. Puis l'expérience a fait voir que l'usage général s'accommode mal de pièces dont le diamètre dépasse le chiffre de 40 ou n'atteint pas celui de 12 millimètres.

Les pièces doivent encore être frappées de manière à offrir le moins de prise possible aux tentatives criminelles de leur dérober au passage une partie de leur précieuse matière : c'est ce qui défend entre autres de les faire épaisses (2).

On ne peut porter le métal à l'état de finesse absolue : ce qui plus est, tant pour la fabrication industrielle que pour le monnayage, on lui donne de propos délibéré un assez forte dose d'alliage, pour la monnaie généralement 10°/₀, ce qui

---

(1) Même pour un auteur aussi versé dans la théorie et la pratique de notre sujet comme HOFFMANN, dans son livre *Die Lehre vom Gelde*, Berlin 1838.

(2) *V.* sur ce sujet les remarquables communications faites à la conférence internationale monétaire de 1878, par M. RUAU, ainsi que les fort instructives *Études monétaires* de M. FRICHOT. Paris 1855.

donne le titre de 900 parties de fin sur 1000. Il est des voix très-autorisées qui doutent s'il en faut tant que cela pour durcir le métal et rendre la monnaie capable de fournir une longue carrière (1). Ce qui est hors de doute, c'est que le système décimal n'a rien à voir dans la question, et que l'on renonce à avoir de la bonne monnaie quand on y met un grain d'alliage de plus qu'il n'est strictement indispensable au point de vue technique. C'est le point de départ d'erreurs sans nombre, de perturbations sans *fin*.

Dans les états monarchiques les Souverains tiennent en général beaucoup au droit de frapper les monnaies à leur effigie. Même du temps où chaque pièce de monnaie montrait combien tristement le Prince faisait l'*argent* à son image, son portrait sur la monnaie était prisé comme un utile moyen de propagande monarchique: et presque partout encore Rois et Reines assistent en témoins impassibles à tous les usages, même les plus honteux, auxquels se prête l'*argent*. Les Empereurs de Russie n'ont pas voulu, et certains tyrans de l'antiquité n'ont osé s'arroger pareil droit (2). Au point de vue pratique, une empreinte qui, pour être constamment vraie, devrait changer fort souvent, ne convient pas à la monnaie dont la première vertu est la stabilité; et c'est mal comprendre l'intérêt d'un peuple commerçant que de la nationaliser à ce point.

---

(1) Entre autres HOFFMANN dans son livre déjà cité, H. GROTE, auteur d'une *Geldlehre* et de *Münzstudien*, surtout l'auteur d'un article très-curieux dans la *Bergmännische Zeitschrift* de 1843, et d'autres encore. Il est avéré en tout cas que bien des espèces, en or comme en argent, frappées à un titre beaucoup plus élevé, ont pu longtemps circuler sans aucun inconvénient.

(2) *V.* chez WALKER, *Money*, Londres (sans date de publication) p. 170, un passage de KNIGHT, *Symbolical Language of ancien Mythology*, fort curieux à cause de la raison qui y est donnée de la conservation intacte de quelques monnaies fort anciennes.

Il n'y a de monnaie réellement bonne que celle qui sort d'un atelier ou, si l'on y tient, d'un Hôtel des monnaies, vaste, bien aménagé, pourvu des meilleurs engins, disposant d'un personnel trié avec le plus grand soin, toujours à même d'exécuter les plus importants travaux avec une rapidité et une précision extrême. Le problème est d'autant plus difficile à résoudre que souvent l'atelier doit chômer pendant des années (1).

Le but vers lequel toutes les dispositions techniques doivent tendre, c'est de livrer des pièces le plus longtemps possible capables d'être acceptées de tous dans un même pays en toute circonstance et à toute heure sans doute ni contestation.

De tous dans un même pays: car, si la matière de l'*argent* est universelle, la monnaie est nationale.

Il s'agit de *savoir* au juste combien on a d'argent et d'or, cela même ne suffit pas. Ce qui est aussi indispensable, c'est une manière connue de tous, généralement admise de le *dire*. Partout où le développement matériel a atteint un certain degré, il y a un besoin impérieux de le pouvoir dire de façon à être cru sur parole: cette façon devra être rendue obligatoire et ne le peut que par la loi.

C'est la loi qui règle pour chaque état indépendant la manière de compter l'*argent*.

De même que l'unité du genre humain est rompue par la diversité du langage, l'argent pour chaque peuple a un autre nom.

---

(1) C'est une très-mauvaise politique financière de battre monnaie uniquement pour ne pas laisser chômer l'atelier.

§ 5. DU NOM PROPRE DE L'ARGENT.

L'appréciation individuelle de la valeur cherche un moyen d'équation universelle, ce rapport si mobile tâche de se fixer dans quelque bien particulier et s'arrête au choix du métal précieux. La notion de l'*argent* prend corps dans cette matière qui, pour les besoins de la circulation, doit revêtir la forme monétaire.

L'*argent*, cependant, a autre chose encore que cette matière et cette forme; il a un nom propre, et en le prenant, il maintient, en dehors de cette forme spéciale que lui donne l'empreinte gouvernementale, son caractère général exprimé par un nom de convention, autre pour chaque peuple qui à un idiome national.

Cette question du nom de l'*argent* est passée sous silence par la presque totalité des auteurs sur notre sujet et à peine effleurée par d'autres: elle en est néanmoins l'une des plus importantes pour bien comprendre le rôle de l'*argent* dans le monde économique (1).

Remarquons d'abord que ce n'est pas aux noms des espèces monétaires comme telles que nous avons affaire ici. Eux aussi cependant méritent notre attention.

Ils sont nombreux, ces noms, de différente sorte et provenance. A côté de la dénomination officielle, légale, souvent

---

(1) De là ces incessantes confusions entre l'*argent* et la monnaie dont même chez de bons auteurs, on trouve tant d'exemples. Ainsi, M. WALKER, p. 95—96 de son livre déjà cité, prétend que quand un commerçant achète à terme et paie avec des traites sur ses débiteurs: „*no money has passed in the transaction*". Non, pour régler les comptes il n'a pas fallu d'espèces monnayées; mais les biens, les services réciproques ont été évalués en métal précieux, et les comptes avaient été tenus en *dollars*, qui sont bien certainement de l'*argent*, *money*.

on trouve un nom familier, si ce n'est même un terme d'argot qui reste à la pièce d'un fréquent passage aux mains de filous et de filles. Beaucoup de noms viennent de la figure décorative ou de l'emblème qui se trouve sur les pièces : *écu*, *aigle*, *rose*, parfois même d'un emblème qui ne s'y trouve pas, telle la *couronne* des Villes-Libres d'Allemagne. Frappées à l'effigie du souverain, souvent les pièces portent aussi son nom de *Louis*, de *Frédéric*, de *Guillaume*; en Angleterre le titre de *Souverain* sert à désigner la pièce principale En France c'est le peuple qui a donné son nom à l'unité monétaire: peut-être en eût-on choisi un autre, si l'on avait prévu qu'un jour on s'efforcerait de faire adopter un système universel de monnaies. Les premiers *ducats* furent frappés dans une monnaie ducale. Le nom rappelle encore l'endroit d'où la pièce est originaire: *Thaler* (qui se retrouve en *dollar*) vient de Joachimsthal, *florin* de Florence. Mais *gulden*, la traduction Allemande et Néerlandaise de florin, est dérivé du métal dont la pièce primitive se fabriquait: l'or, et dont maintenant, en Néerlande, cette pièce représente une certaine quantité, tout en étant faite d'argent. Quelles ont été pour certaines espèces les tristes vicissitudes du sort, des noms qui sont devenus une véritable dérision nous l'apprennent: le *sou* a été *solidus*, le *Groschen* est bien réellement le diminutif de *gros*, et l'humble *penny*, l'infime *Pfennig* a été *pecunia*, c'est-à-dire l'*argent* au sens général, lequel, après avoir été du bétail, devint du métal. Un système monétaire a beau être abrogé ou réformé par la loi: fort longtemps les anciennes appellations subsistent dans l'usage journalier. Il est curieux que cela se présente particulièrement pour l'intéressante catégorie des noms qui indiquent le rapport numérique d'une espèce à une autre. Enfin il y a des noms qui expriment une unité de poids: *livre*, *marc*.

Ils méritent une attention spéciale, étant les seuls qui ont trait à la nature même de l'*argent*. Mais ce sont des noms mensongers, par suite pires que des noms de fantaisie. Jamais on ne s'est avisé de frapper des monnaies pesant une livre (489 1/2 gr.) ou seulement un marc (la demi-livre). Ces unités de poids étaient à la taille d'un nombre de pièces qui eût dû être stable, mais qui augmentait toujours, ce qui rendait ces pièces toujours moindres; cependant une aveugle rapacité voulait que leur valeur demeurât égale et une aveugle science démontrait qu'il devait en être ainsi (1). Les pièces avaient un nom de convention, tels que shilling (la pièce sonnante), ou bien un nom indiquant le rapport avec l'unité de poids de métal; ce rapport changeant constamment, à la fin on se prit à dire, simplement mais fort improprement, *livre*, *marc*.

De fait il n'y a que nous sachions aucune catégorie de pièces de monnaie dont le nom indique nettement la quantité de métal qu'elles contiennent. Le consentement universel, au moins celui du monde civilisé, s'y est constamment refusé.

Il faut s'incliner devant le fait: d'autant qu'il s'appuie sur d'excellentes raisons.

Tout d'abord: l'usage d'aucun nom ne se laisse imposer, en cette matière, soit par une théorie, soit par la loi. La loi ne peut que fixer le nom créé par l'usage, et elle doit le faire pour toute société civilisée. Tout particulièrement l'usage repoussera des noms qui, pour être grecs, n'en seraient pas moins barbares, et que l'on aurait grande peine à forger pour

---

(1) Par une cruelle métonymie conservée jusque dans le code civil le procédé s'appelait „augmenter les *espèces*".

plus d'une quotité métallique, indispensable comme appoint monétaire.

Puis, le poids fin ne dirait rien sans la désignation du métal. S'il pouvait donner un nom aux monnaies, ce système n'en aurait pourtant pas pour l'*argent*. Car l'*argent* est le métal précieux, mais ce n'est pas là une matière simple, il y en a deux, intimement liées par la nature même l'une à l'autre, mais enfin distinctes, déjà par la couleur. Nous voyons surgir ici la grande question à laquelle notre travail est spécialement consacré. Ce dualisme de la matière de l'*argent*, est-ce un mal qui doit être réformé par la loi? On l'a longtemps prétendu et l'on a été fort longtemps et fort généralement persuadé que c'était une réforme commandée par le bon sens et l'intérêt universel. Du jour que cette réforme a été sérieusement entreprise, de partout les voix les plus autorisées se sont élevées pour protester que l'erreur consistait tout au contraire à vouloir s'insurger contre le fait que les deux métaux ensemble SONT l'*argent* du monde. Or, quoiqu'il en soit de la théorie, ce fait est indéniable, et nécessairement le nom de l'*argent* a dû être en harmonie avec lui; il a fallu un nom affirmant que l'*argent* est un, encore que la matière en soit double.

Même avec un seul métal la désignation du poids serait un nom incomplet. L'*argent*, il est vrai, subsiste en dehors de la forme monétaire: mais dans les transactions cette forme est bien celle dont on peut le plus justement dire qu'elle emporte le fond. On ne paie pas avec des lingots, ni avec de l'argent ou de l'or ouvré: eût-on donné dans une masse composée de différentes matières plus de métal fin que la quantité dûe, il n'y aurait point eu payement. Partout où il y a une loi monétaire, quand le métal inter-

vient comme équivalent, c'est toujours du métal monnayé : la quantité convenue, mais en pièces légales, certifiées quant au poids et au titre par le poinçon de l'État (1).

Le sentiment universel ne s'est donc pas trompé quand partout il a créé un nom qui, ne s'appliquant nécessairement ni à l'*argent* ni à la monnaie, pouvait s'appliquer à l'un et à l'autre. Ce devait donc être un nom de convention, de fantaisie, si l'on veut. Il n'y avait qu'un tel nom qui pût rendre l'*argent* capable de devenir le dénominateur commun de toutes les valeurs.

L'*argent* ne se compte pas par unités de poids de métal, il a sa propre unité : c'est elle dont la valeur métallique est définie, une fois pour toutes, par la loi et dont le nom est en même temps celui de l'*argent*.

De tels noms sont le *Mark*, la *livre sterling*, le *franc*, le *dollar*, le *gulden*.

Ces noms souvent sont en même temps ceux d'espèces monétaires. Mais il n'est pas nécessaire que la quotité métallique adoptée comme unité de compte se trouve juste dans une espèce monétaire, et quand bien même il en est ainsi, celle-ci ne porte pas nécessairement le même nom. Enfin, telle est la complication que des lois mal conçues ont engendrée dans cette matière, une espèce monétaire peut porter le nom de l'unité de compte sans en avoir la valeur métallique.

L'ancien *Marc-banco* de Hambourg et de Lubeck n'était pas monnaie, c'était une quotité métallique que l'on avait

---

(1) Cette condition essentielle a été perdue de vue par MICHEL CHEVALIER quand, dans tout le cours de son ouvrage sur *la Monnaie*, *Troisième Partie* de son *Cours d'Economie Politique*, Paris 1850, il est parti de ce principe que c'est la quantité de métal qui est la base du contrat et de l'évaluation.

jugé prudent de mettre à l'abri de toute vicissitude, en ne la reproduisant dans aucune pièce de monnaie. De même, sur l'avis de Sir James Stewart, l'ancienne Compagnie des Indes avait même expressément défendu la frappe de la *roupie courante.*

La *livre sterling* (1) est exactement reproduite par le *sovereign.* Mais on compte par *livres sterling*, très-souvent encore par son divisionnaire, le *shilling*: jamais par *sovereigns.* La loi Anglaise marque ainsi très-nettement la différence entre l'*argent* et la monnaie, entre *money* et *coin.*

Le *Mark* actuel d'Allemagne, comme unité de compte, est une quotité d'or, comme monnaie, une pièce d'argent. Le *franc* est une quotité d'argent assimilée à une quotité d'or; mais, depuis la loi du 14 juillet 1866, l'espèce monétaire de même nom a une valeur métallique moindre.

Le *dollar* d'argent des États-Unis a même nom et égale valeur que l'unité de compte: néanmoins, la frappe libre de cette espèce étant suspendue, elle n'est pas *argent* dans l'acception universelle du mot.

Ce sont là des anomalies qui, comme nous le verrons en son lieu (2), s'expliquent par la grande controverse entre le monométallisme-or et le bimétallisme. Elles tiennent pourtant aussi à d'autres causes et principalement à une confusion où sont tombées toutes les lois monétaires dont nous ayons connaissance. Chaque système de monnaies forme un tout coordonné de façon à ce que les espèces de différent module et de valeur inégale se rapportent toutes à l'une d'entre elles comme ses multiples ou sous-multiples: cette

---

(1) La livre des marchands orientaux, *easterling.*
(2) IIe Partie, §§ 15 et 18.

espèce est l'*unité monétaire*. On a cru que c'était une et même chose que *l'unité de compte*. Or, c'est ce qu'elle n'est jamais, les deux notions étant absolument distinctes. Il se peut que l'unité monétaire reproduise exactement l'unité de compte, et même un système monétaire n'est bon qu'à cette condition. Mais nous venons de voir que ce n'est que l'exception.

La preuve qu'il y a confusion dans les dispositions légales, c'est que partout l'unité de compte est définie comme tant de métal fin au titre de . . . . (1). L'unité de compte cependant est sans titre : l'alliage, nécessité pour la monnaie, n'a rien à voir, ni dans la matière qui évalue, ni dans la forme dont on se sert pour dresser les comptes.

Cette forme, tout le monde la connaît. Les pièces de monnaie renseignent sur leur valeur en compte, non en disant ce qu'elles contiennent de métal fin, mais en indiquant pour combien de fois l'unité de compte ou pour quelle fraction de cette unité elles doivent être acceptées, tant qu'elles sont conformes aux prescriptions légales.

Toutes les obligations de payer, tous les prix, toutes les évaluations s'expriment en *sommes d'argent*, et chaque somme est soit l'unité même, soit un multiple quelconque, soit une fraction, soit enfin un multiple et une fraction de l'unité. Et il est à remarquer que l'*argent* a autre chose encore que le nom de cette unité. Pour les écritures et la tenue des livres on se sert d'un signe, d'une ou de deux lettres tracées d'une manière particulière, tels que *fr.*, *l.*, *M.*, voire même d'un hiéroglyphe comme £, $ et autres.

---

(1) Il n'est à notre connaissance que la législation Allemande qui ait évité cette faute.

Dans la vie journalière souvent on parle, parfois on écrit différemment. Pour tout ce qui est affaire on ne se sert que de la formule légale: c'est toujours de cette manière que l'*argent* se compte, alors même qu'on n'a pas d'espèces sonnantes.

Riches ou pauvres, rien ne nous est plus familier que ces formes de la *valeur numéraire*. Elles ne sont pas sans présenter un réel inconvénient. On est tellement habitué à entendre dire que telle chose vaut tant de *fr.*, de *l.* etc., que l'on a peine à se défendre de croire que le *fr.* est la mesure des valeurs, de même que le mètre celle des longueurs. Cependant, un moment de réflexion suffit pour faire voir que deux choses ne peuvent être considérées comme égales en valeur, parce qu'on les obtient au même prix. Que l'on passe par la pensée en revue tout ce qui dans un même endroit s'achète couramment pour la même somme d'*argent*, et l'absurdité de pareille assimilation saute aux yeux. A Londres, à Paris, ou n'importe en quel endroit, le même objet mesuré du même mètre ne donne jamais un chiffre différent de longueur, mais le commerce n'a d'autre raison pour transporter des marchandises de Paris à Londres, que parce que là elles donnent en *fr.* un chiffre plus gros qu'ici. Aucun corps ne s'allonge ni se raccourcit, selon qu'on lui applique un mètre de métal, de bois ou de papier. Mais souvent on a vu les valeurs enfler démésurément, quand le *fr.* était devenu une incertaine promesse sur papier; et récemment, les gouvernements s'étant avisés de décréter que, pour les articles du commerce international, il n'y aurait plus qu'un mètre d'or, on a vu ces valeurs se contracter d'une façon aussi naturelle qu'inattendue. Selon certains logiciens, les valeurs restent égales, quelque soit la quantité de *fr.* que possède un pays: logiciens

intrépides, mais fort peu nombreux (1). Personne n'a jamais désiré l'abondance, ni redouté la disette des mètres; enfin, si l'on fait mesurer, dans quelque but que ce soit, ce n'est jamais ni pour donner, ni pour recevoir des mètres.

Par le nom qu'il a pris, l'*argent* est devenu la *valeur numéraire*, mais la valeur, même la valeur universelle, n'est jamais une mesure.

§ 6. DE LA STABILITÉ DE L'ARGENT.

What is a pound?

Qu'est-ce que la *macute?*

On sait tout le bruit qui s'est mené en Angleterre autour de la première de ces deux questions; quant à la seconde, c'est entre certains auteurs une controverse si le moyen adopté par quelques tribus sauvages pour comparer les valeurs (2) était une chose de raison, une „mesure idéale", ou bien un objet fabriqué, une réalité quelconque. Ceux qui professent cette dernière opinion ont apparemment voulu réserver à la civilisation l'honneur d'avoir inventé l'*argent* idéal, la macute perfectionnée, du papier marqué du chiffre 1, 5, 10, 25, 100, 1000 *ad libitum*, comme en disposera

(1) L'un d'eux se montrait bien dur pour le Professeur Nicholson qui, devant la *Gold and Silver Commission*, avait émis l'opinion qu'il serait à désirer pour le pays où la population et les biens auraient doublé, d'avoir également deux fois plus de numéraire. Faudrait-il donc aussi une quantité double de *foot-rules?* demanda avec une cruelle ironie l'un des membres de la Commission. (I Report. qu. 5709).

(2) Voir § 3 ci-haut.

l'État, qui imposera à tous l'obligation d'accepter, en rénumération de leur travail un si parfait argent (1).

Il ne faut pourtant pas oublier, mais la science, quand elle parle papier-monnaie oublie trop souvent, qu'après le chiffre il y a toujours un nom, *franc*, *livre*, *marc*, *dollar*, noms qui, puisqu'on le veut, ne signifieront plus rien du tout, mais qui auront signifié une quotité métallique. Et c'est ce que ne peut oublier la pratique. A travers toutes les évaluations et toutes les transactions le souvenir de l'ancienne valeur de l'unité persistera avec un espoir plus ou moins fondé qu'elle finira par la regagner. Le jour où il sera bien avéré qu'elle n'est rien, l'*argent* lui-même ne sera plus rien; et si des sauvages peuvent se tirer d'affaire avec des macutes, les peuples civilisés auront à se courber sous la loi de fer d'une autorité qui règlera l'échange des produits et des services.

Ce n'est en effet que sur la base du métal précieux, valeur universellement reconnue, que la valeur numéraire assure le payement réel.

La justesse des évaluations est souvent fort malaisée à contrôler. La mieux faite peut se trouver cruellement démentie par le résultat, surtout s'il s'agit de biens considérables que l'on voudrait sur le champ convertir en espèces sonnantes. Mais celui qui a droit à une somme d'*argent*, doit toujours pouvoir obtenir, en espèces monnayées autant de fois la quotité métallique définie comme unité de compte

(1) Les derniers apôtres de l'argent idéal à notre connaissance sont M.M. Akin Karoly, *Das Geld der Zukunft*, Leipzig 1884, et Marcel Mongin, *Les changements de valeur de la monnaie*, extrait de la Reine d'Economie politique, publié en 1887. De ces très-anciennes aberrations que l'on veut nous faire prendre pour des promesses d'un avenir meilleur, personne n'a fait aussi bien justice que Montesquieu en ces mots: „Les peuples policés arrivent à ce pur idéal par la mauvaise foi et le besoin". Voilà de l'ironie qui ne se retourne pas contre son auteur.

qu'il y a d'unités dans la somme. Toutes les fois qu'il ne le peut, c'est le système monétaire et fiduciaire qui est en défaut.

Quand on a touché la somme, quand on possède les espèces, quelle valeur réelle possède-t-on, quelle somme de ces biens dont on a souvent besoin et de ceux dont on a parfois envie ?

Le jour où le détenteur de l'*argent* s'en dessaisira, il pourra se procurer, au prix du marché, le bien qu'il désirera (et qui mille fois au point de vue de son intérêt durable sera tout le contraire d'un bien). Il est vrai que cette faculté de choix se perd pour tout *argent* que des besoins impérieux réclament sur l'heure. Il n'y a choix que pour qui a les moyens d'attendre. Mais n'aura-t-on rien perdu pour attendre ? Aujourd'hui, une somme d'*argent* s'échange contre telle quantité d'un bien particulier d'une qualité connue. Demain, dans un an, dans dix ans, dans un siècle en aura-t-on plus ou moins pour son *argent* ? Mettant d'un côté tous les biens qui s'échangent, de l'autre tout le numéraire, c'est-à-dire tout le métal précieux monnayé ou destiné à cet usage, peut-on s'attendre à ce que l'*argent* ait un pouvoir d'acquisition constamment égal ?

Ceux qui conçoivent l'*argent* comme une mesure réclament naturellement une mesure stable (1). Ils ne se disent pas qu'une valeur numéraire stable doit donner, précisément parce qu'elle l'est, des chiffres de valeur variant constamment pour tous les biens. C'est parce qu'eux varient constamment dans les conditions de production et de consommation.

(1) Michel Chevalier surtout lui reproche de ne pas l'être. C'est, selon cet auteur, l. c. p. 179, le seul défaut du métal précieux. Il en a d'autres, et celui-ci n'est à tout prendre que l'effet de la loi qui condamne à l'instabilité toute chose ici-bas.

Mille causes tant naturelles que sociales, soustraites à la volonté humaine, ou produites par elle, modifient à chaque instant le rapport entre l'offre et la demande. Pour les biens d'un usage restreint, les différences d'un jour à l'autre peuvent être extrêmes; pour ceux de première nécessité et de consommation générale, il y aura, dans un laps de temps de quelque durée, des écarts considérables; pour la masse des biens considérés dans leur ensemble d'un siècle à l'autre le changement de rapport est fort sensible.

Pour la même valeur en biens on est disposé, sinon forcé de donner plus d'*argent* qu'hier; ou bien, on n'acceptera plus une égale quantité qu'en échange de moins d'*argent* — en supposant que de son côté rien n'a changé. C'est précisément par là que les prix auront haussé ou baissé: par la différence des sommes stipulées en échange, l'*argent* marque l'instabilité des biens. Pour eux comme pour lui, il n'y aurait qu'une fausse apparence de stabilité, si les causes qui tendent à majorer ou à réduire les prix fussent neutralisées par des changements en sens inverse du côté du numéraire.

Des changements de cette nature se produisent nécessairement dans le cours des temps.

Ils sont de trois catégories distinctes.

Ils tiennent, en effet, d'abord à la masse disponible du métal précieux; en second lieu, au besoin plus ou moins vif qu'éprouve la société économique d'en être pourvue, ainsi qu'à la disposition plus ou moins grande des détenteurs de l'échanger contre d'autres biens; enfin, à la législation monétaire et fiduciaire.

Le métal se consomme, dans le sens économique du mot, en tant qu'il est matière première de fabrication industrielle. Mais la pérennité de sa matière lui permet de passer de

l'emploi industriel à l'usage monétaire, de même que c'est fréquemment dans la circulation que l'industrie vient se pourvoir (1). Puis, de même que tout autre, l'usage monétaire tend à éparpiller ce que le travail du mineur a rassemblé. Nécessairement, par l'effet du frottement qui, par son action continue et universelle, rend très-considérables des pertes absolument imperceptibles en chaque cas isolé. Fortuitement, par les accidents qui enlèvent à la société ce que le travail du mineur avait mis à sa disposition. Que de fois surtout en temps de guerre ou de troubles à l'intérieur, le métal, peut-être tout récemment extrait de la terre, n'a-t-il été enfoui dans une cachette tellement sûre qu'elle n'a pu être retrouvée ensuite! Les nouvelles productions de l'industrie minière doivent réparer ces pertes, pour que la masse demeure ce qu'elle était.

Si elle augmente par un excédant de production, le métal précieux devenant plus abondant, les détenteurs, qui se feront concurrence sur tous les marchés, nécessairement en donneront une quantité plus grande en échange des mêmes biens: il y aura hausse des prix, baisse du pouvoir d'acquisition de l'*argent*.

Si la masse diminue, la concurrence des producteurs des biens amène la baisse de leurs produits, et fait monter le pouvoir d'acquisition de l'*argent*.

Dans l'un comme dans l'autre cas, ce qui importe ce n'est pas tant la quantité même qui s'ajoute à la masse, ou qui s'en détache: c'est le rapport plus ou moins grand des acquisitions nouvelles et des pertes sur la masse totale. Une

(1) C'est pourquoi il ne faut attacher aucune importance aux statistiques qui prétendent nous donner les chiffres de la consommation industrielle dans les différents pays.

augmentation ou une diminution de faible proportion n'aura pas de bien sensibles effets. Une masse considérable ne sera que peu affectée par des alternatives d'augmentations et de diminutions. Plus le niveau, par une série d'années en déficit, aura baissé, et plus la baisse persistante ou une soudaine affluence aura de graves conséquences.

Il n'est guère possible que, d'année en année, les mines donnent juste de quoi combler les vides faits par l'usage. Cela serait que pourtant l'*argent* pourrait soit gagner, soit perdre en stabilité propre. Le seul fait de l'augmentation des populations crée un besoin plus grand de numéraire. Les relations de commerce s'étendant entre les peuples changent, pour une foule d'articles, même de ceux qui ne sont pas directement en jeu, les conditions de production et de consommation : cela déjà nécessite généralement un plus fort approvisionnement de numéraire. Le goût du luxe se propageant dans les classes nombreuses fait destiner une plus grande quantité de métal précieux à la fabrication industrielle. Puis, à telle époque l'esprit d'industrie est plus vivace qu'à telle autre, le souvenir de mécomptes récents ou l'espoir de nouveaux bénéfices, le calme ou la tempête dans l'atmosphère politique, mille causes de ce genre peuvent faire que l'*argent*, bien que ni plus ni moins abondant, soit plus ou moins sollicité de se donner en équivalent. Dans la question qui nous occupe, les dispositions si mobiles des hommes jouent un rôle essentiel. Il s'immobilise constamment des quantités considérables de métal précieux, parce que le nombre de ceux qui s'en servent s'accroît : aujourd'hui l'*argent* se présente sur le marché avec toute confiance, demain il se cache devant la crise économique qui a éclaté, devant la crise politique qui menace.

Quand même aucun changement de ce genre ne s'est produit, il y a encore le chapître extrêmement important de la législation qui peut avoir influence sur la stabilité de la valeur numéraire.

Mais la législation monétaire et fiduciaire n'a d'autre objet que de la rendre aussi stable que sa nature le comporte. Les oscillations que, mal conçue ou infidèlement appliquée, elle doit causer, sont les seules dont on ait à se plaindre : ce sont toujours des perturbations. Réclamer que l'*argent* soit stable relativement aux biens, c'est en méconnaître absolument la nature, ce serait aux biens qu'il faudrait demander une stabilité que la toute-puissance seule est capable de leur donner. Que les prix sont moindres, quand il y a moins d'*argent*, plus élevés quand il y en a davantage, c'est le fond même de ce que l'on est convenu d'appeler la question monétaire ; qui s'y oppose doit demander pour toute chose la loi du *maximum*. Des savants qui ne doutent de rien (hormis ce dont ils ne devraient douter) rêvent d'une exploitation des mines et des placers en régie de l'État, et l'État, cette providence de ceux qui n'en ont pas, réglerait la production dans l'exacte mesure requise pour remplacer les pertes et pour satisfaire aux nouveaux besoins, ni plus ni moins. Il vaudrait mieux que l'État fît bien ce qu'il doit faire : assurer la stabilité de la valeur numéraire au moyen d'une loi sage, scrupuleusement exécutée.

Parler de la loi, c'est rappeler que la question qui nous occupe, comme tout ce qui tient à l'*argent*, présente un double aspect. Elle est, en effet, internationale et nationale à la fois. On peut considérer tout le métal précieux qui est entre les mains des hommes comme un bien collectif, se répartissant selon des lois naturelles sur les différentes

parties du globe. De ces lois naturelles la première est que l'argent va partout où il vaut le plus, où son pouvoir d'acquisition est le plus grand. En même temps cependant il est attiré par les grands centres, les pays riches, les marchés où sa faculté de choisir trouve le plus amplement à s'exercer. Un courant tend à établir un niveau partout égal, un autre donne à ceux qui déjà possèdent. A ce point de vue général on pourrait dire: pourvu qu'il n'y en ait pas tant que le métal cesse d'être précieux, ni si peu qu'il commence à devenir chose rare, le plus ou moins n'importe guère, les affaires devant toujours se régler sur le pied de ce qu'il y en a. Mais c'est ce plus ou ce moins comparativement à ce qu'il y en avait, qui, tout au contraire, importe extrêmement, car les affaires ne peuvent à chaque changement se mettre toutes à la fois sur ce nouveau pied, aucune ne le peut dans la mesure absolument juste, elles n'y arrivent que les unes après les autres, avec des inégalités qui sont autant de cruelles souffrances. Puis, l'augmentation comme la diminution a ses points de départ: ce sont des causes initiales dont les effets, en se répercutant, s'amortissent.

A ce point de vue déjà la question se montre comme un intérêt national qui appelle toute l'attention du législateur sur la situation particulière du pays ou s'appliqueront ses prescriptions.

Avant d'examiner les principes fondamentaux sur lesquels son œuvre doit se baser, il faut constater encore qu'à la longue l'*argent* est en baisse relativement aux biens. La production a beau s'armer des plus puissants moyens, et ne dédaigner aucune économie de frais, la consommation s'accroît dans une plus forte proportion, et chacun est naturellement disposé à subir des prix plus élevés pour se procurer ce que

réclament des désirs sans limite. La civilisation gaspille moins de métal précieux que la barbarie, elle le produit aussi en bien plus grande abondance, et il faut le reconnaître, la nature, surtout dans le dernier demi-siècle s'est montrée prodigue de ce don.

Enfin, les fautes des législations et avant tout l'énorme abus du crédit ont causé et continuent de causer la dépréciation constante de l'*argent*, la hausse factice des prix.

Il est vain d'espérer que cette dernière cause puisse jamais être écartée d'une façon absolue. Quant aux autres, elles tiennent à la nature des choses, et agissent constamment dans le sens de la réduction de la valeur d'une somme d'*argent* en biens de toute sorte. On ne pourra jamais savoir ce qu'une créance vaudra en biens au jour de l'échéance, ni si, en différant la dépense, on en aura plus ou moins pour son *argent*. Généralement parlant ce sera moins, en proportion de la durée du temps (1).

Il y a un article de consommation générale, et se consommant à peu près en entier dans l'année de la production: c'est le blé. Nul article n'aura par conséquent un prix aussi bien en rapport avec la moyenne de la valeur des biens, car c'est le prix qui influe le plus sur les conditions de production et de consommation des autres biens, et en ressent le plus le contre-coup. Aussi est-il particulièrement sujet aux paniques, à la moindre menace d'un déficit il s'élance d'une façon désordonnée. Néanmoins il est le meilleur moyen de stipuler des prestations à long terme, des rentes perpétuelles aux-

---

(1) Une des plus curieuses preuves en est donnée par VOLTAIRE, *L'homme aux quarante écus*, Gotha 1778, p. 4—5.

quelles on veut assurer une constante valeur (1). En ce sens il est un meilleur *argent* d'avenir, un plus sûr *standard for deferred payements* que le métal précieux, qui à tout autre point de vue l'emporte.

Aussi le métal est-il maintenu en dépit de toutes les aberrations législatives qui l'ont attaqué dans sa vertu principale: sa stabilité propre.

Cette stabilité consiste en deux choses: d'abord, que toute somme d'*argent* représente toujours la même quotité métallique; en second lieu, que, s'il y a du numéraire de différente espèce, la valeur en biens de chaque espèce soit à tout moment égale.

---

§ 7. LES TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LOI MONÉTAIRE.

I. L'unité de compte telle qu'une fois elle a été définie par la loi, reste immuable: il ne faut la modifier que pour les motifs les plus impérieux.

Ce principe s'impose au nom de la bonne foi et de l'ordre public. Il est en effet de la dernière évidence que c'est décréter la confusion, l'arbitraire et la spoliation que de changer la signification du mot qui est le dénominateur commun de toutes les valeurs. On a contracté, assumé ou

---

(2) Dans certains pays, l'Angleterre, le Danemark, des stipulations de ce genre sont chose fort connue. Elles sont utiles à plus d'un point de vue, et toute liberté doit être laissée aux intérêts de corriger par ce moyen les incertitudes inhérentes à l'emploi exclusif du métal comme base des obligations à long terme. Mais la loi ne peut rien faire pour les prescrire.

accepté des obligations, vendu ou acheté des biens, fondé des entreprises, tous les calculs ont été faits en *francs*, dans la supposition, non seulement autorisée, mais bien plus ordonnée par la loi que *fr.* veut dire une quotité déterminée de métal précieux. Survient une nouvelle loi pour dire que *fr.* veut dire quelque chose de plus ou de moins. A moins de croire que l'*argent* n'est qu'un instrument pour faciliter les échanges, un simple outil qui se passe parfaitement de valeur propre, et qui reste toujours également utile tant qu'il n'est pas surabondant (1), à moins en un mot de considérer l'intervention du métal dans les transactions comme une affaire de pure forme, il faut admettre que tout changement dans le rapport de quantité aura de sensibles conséquences matérielles. Or, la substitution d'une quantité moindre ou plus grande à celle qui, sous un nom convenu, était adoptée comme l'unité, est le changement le plus général qui se puisse concevoir.

Ce n'est rien changer que de donner simplement un autre nom à l'unité. Cependant, le nom national, consacré par un usage séculaire, a bien aussi son importance. Le nom étranger devient facilement le pavillon qui couvre une monnaie de contrebande ; et celle-ci, sans aucune garantie publique, peut toujours mettre la confusion dans le système national.

Un changement matériel même ne serait qu'une affaire de pure forme, ne ferait que donner dans tous les comptes

---

(1) Conception qui, souriant au génie mécanique de ce grand peuple, a trouvé de nombreux adhérents en Angleterre, et qui notamment est celle de Ricardo et de son école. Pour ce savant, le papier-monnaie est de l'argent métallique sur lequel aurait été prélevé 100°/₀ de Seigneuriage. Autant dire, une unité de compte rabaissée à zéro, et n'importe quelle unité de poids de métal à la taille d'un nombre infini de pièces.

des chiffres plus forts ou plus modiques, s'il était possible de les mettre tous et simultanément au diapason de la nouvelle unité. En ce cas, à quoi aurait-il servi de changer? On n'en conçoit d'autre motif que le désir de se donner l'unité adoptée ailleurs. Mais, pour des états réellement indépendants les uns des autres, pareille uniformité n'est rien moins que désirable. Ce qui importe, c'est l'identité de la matière qui est l'*argent*. Introduire en différents pays la même manière de le compter peut éviter aux voyageurs quelques ennuis et simplifier la comptabilité commerciale : les oscillations du cours de change de pays à pays ne subsisteraient pas moins, et ces facilités dans la forme seraient toujours bien chèrement payées au prix de perturbations dans le fond. Car il est impossible d'ajuster tous les intérêts à la nouvelle unité. Les tables de conversion, comme il en a été promulgué à pareille occasion, n'empêchent pas les plus nombreuses et les plus choquantes inégalités. Ce qui, pour plusieurs intérêts, est souffrance quand des causes naturelles rendent le métal précieux plus abondant on plus rare, est injustice quand la loi réduit ou augmente la valeur de l'unité.

Bien des fois dans les siècles antérieurs des réductions ont été décrétées. On y a été amené pas à pas par suite des fautes et des négligences que l'on avait à se reprocher. D'abord, la valeur de l'unité de compte n'était pas nettement exprimée, aujourd'hui même elle ne l'est pas, et la plupart des législations sinon toutes la font indirectement ressortir de la disposition que telle unité de poids de métal fin est à la taille d'un nombre déterminé de pièces d'un certain module. Après l'ère où la rapacité augmenta ce nombre de propros délibéré, vint celle où une économie malentendue laissait les pièces elles-mêmes déchoir peu à peu. Ce mal,

une fois qu'il a pris une certaine extension, empire de lui-même, et les demi-mesures pour y porter remède ne peuvent qu'en activer les progrès. Par une loi bien connue, dans une circulation de pièces injustes, les justes sont frappées d'un ostracisme naturel. Elles se dérobent, par l'exportation ou par le creuset de l'industrie, à l'action de la loi de l'état, qui, prétendant mettre au même rang qu'elles comme pouvoir d'acquisition et force libératoire des pièces d'une valeur réelle moindre, leur enlève une partie de leur valeur. On augmente arbitrairement la valeur du métal en circulation, c'est-à-dire qu'on attente à la valeur du métal qui, sans cela, se présenterait à la monnaie. Que si alors, pour relever la circulation par un renfort de pièces neuves, le gouvernement se mette à acheter du métal, aussitôt il s'aperçoit que la plus-value donnée par son estampille à la monnaie avilie n'est qu'une vaine apparence. Puisque les *fr.* dans les sommes d'argent ne représentent plus qu'une moindre quotité métallique, les sommes, pour rester réellement égales ont dû grossir, et elles l'auront fait fort inégalement toujours, mais généralement et surtout pour les articles du commerce international. En fin de compte, le métal, même dans les pays qui exploitent des mines, ne s'obtient que contre des produits; leur prix de revient en *fr.* est calculé sur la base de la monnaie dépréciée, dont il y a dans la livre de métal un nombre plus grand de pièces que ne le dit la loi. Le métal obtenu en échange devant être taillé sur le pied du nombre légal, chaque opération de ce genre donne une perte, bien plus lourde que la dépense que l'on n'a pas voulu faire à temps, et une perte sèche, car les pièces neuves disparaissent aussitôt émises. Reculant dans leurs embarras financiers devant une rémonétisation complète, œuvre d'ailleurs ardue à maint autre point

de vue, enfin les gouvernements se décident à abaisser l'ordre légal au niveau de la situation de fait; et, la confusion des deux notions „unité de compte" et „unité monétaire" aidant (1), c'est à peine si l'on comprenait que, pour avoir mis moins de métal dans celle-ci, de fait on avait réduit celle-là.

Il y a donc, dans ce cas, abaissement de la valeur numéraire, c'est-à-dire hausse artificielle des prix. Comme cette hausse ne se produit pas en même temps et avec la même intensité sur tous les points, l'incertitude jetée dans toutes les transactions devient le grand mal, et les effets en sont les plus cruels pour ceux qui sont le moins en état de s'en préserver.

Le service personnel, le salaire participe le dernier à la hausse, les articles de consommation générale les premiers, le travail est donc dépouillé au profit de la proprieté, le consommateur au profit du producteur. On doit une somme de *fr.*, mais le *fr.* amoindri représente une valeur moindre en biens de toute sorte: ainsi les débiteurs, mais surtout les gros débiteurs, se trouvent allégés; c'est absolument comme si la loi leur eût dit: Prenez vos obligations, et n'écrivez que cinquante mesures d'huile, ou quatre-vingts de froment, au lieu des cent mesures que vous devez (2). L'abaissement de l'unité de compte en un mot n'est qu'une forme primitive de l'emprunt forcé dont on ne payerait pas même les arrérages.

Les mêmes raisons qui ont poussé à ces fatales mesures ont naturellement empêché celle qui, en sens contraire, eût consisté dans une majoration de l'unité de compte. Pourtant, elle s'est produite plus d'une fois de fait, quand une reprise

---

(1) Voir ci-dessus § 5.

(2) L'économe infidèle de l'homme riche de la parabole dans l'Evangile selon S. Luc. XVI 1—8, c'est l'État qui avilit l'*argent* de la société économique.

des payements en espèces a succédé trop brusquement au cours forcé du papier-monnaie. Mais la dernière période de l'histoire monétaire est marquée du fait curieux que les gouvernements, en partie sans s'en douter, en partie contre leur gré, ont augmenté dans une proportion considérable la valeur de l'unité de compte, en effaçant dans la définition l'ancienne assimilation de telle quotité du métal blanc à telle quotité du métal jaune. Ici encore nous touchons à la grande controverse dont traite au long la IIième Partie de notre travail. Nous n'examinerons donc pas à cette place si les gouvernements qui adoptèrent ce principe qu'il ne saurait y avoir deux étalons (1), firent réellement preuve de profonde sagacité; mais dès-à-présent il nous faut constater que l'exclusion de l'un des deux métaux aura, selon les circonstances, des effets forts différents. Il se peut que la mesure n'affecte que le pays qui la prend; plus ou moins le contre-coup doit s'en faire sentir chez les autres peuples, mais ces conséquences seront passagères autant que principalement locales. Il se peut aussi que, prenant un caractère plus général, elle tend à ne reconnaître qu'un seul des deux métaux dans l'échange international. Enfin le but peut être d'ôter la qualité d'*argent* absolument à l'un des deux métaux, non seulement pour la circulation extérieure, mais encore pour celle en dedans des principaux pays sinon de tous. C'est actuellement dans la deuxième de ces phases que la question se trouve. Il y a eu d'abord des législations monométallistes qui n'ont porté aucune atteinte à la qualité des deux métaux d'être ensemble l'*argent* du monde; puis,

(1) „Puisqu'il n'y en a pas même un seul", dit avec autant de raison que d'esprit Wolowski dans sa lettre au *Journal des Débats* du 6 mai 1867.

par une série de mesures dirigées contre l'un d'eux, celui-ci s'est trouvé sérieusement ébranlé ; si l'on parvenait à le rejeter entièrement, ce serait la plus grande commotion économique depuis la création du monde. Ce serait encore la plus considérable majoration de l'unité de compte que l'on puisse concevoir. Celle qui résulte de la situation actuelle est déjà fort mportante et ne s'est que trop fait sentir.

De quelque manière qu'elle ait été amenée, la majoration de l'unité de compte aggrave les charges qui pèsent sur le débiteur, dépouille par la baisse artificielle des prix, la production, et crée particulièrement à l'agriculture les plus sérieux embarras, augmente la valeur réelle des salaires et redevances fixes, jusqu'à ce que ces intérêts, par le manque d'ouvrage ou par des conversions de rente, se trouvent atteints à leur tour.

Dans les deux cas, soit de la réduction soit de l'augmentation de l'unité de compte, l'*argent*, qui devait être le régulateur de tous les intérêts, en devient le perturbateur.

II. Les pièces de pleine valeur ont pouvoir libérateur illimité.

C'est ce qui résulte de la définition même. La pièce de pleine valeur est celle qui, selon un des types admis par la loi, contient la quotité métallique de l'unité juste autant de fois que l'indique le chiffre dont elle est marquée. Toute liberté doit être laissée au créancier ou au vendeur de repousser chaque pièce qui, individuellement, n'est pas ou n'est plus dans les conditions du type : cela importe pour prévenir la dépréciation de la monnaie courante. En dehors de ce cas, quiconque doit une somme de *fr.*, de *l.*, etc., peut naturellement, pour parfaire la somme, se servir de

toute pièce certifiée par le pouvoir public comme contenant, en juste rapport, la valeur numéraire désignée par ce signe de *fr.* et de chaque type autant de pièces qu'il voudra. Ce n'est pas un privilège conféré au débiteur ou attaché à ces pièces, c'est un droit que donne leur contenu.

Aussi, s'il est spécialement question de cette catégorie, ce n'est que par opposition aux pièces qui ne sont pas de pleine valeur, qui, pour des motifs sur lesquels nous reviendrons (1), ne peuvent l'être. Toute monnaie devrait être bonne, et, comme telle, avoir cours pour toute somme ; mais celle qui n'a qu'une très-petite valeur ne peut l'avoir dans l'exacte mesure de son rapport à l'unité, et, ne l'ayant pas, n'a cours que pour une somme limitée, au delà de laquelle le créancier a le droit de demander des pièces de pleine valeur.

III. Le monnayage des pièces de pleine valeur doit toujours et pour toute quantité de métal être libre au public.

Ce principe n'est également que la conséquence rigoureuse des lois fondamentales qui régissent la matière. Mais il a lui-même des conséquences de la plus haute importance.

Celui qui, débiteur d'une somme de *fr.*, possède la matière dont le *fr.*, aux termes de la loi, se fait, à un droit absolu de demander du pouvoir public le service de lui frapper ce métal en pièces légales. Seul le pouvoir public a qualité pour certifier le poids et le titre du métal servant comme équivalent. Refuser ce service, c'est interdire au débiteur de se libérer. Notre temps est fort enclin à élargir le cercle des attributions de l'État: personne encore que nous sachions

---

(1) *V.* IIe Partie, § 2.

n'a prétendu que l'État a mission d'empêcher les gens de payer leurs dettes, ni surtout d'empêcher ceux qui vivent sous sa loi d'obtenir payement de leurs débiteurs étrangers, qui ne peuvent légalement payer avec leur *argent* national. Des prohibitions de ce genre, la fermeture de l'atelier monétaire, les restrictions apportées à l'exercice du droit de libre frappe, sont impuissantes à arrêter l'échange international. Mais elles sont toujours une entrave efficace à l'exportation des biens. La monnaie ouverte à tout détenteur du métal adopté pour l'unité de compte, c'est la libre circulation de l'*argent*, c'est avant tout la libre circulation des biens.

On ne paye au dehors en *argent* que quand nulle marchandise ne se trouve avec laquelle on se libère plus avantageusement (1). L'*argent* doit être constamment prêt à aller solder les différences, c'est le devoir que lui impose son universalité; il ne s'y décide que faute d'un mode de liquidation plus avantageuse, c'est la prérogative que lui confère sa qualité de terme commun de comparaison pour tous les biens, son universalité objective. Jamais aucun obstacle ni directement ni par les voies détournées ne doit être opposé à ces migrations successives du métal dans les pays où il va, pour un temps, revêtir la forme monétaire nationale. Ce n'est qu'à cette condition qu'il est le régulateur juste de tous les intérêts

Si partout le commerce du métal qui, comme tel, est

---

(1) „Dans le cours ordinaire des choses tenons pour certain que le métal précieux, en lingots ou en espèces monnayées ne quitte un État qu'autant qu'on n'aurait pas à faire sortir d'autres marchandises dont l'exportation fût profitable. L'or et l'argent ont cet avantage que, sauf quelques variations, ils trouvent constamment à se placer partout." MICHEL CHEVALIER, l. c. p. 472.

marchandise, demeure libre, et le droit de le revêtir de l'empreinte monétaire reconnu, tout pays aura à chaque moment juste la quantité de numéraire qu'il peut et qu'il doit avoir (1). Les pays qui observeront cette double règle s'en trouvent toujours bien; ceux qui ont voulu ou veulent encore attirer ou retenir le métal par la violence ou par des artifices (2), en sont pour leurs frais et font à leurs intérêts un tort dont l'étendue leur échappe.

Les espèces dont la force libératoire est limitée à de faibles sommes ne peuvent pour le même motif prétendre à la frappe libre. D'autre part, ce droit peut être reconnu pour des pièces qui n'ont pas la dénomination de l'unité de compte, soit qu'elles se fabriquent d'un autre métal, soit qu'elles n'appartiennent à aucun des types établis par la loi. C'est une sorte de monnaie internationale, dite de commerce, souvent indispensable au commerce extérieur, surtout à celui qui se fait avec des pays sans système monétaire propre ou régulier. Dans sa patrie elle ne peut jamais être *argent* légal; en permettre le monnayage, est affaire de convenance: pour les espèces nationales ayant cours illimité, la frappe libre est de plein droit.

On objectera, non sans grande apparence de raison, que l'État, toutes les fois qu'il met la presse monétaire à la disposition des particuliers, contracte pour l'avenir des engagements qui retomberont sur la chose publique. On lui apporte du métal, il le rend en pièces de pleine valeur, puis quand

---

(1) Des le XVI[ième] siècle les financiers, et du nombre un homme de génie comme Sir William Petty, se sont voués à l'étude du problème: combien il fallait de numéraire à un pays? problème littéralement insoluble.

(2) Sur ce point certaines grandes banques n'ont pas la conscience nette. Le désarroi du régime monétaire leur sert d'excuse.

elles en auront perdu une partie, on les lui rapporte pour qu'il les remplace par des pièces neuves. Ce sera sans contredit une charge pour la communauté, mais il ne saurait en être autrement, car il est de toute impossibilité de réclamer une compensation de celui qui le premier a livré la pièce à la circulation, et il est souverainement injuste de s'en prendre au dernier détenteur: l'un ne saurait pas plus être responsable de l'usage qui s'est fait de la pièce après lui, que l'autre de celui qui s'en est fait avant lui. C'est le public qui a usé la pièce, c'est aux frais du public qu'elle doit être remplacée. Puis, ce ne sera pas en réalité une charge: au contraire, en faisant ces dépenses à temps et dans la juste mesure, on évite au pays les plus lourdes pertes.

On insiste et prétend qu'un droit prélevé sur le métal est un moyen naturellement indiqué de compensation pour la caisse publique. Ce serait donc encore le détenteur du métal qui payerait l'usure: dès lors il n'y aurait pas de frappe réellement libre. Dès lors aussi: plus de valeur numéraire vraie. Le métal doit produire le nombre d'unités de compte qui correspond à son poids, déduction faite des frais de l'opération. Mais ces frais quels sont-ils? Quels sont les prix de fabrication à stipuler par un établissement qui est monopole public, et qui travaille dans des conditions à tout égard aussi exceptionnelles que l'atelier monétaire? Nous ne dirons rien d'une compensation que le fabricant mettrait en ligne de compte pour les futurs dégâts de l'objet fabriqué. Mais il est essentiel de faire observer que l'on ne peut charger la monnaie de tous les frais de fabrication selon les règles ordinaires de l'exploitation industrielle. Si, sur le métal apporté à la monnaie, on voulait prélever non-seulement les avances directes, mais encore la part afférente dans les frais généraux,

la rente et l'amortissement du capital et le bénéfice, le métal cesserait d'être l'*argent*.

Cela tient à la raison même qui l'a fait adopter comme tel. Il ne vaut que par la substance, le travail qui s'exerce sur sa matière ne peut avoir d'autre objet que de la rassembler. Il ne visera pas à en améliorer la qualité, celle-ci étant égale en tout lieu et de tout temps. Il ne consistera pas non plus dans la forme, belle, curieuse ou simplement utile qu'il s'appliquera à lui donner : le métal, en tant qu'il fonctionne comme *argent*, ne doit jamais valoir par la forme, mais par la seule quantité : il ne peut donc être grevé par des frais de fabrication.

Ce que la théorie nous enseigne, une longue et trop triste expérience le confirme sur ce point : seigneuriage et brassage se confondent pour avilir la monnaie en poids et en titre avant même de la livrer à la circulation.

Les seuls frais que l'on puisse porter en compte, ce sont les avances directes pour le monnayage de chaque quantité individuelle apportée à l'atelier. Convient-il d'en faire également remise ? Nous en doutons. D'abord en aucun cas cela ne pourrait se faire quant aux frais d'affinage, et il ne semble guère dans l'intérêt des possesseurs du métal de ne s'admettre qu'au titre légal. Quant aux autres frais directs, s'ils sont minimes, ce n'est pas une raison pour en faire cadeau, c'est même risquer d'aviver de dangereuses préventions. Puis, on ferait peut-être une fois de plus l'expérience que les services gratuits sont les services mal faits, même, si ce n'est surtout quand l'État s'en réserve le monopole. Les lenteurs administratives, les formalités restrictives aidant, le monnayage gratuit pourrait bien ne pas être le monnayage libre.

Une question bien autrement grave est celle de savoir si les deux métaux seront admis à la monnaie, ou l'un des deux seulement.

Question qui se pose aussi en ces termes :

Y aura-t-il des espèces d'argent et des espèces d'or, ayant, les unes comme les autres, force libératoire pour toute somme ?

S'il en est ainsi, force est à la loi monétaire d'ajouter à sa définition de l'unité de compte comme telle quotité de l'un des deux métaux, cette clause : ou bien telle quotité de l'autre.

Pareille adjonction est-elle admissible, se justifie-t-elle au point de vue des principes et, en ce cas, est-elle conforme à l'intérêt universel ?

Ce qui revient encore à demander s'il est nécessaire que la matière de l'*argent* soit une unité, ou bien si elle peut être légitimement double ?

Évidemment, ce ne saurait être un dualisme absolu, personne n'a jamais voulu de la juxtaposition de deux matières foncièrement autres, hétérogènes. Mais deux matières de même ordre, appartenant à une même catégorie, intimement liées par la nature étant données, ce lien peut-il ou non être consacré par la loi ?

Telle est la controverse entre le monométallisme et le bimétallisme dont nous allons maintenant aborder l'examen.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II. DE LA NÉCESSITÉ DU BIMÉTALLISME INTERNATIONAL.

§ 1. Introduction.

Le genre humain n'a rien trouvé de mieux comme *argent* que le métal précieux, et tout porte à croire que jamais il ne trouvera mieux. Cela ne veut pas dire assurément qu'il possède la meilleure des choses imaginables. Nécessité de l'imperfection humaine, et trop souvent instrument du mal, l'*argent* dans sa matière ne saurait être parfait.

Tout d'abord : pour être un intermédiaire utile dans les échanges, le métal doit passer par le monnayage, ce qui a engendré de terribles abus et fait naître des problèmes que jusqu'à ce jour on n'a pu résoudre. Les monométallistes n'ont pas tort, quand ils prétendent que, si la nature nous eût donné un seul métal capable de rendre tous les services dévolus à l'*argent*, c'eût été tant mieux. Mais il n'en est pas ainsi, et les affaires de ce monde ne se conduisent pas au gré de nos souhaits, ni s'adaptent à nos hypothèses. En fait de monnaie surtout c'est le fait qui règne, c'est la nature des choses qui donne la loi.

Avec Lord Lauderdale on peut faire aux partisans de l'*argent* idéal cette concession que tout *argent* qui a une matière est exposé à certaines avanies, de même qu'il n'y a

d'invulnérable qu'une armée idéale. Le métal précieux est devenu l'*argent* du monde parce que sa matière plus que toute autre est affranchie des lois du temps et de l'espace. Mais quelle est la matière qui pourrait s'y soustraire entièrement? Valant en raison de la quantité pondérale, comment l'argent et l'or échapperaient-ils aux lois de la pesanteur?

On a reproché au métal blanc d'y être trop soumis, et on est parti de là pour lui ôter, comme au plus encombrant des deux, le droit de fournir de la monnaie de pleine valeur. C'était méconnaître que cette pesanteur, revers naturel des qualités qui rendent la matière de l'*argent* précieuse, est la condition de son utilité, et qu'elle ne peut être solide, sans parfois être gênante. Le bimétallisme est „trois barbarismes en un mot". C'est assurément regrettable. Ce qui l'est bien plus, c'est que le monométallisme, du moins le monométallisme-or porte aux intérêts économiques quatre profondes atteintes.

Il s'attaque à la stabilité de la monnaie.

Il sape par la base la solidité du crédit.

Il compromet la valeur économique de l'*argent*.

Il menace l'unité de la société économique, et tend à diviser le monde en deux groupes dont l'un ne se servirait que de l'or et l'autre de l'argent seulement.

Ce qui, heureusement, est impossible. Mais les efforts que l'on fait pour atteindre ce but, ne peuvent que rendre l'*argent* plus dépendant des restrictions du temps et de l'espace.

C'est au contraire l'en affranchir davantage que de consacrer, par un accord international, le lien qui réunit les deux métaux pour en faire cette unité qui est l'*argent*.

Le monde est bimétalliste: c'est pourquoi tout pays qui comprend ses intérêts, voudra l'être également. Même ensemble,

les deux métaux ne suffisent pas à la tâche: c'est pourquoi tout pays qui tient à posséder une circulation métallique et fiduciaire solide et bien réglée, reconnaîtra à l'un comme à l'autre pleine valeur numéraire.

Et c'est ce que la loi monétaire peut faire, non seulement sans enfreindre aucune loi naturelle, mais encore en se conformant précisément à celle que l'on craint de voir méconnue.

Enfin, dans l'état où se trouve actuellement cette grande question, les lois monétaires du monde civilisé doivent en venir là, pour prévenir des pertes qui pourraient devenir des calamités, des difficultés qui menacent de finir par des sinistres.

I. SECTION. LE MONOMÉTALLISME-OR INCOMPATIBLE AVEC LA STABILITÉ DE LA MONNAIE.

§ 2. De l'insuffisance du métal précieux pour les moindres payements.

Le terme insuffisance ne rend pas avec entière exactitude notre pensée sur le point dont nous avons en premier lieu à traiter: c'est plutôt le défaut opposé que nous devons ici imputer au métal précieux. Il l'est en effet à un degré trop haut pour pouvoir être utile en d'innombrables cas où cependant son ministère est requis.

Tous les services et tous les produits doivent trouver en lui un terme commun de comparaison. Que ce soit l'argent seul ou bien la valeur collective des deux métaux, ou enfin l'or seul qui sert à évaluer, c'est là, nous le verrons par la suite, une question de la plus grande portée, mais enfin un

seul métal peut remplir la fonction d'évaluateur : ni l'opération substantielle de déterminer la quantité dûe, ni l'opération formelle de l'exprimer ne se heurte avec un seul métal à une impossibilité absolue. Il en est autrement de l'opération matérielle de transmettre l'équivalent : déjà le métal blanc, et bien moins encore le métal jaune ne peut s'y prêter pour les services et les produits de faible valeur.

Dans les pays les plus riches, là surtout, il se produit une masse de choses qui ne coûtent à peu près rien, et il s'échange des services qui ne demandent aucune aptitude spéciale et nul effort sérieux. Malgré leur exiguité, fort souvent à cause d'elle, en tout cas par leur extrême multitude, ces échanges sont dignes de tout intérêt. En outre, dans les plus importantes transactions l'exactitude d'un calcul basé sur des éléments divers amène constamment de minutieuses fractions. Pourvu qu'elle se puisse exprimer dans le système adopté par la loi, toute fraction de l'unité de compte est somme d'*argent* ; et quoi de plus fréquent dans les affaires de tout genre que ces sommes minimes ou ces sommes plus ou moins considérables mais comportant de minimes appoints et qu'il faut solder en entier ?

Par la pensée toute quantité pondérale se laisse diviser à l'infini, sans autre inconvénient que des termes démesurément longs pour les très-petites fractions. En réalité, cette propriété du métal précieux de se laisser diviser sans perdre de sa valeur proportionnelle n'existe que jusqu'à une certaine limite. Si excessivement peu que ce soit, quelque chose de la matière échappe toujours à la main qui la divise, et en somme cette opération est tout juste l'inverse du travail qui rend valable le métal précieux. Ce travail la rassemble ; la division trop prolongée l'éparpille, la réduit en grains de poussière.

Ces grains ne se gardent pas, ils n'acceptent pas d'empreinte, bien moins encore peuvent-ils circuler.

L'or atteint promptement la limite inférieure de sa faculté monétaire. C'est un fait acquis par l'expérience que, déjà au dessous du poids de 4 gr., les pièces de ce métal sont trop petites. Il y en a qui pèsent moins de 2 gr.: le $ d'or, les pièces de 5 *M.* et de 5 *fr.*, mais partout elles tendent à disparaître (1). Elles sont d'autant plus petites que le poids spécifique de l'or est plus grand: leur valeur est trop considérable pour de si petites dimensions, leur pouvoir de résistance contre l'usure trop faible, surtout pour beaucoup de mains qui touchent fréquemment un appoint de cette valeur.

L'argent peut s'abaisser jusqu'à des coupures de 1 gr. et même au dessous. C'est le grand avantage qu'il a sur son plus précieux associé. Cependant, ici encore, ce n'est pas la possibilité matérielle qui seule doit décider. Il y a encore l'intérêt économique, et il y a même une question de droit qu'il faut prendre en considération.

Déjà à un point de vue général il semble contradictoire d'avoir des pièces de minime valeur qui seraient de pleine valeur. Ce serait méconnaître les droits du créancier que de l'obliger à accepter une somme importante rien qu'en de très-petites pièces. Le temps et le travail nécessaires pour compter, examiner, manipuler toute cette menue monnaie seraient pour lui une lourde charge, et en mainte occasion pour le débiteur de mauvaise foi un moyen de différer l'accomplissement de ses obligations, parfois de s'y soustraire. Veut-on

---

(1) Par une coïncidence curieuse, à peu près au même instant où à Paris on mettait au concours l'étude d'un système monétaire international basé sur le $ d'or, la suppression de cette espèce était proposée dans sa patrie. *Voir Annual Report of the Director of the Mint*, 1889, p. 51.

accorder pour la menue monnaie le droit de libre frappe? Mais la question des frais devient à son égard insoluble. D'abord ils la grèvent dans une proportion infiniment plus forte, d'autant plus que, destinée à l'usage le plus fréquent et le moins ménagé, elle demande à être constamment renouvelée. Imputer ces frais dans la juste mesure sur le métal, c'est comme si l'on se refusait à le frapper en petites pièces; leur faire remise d'un surcroît nécessaire de frais, c'est leur donner une valeur légale plus grande qu'à leurs multiples, ce qui aura pour conséquence de les faire pulluler, et de chasser la monnaie réellement bonne. Fort nuisibles en cas de trop grande abondance, les petites pièces se font cruellement valoir quand on en manque. C'est encore un des devoirs compris pour le gouvernement dans le „droit régalien de la monnaie" (1) que de veiller à ce qu'il en ait une quantité suffisante, jamais davantage, jamais moins.

Voilà les raisons fort évidentes qui expliquent le phénomène assez curieux au premier abord que, si l'on donne à la menue monnaie juste la quantité de métal de fin indiquée par son rapport à l'unité, de fait on lui en donne plus qu'il ne lui en revient. On a été longtemps avant de le bien comprendre; et l'histoire monétaire nous renseigne encore sur certains gouvernements qui, pendant quelque temps, poussaient au delà des limites possibles le soin de ne laisser entrer en circulation que des espèces contenant leur valeur numéraire. Il y a eu la période de la rapine systématique; ensuite celle où la bonne monnaie dépérissait faute d'être renouvelée à temps. Vers le commencement de ce siècle, abjurant ces

(1) *V.* ci-haut, I § 4.

fautes et pris d'un zèle louable, les gouvernements décidèrent que dorénavant toute monnaie serait réellement, intrinsèquement bonne. C'était oublier que pour cela le métal précieux, même le métal blanc est trop bon.

Ils le savaient pourtant quant aux plus petites sommes qui s'expriment dans le système légal. A la limite du poids de $^2/_3$ de grammes au plus bas, le monnayage de l'argent s'arrête absolument: cependant il y a encore toute une zone de très-modiques valeurs et appoints qui doivent être rendus en monnaie, mais ne le peuvent d'aucune façon en métal précieux. On a eu, pendant un certain temps, l'ambition de passer sans transition de cette région inférieure à celle de la monnaie de bon aloi. C'était vouloir l'impossible.

Une classe intermédiaire s'impose nécessairement: c'est celle du *billon*, la monnaie qui peut se fabriquer d'argent, mais non sur le pied d'égalité avec les espèces d'un poids solide. Pour remédier à cet inconvénient, on donne aux petites pièces blanches le poids juste, ou même, si cela convient au point de vue technique, quelque chose en plus, mais en augmentant la proportion d'alliage.

Quand enfin on est descendu au point où le métal précieux abandonne complètement la monnaie, force est d'avoir recours à une matière auxiliaire.

---

§ 3. Du cuivre comme auxiliaire du métal précieux.

Pendant des siècles et chez plusieurs peuples le cuivre a fait fonction d'*argent*. En Suède, jusqu'en plein XVII^e siècle; et aujourd'hui encore, en y regardant de près, on le trouve-

rait, dans un pays du midi de notre continent, comme base réelle sous une mince couverture d'or.

Jamais le cuivre n'a été universellement *argent*. Il n'a pu conquérir le consentement universel, n'étant pas précieux de sa nature. Partout il a été reconnu comme le plus utile auxiliaire du métal précieux, dans le triple but:

1° de donner aux pièces de pleine valeur la force de résister au frai: il s'adjoint à elles dans la mesure strictement nécessaire au point de vue technique;

2° de donner aux pièces de billon les dimensions requises: il s'ajoute, dans cette classe intermédiaire, au métal précieux dans la mesure jugée convenable au point de vue économique;

3° de donner aux plus petites coupures la forme métallique: il représente l'*argent* dans les places que laisse vides le métal précieux.

Ainsi, il y a deux catégories d'espèces, l'une où la monnaie EST l'*argent*, l'autre où elle REPRÉSENTE l'*argent*, cette dernière consistant d'une classe où le signe représentatif est fait en grande partie de la matière même de l'*argent*, tandis que, dans l'autre, on se sert pour ce signe d'une matière auxiliaire (1).

---

(1) Il n'importe guère si, pour ce dernier usage, on prend du cuivre pur ou du cuivre mélangé de zinc et d'étain, c'est-à-dire du bronze, question entièrement technique, d'ailleurs fort controversée parmi les experts. Nous n'examinerons pas non plus ce qui est préférable de faire du billon dès qu'on le peut, ou bien de prendre pour les coupures immédiatement au-dessus du cuivre une seconde matière auxiliaire. Depuis quelque temps l'usage du *nickel* dans ce but s'est beaucoup répandu: on aurait ainsi deux métaux précieux, l'un jaune, l'autre blanc, et deux métaux communs, l'un blanc, l'autre rouge. *Nickel* est originairement le nom de certains malins esprits dont, en Allemagne, l'imagination des ouvriers mineurs peuple les entrailles de la Terre. Toujours aux aguets pour jouer au pauvre monde mille tours pendables, ils changeaient en une vile matière le plus beau minérai d'argent, jusqu'à ce que la science découvrit que l'argent du *Nickel* est un métal à part, d'une grande utilité. WOLDT, *Das neue Deutsche Münzsystem*, Berlin 1874, p. 21—22.

Le cuivre étant adopté comme tel, il y a encore une épineuse question à résoudre, celle de la valeur à lui attribuer pour l'usage monétaire. Toutes les raisons qui défendent de reconnaître, quant au billon, le droit de libre frappe et d'investir cette monnaie de faculté libératoire illimitée, s'appliquent avec bien plus de force encore à la monnaie de cuivre. Le gouvernement, en s'en réservant l'émission, tâchera-t-il de rendre ces signes représentatifs autant que possible égaux à la valeur qu'ils représentent? Le centime de France, qui exprime la valeur de 45 milligrammes d'argent ou de 2.9 milligrammes d'or, doit-il avoir environ cette valeur? Pour cela il faudrait, au taux actuel du marché, que le centime, qui pèse 2 gr., en eût environ le double. Taillé sur ce pied le cuivre à coup sûr ne serait pas un intermédiaire commode dans les échanges: on aimerait mieux s'en passer. Pourquoi en effet s'assujetir à ce point à la pesanteur d'une matière uniquement choisie pour son utilité? La consommation qui se fait de ce métal à l'atelier monétaire, toute considérable qu'elle soit, est nulle en comparaison avec celle qui résulte de ses autres destinations: l'usage monétaire n'exerce donc pas d'influence sur le prix de l'article, ne peut rien pour rendre ce prix stable. Il serait aujourd'hui au pair avec celui qui est admis par la monnaie: en ce cas, la pièce vaudrait comme matière ce qu'elle vaut comme monnaie; demain le prix aura haussé, et alors la monnaie, maintenue par la loi au même taux de valeur numéraire, se trouvera valoir moins qu'elle ne devrait, ce qui la fera quitter promptement la forme monétaire, en dépit de toute force et de toute ruse pour l'y retenir. Survienne une forte baisse du métal, et la monnaie se trouvera valoir plus qu'elle ne devrait. Il n'y a pas de frappe libre, et l'on peut espérer que les temps sont

passés où les gouvernements inondaient leurs états de monnaie dite bonne qui n'était que du billon, de billon qui était du cuivre argenté, enfin, d'excessives quantités de cuivre (1). Mais il peut y avoir une frappe clandestine, il n'est pas bien difficile d'imprimer sur des ronds de cuivre du poids de la pièce de 5 centimes l'empreinte officielle, et l'opération est des plus lucratives, pour peu que l'on réussisse à émettre d'assez fortes quantités de cette monnaie contrefaite.

Dans l'un comme dans l'autre cas il y aurait inconvénient réel à laisser un écart quelque peu important entre la valeur légale et la valeur réelle de la monnaie de cuivre. Impossible d'en assurer la parité en suivant constamment les mercuriales du marché; il faudrait, à chaque hausse comme à chaque baisse, soit refondre toute cette monnaie, soit changer par édit sa valeur numéraire. Elle serait, au premier cas, coûteuse au delà de toute limite, et changerait continuellement d'aspect; en prenant le second parti, on lui ôterait cette stabilité numéraire, qui est pourtant la chose la plus indispensable pour toute monnaie, même, disons mieux: surtout pour les plus petits appoints.

Il est contraire à la nature du signe qui représente d'être en même temps ce qu'elle représente. Il suffit que ce soit un représentant honnête. Cela veut dire qu'il faut lui appliquer ce principe que, pour personne et surtout pour l'État, il n'y a de meilleur *argent* que celui qu'on a émis soi-même. En d'autres termes encore, limitée entre particuliers à de

---

(1) En Allemagne surtout les petits Princes se sont signalés à cet égard par les plus tristes abus. Dans les premières années du siècle l'Allemagne presque entière était couverte d'une monnaie d'appoint du plus mauvais aloi, d'une immonde et grouillante vermine monétaire.

très-faibles sommes, la force libératoire de la monnaie de cuivre doit être illimitée envers l'État; et les caisses publiques seront tenues non seulement d'en prendre toujours toute quantité en payement selon la valeur nominale, mais encore de l'échanger sur demande contre des pièces de pleine valeur. Ces conversions pourront être subordonnées à quelques conditions de temps, de lieu, de montant *minimum*, etc., mais ces garanties d'une administration régulière ne doivent jamais dégénerer en restrictions artificielles.

La convertibilité reconnue par la loi et honnêtement pratiquée est la garantie naturelle contre de trop abondantes émissions. Elle est aussi suffisante: il peut toutefois être utile de les limiter par un *maximum* par tête de la population. Quant au danger de contrefaçon, il n'est à tout prendre pas bien sérieux pour cette catégorie d'espèces d'infime valeur. Pour réaliser un bénéfice quelque peu important, il faut en fabriquer des quantités fort considérables, qu'il est à peu près impossible de glisser dans la circulation sans grand risque d'être aussitôt découvert.

---

§ 4. La démonétisation de l'argent et la stabilité de la monnaie.

Rien ne saurait légitimer la monnaie de cuivre et de billon, si ce n'est la nécessité. C'est seulement où la bonne monnaie est impossible qu'on est en droit de lui substituer un signe représentatif. Où le monnayage de pleine valeur peut commencer, il doit commencer.

Rien ne s'y oppose plus, ni empêchement technique, ni

considération économique quand, en montant l'échelle des valeurs, on est arrivé à la quotité d'environ 10 gr. d'argent. Mais le monométallisme-or prétend, pour des motifs théoriques, réserver à ce métal seul l'accès libre à la monnaie et la pleine force libératoire. Il en résulte que toutes les pièces de la valeur de 2 à 6 *fcs* doivent être du billon, et que la région de pleine valeur n'est atteinte qu'aux appoints de 7 à 8 *fcs*, les moindres qui puissent bien s'exprimer en or. De fait même, en tenant compte de la situation qui s'est établie partout, ainsi que de l'expérience acquise sur ce point, on n'aura d'autre bonne monnaie que les pièces de 20 à 25 *fcs*.

Les florins et autres espèces contenant de 8 à 12 gr. d'argent, l'écu, la pièce de cent sous, le dollar, qui sont d'entre 16 et 25 gr. d'argent, sont parmi les plus utiles au monde. Elles constituent un instrument d'échange du plus fréquent usage et absolument indispensable. Déjà leur ampleur exclut l'idée d'un signe représentatif; on ne peut, en les voyant, croire qu'elles ne sont pas par elles-mêmes ce qu'elles prétendent être. De minces piécettes ne peuvent être de l'*argent* réel: il est tout aussi contradictoire de ravaler au rang du billon des espèces solides frappées à un titre élevé.

Le jour où ce système se sera généralisé, – et si on l'introduit sur soi, il faut s'attendre à ce qu'un si bel exemple soit suivi – les grosses piéces d'argent se trouveront menacées d'un prompt avilissement. Puisqu'elles ne sont que signes représentatifs, qu'importe un peu moins de matière? Quand bien même elles ont le poids juste, elles ne circulent que sur la foi publique, et personne n'est tenu d'en accepter plus qu'une somme relativement faible. Pourquoi donc se mettre en peine et faire des frais pour ne pas les laisser déchoir? Mais, surtout, quel poids la loi devra-t-elle leur assigner, en d'autres

termes: quelle valeur doit-elle attribuer à l'argent relativement à l'or? La question est bien autrement redoutable que pour le cuivre.

Pour ce qui regarde le billon qui ne peut être que du billon, on peut le mettre sous tout rapport au même régime que le cuivre. A condition bien entendu que l'on ait au dessus de ce billon une bonne circulation de pièces de pleine valeur en argent. On peut alors sans inconvénient ni danger reconnaître à l'argent dans la monnaie une valeur légèrement supérieure à la valeur vénale, assez pourqu'il n'y ait nulle tentation de l'exporter, pas tant qu'il y ait prime pour la contrefaçon. On peut billonner toute la monnaie d'argent en observant le même principe, tant que ce métal garde de par le monde sa valeur numéraire (1). Il est évident qu'il doit la perdre, si partout on n'en veut que comme matière de monnaie de signe, si sa qualité de métal précieux n'est plus reconnue. Le pays qui ne reconnaît pas lui-même une valeur numéraire stable à l'argent, s'en remet à d'autres pour la maintenir, et si aucun ne la maintient, on dépendra de tous les accidents du marché.

Ainsi, un écart de 10 % au début et jugé convenable à ce chiffre, se trouvera dans quelques années porté à 30 %; et comme en fait de monnaie il ne faut jamais jurer de rien, on n'a pas seulement la certitude que dans le cours des temps la balance ne viendra pas à tourner entièrement, et donner au billon une valeur intrinsèque plus grande que celle de l'or.

(1) Pour preuve que nous exposons fidèlement les idées dont s'est inspirée la première loi qui a entrepris de réaliser le monométallisme-or, nous renvoyons le lecteur au *Report of the Lords of the Committee of Council, appointed to take into consideration the State of the* COINS *of this Kingdom*, etc. *to H. R. H. the Prince Regent*, dated the 21st May 1816, publié entre autres par DANA HORTON, *the Silver Pound*, London 1887, p. 278.

La raison théorique que l'on donne pour n'avoir des pièces de pleine valeur que d'un seul métal, c'est que l'on ne saurait établir de rapport stable entre deux métaux. Cependant on a beau ranger le métal blanc dans la classe des matières auxiliaires, il faut commencer par admettre entre lui et l'or un rapport de valeur stable. C'est précisément pour ne pas le faire que l'on se déclare partisan du soi-disant étalon unique, et c'est la première chose que l'on fait, quand on se met à introduire chez soi ce système (1).

Tout au rebours du cuivre, la fonction monétaire l'emporte pour l'argent de beaucoup sur la consommation industrielle. Donc, de deux choses l'une: délaissé de tous comme matière d'*argent* et par là même moins prisé comme matière de fabrication, le métal blanc se dépréciera de plus en plus; ou bien, il se maintiendra de par le monde, et dans ce cas, ceux qui l'auront repoussé se trouveront un jour en manquer cruellement.

La première partie de l'alternative est actuellement la moins invraisemblable. On aura donc, pour des appoints considérables, et pour d'énormes sommes, une monnaie de billon, avec une valeur fictive d'environ le tiers et peut-être bien davantage.

Dans ces conditions le danger de la frappe clandestine est d'autant plus grand que la valeur des coupures est plus

---

(1) Le 11 Novembre 1871, lors de la discussion de la loi qui du premier coup introduisit en Allemagne le monométallisme-or de toutes pièces, le député Bamberger loua le gouvernement d'avoir adopté comme normal le taux de $15^1/_2$ argent $=1$ or, qui s'était maintenu depuis un siècle, et continuerait selon toute apparence à être le taux normal. Il est curieux qu'on se soit prononcé pour ce rapport comme base d'une mesure législative qui devait le renverser: il est plus singulier encore que l'on ait adopté un rapport quelconque, tout en déclarant sur tous les tons qu'il n'en fallait aucun.

forte et pour les coupables le risque d'être découvert moins grand.

Depuis 17 ans que la frappe libre est suspendue, la frappe clandestine a-t-elle dans une mesure notable pris sa place? Parmi les *Thalers*, les pièces de cent-sous, les *dollars* etc. actuellement en circulation s'en est-il glissé beaucoup d'origine interlope? Il n'y a pas de faits qui permettent de l'affirmer; il y en a heureusement qui enjoignent d'en douter. L'épreuve décisive ne se fera que quand toutes ces espèces seront démonétisées: espérons qu'alors d'aussi pénibles surprises que celles qu'éprouva l'Italie lors de l'appel des anciennes monnaies bourbonniennes seront épargnées à l'Europe (1).

En tout cas comme *argent* juste il n'y aura que l'or. Il en faudra d'autant plus qu'il y aura moins d'écus. L'or, dit-on, est quatre fois plus résistant, mais ce qu'il perd a 15 à 16 fois, sinon 21 à 22 fois plus de valeur. Dans la même proportion il offre une plus forte tentation au crime qui dépouille les pièces en circulation.

Il est d'ailleurs une raison certaine pourquoi, avec de l'or seul comme *argent* légal, la circulation ne peut rester longtemps au niveau légal. A mesure que le crédit s'étend, un nombre plus grand de pièces monnayées trouve dans les caves des banques un asile où elles sont à l'abri du frai et de toute sorte de rognure: il se forme ainsi deux catégories de pièces, les justes et celles qui ont cessé de l'être. Ces dernières précisément parce qu'elles sont fatiguées, ont la

(1) Il convient d'ailleurs de remarquer que le gouvernement Anglais, dans le document cité plus haut (note 2 du présent §) n'a pas entendu donner une garantie contre la contrefaçon, mais seulement éviter de lui offrir une prime. Rarement prévision ne s'est moins confirmée.

force de chasser de la circulation les bonnes, ou même les empêchent d'y entrer.

Les faits se déroulent dans l'enchaînement logique que nous avons déjà décrit: après un certain temps il n'y a en circulation que des pièces au dessous de la tolérance, la valeur numéraire tombe, le change sur l'étranger monte, le métal fuit la monnaie; et si l'on frappe à neuf en qualité insuffisante, le mal ne fait qu'empirer; finalement la monnaie qui, selon la loi, est la seule bonne, se trouve être la pire de toutes.

L'Angleterre vient de prendre quelques mesures pour maintenir ses *sovereigns* dans les conditions légales: dès 1883 l'autorité la plus compétente, l'*Institute of Bankers* déclara l'or tombé au point de causer au public „*great inconvenience*" et aux banquiers „*serious anxiety*". D'après les derniers rapports que nous ayons pu consulter, les pièces de 20 *fcs.* bien plus encore celles de 10 et de 5 *fcs.* sont dans le même état. Quant à l'or Allemand, il est encore trop jeune pour avoir perdu d'une façon sensible.

Cependant, partout, indirectement même en Angleterre, la valeur numéraire de l'or se maintient encore à l'aide d'une puissante circulation d'argent avec cours illimité pour tout payement à l'intérieur.

Que sera-ce si, par l'effet de la théorie qu'on préconise, toute cette masse sera billonnée?

Si partout pour la pleine attribution monétaire il n'y a que l'or, il en coûtera fort cher de bien entretenir la circulation. On peut tenir pour certain que ce que l'Angleterre dans les conditions les plus favorables n'a su faire, les autres puissances n'y réussiront ni partout ni toujours.

Il faut qu'une catégorie d'espèces s'appuie sur une autre:

l'or conserve sa solidité, s'il y a de la bonne monnaie d'argent, celle-ci s'étaye sur le billon, qui, à son tour, s'appuie sur le cuivre.

Enlevez à cette structure la partie importante de l'*argent* faite du métal de ce nom, et le tout croule, bientôt l'or au sommet de même que le cuivre à la base ne sera plus qu'un signe représentatif.

Mais s'il n'est point ce qu'il doit être, l'or n'est point honnête : et nécessairement il faillira à la tâche qu'on veut imposer à lui seul.

II. SECTION. LE MONOMÉTALLISME-OR INCOMPATIBLE AVEC LA SOLIDITÉ DU CRÉDIT.

§ 5. De l'insuffisance du métal précieux pour les payements importants.

Si le métal précieux, même l'argent, ne s'abaisse pas à la sphère des payements minimes, il ne s'élève pas à celle des payements très-considérables. A cet égard, l'or lui-même est insuffisant dans le sens littéral.

La dette anglaise est d'environ 5 millions de kilogrammes d'or : au 1 Janvier 1887, d'après les calculs les plus généralement admis (fort problématiques du reste), l'outillage monétaire du monde en or n'était que de 4.800.000 kilos. Mais les dettes publiques ne sont pas exigibles, et leur total ne fait que croître et enlaidir.

Les cinq milliards de *fcs* de l'indemnité de guerre imposée en 1871 à la France ont été payés en or, en argent, en

valeurs (chemins de fer en Alsace-Lorraine), surtout pour au delà des $^4/_5$, en lettres de change, c'est-à-dire en produits du travail Français, qui, par l'effet même de ce mode de payement, reçut une nouvelle et vive impulsion. C'est la liquidation la plus vaste comme la mieux conduite dont l'histoire financière fasse mention. Si, pour payer, on n'avait eu qu'un seul métal, la charge eût été infiniment plus lourde.

Quand c'est le prix d'un vaste domaine, d'une grande exploitation industrielle qu'il faut acquitter, comment s'y prendrait-on si pour tout équivalent on n'avait que la monnaie? Le débiteur le plus solvable, le plus riche capitaliste, ayant une offre de payement à faire en justice, peut se trouver dans l'impossibilité absolue de réunir sur l'heure les espèces légales, même où il y en a des deux métaux. La meilleure monnaie ne peut donner que ce qu'elle a: souvent elle doit être vérifiée pièce par pièce, et toujours elle doit être comptée; même sans transport d'un endroit à l'autre il y a un travail de manipulation qui, tantôt, ajoute un *item* à la dette, tantôt, réduit d'autant la valeur de la créance.

Les écus, les pièces de cent-sous sont parmi les plus utiles, disions-nous au § précédent: mais ce sont aussi les plus fortes coupures que l'argent puisse donner, au delà de 25 à 30 gr. tout au plus la monnaie cesse d'être d'un maniement facile.

Les pièces de 20 à 25 fcs sont les plus usitées que donne l'or: ce sont aussi à peu près les seules qui soient réellement utiles. La circulation ne veut ni de plus petites, ni de plus grandes coupures en ce métal. Ce n'est pas faute de l'avoir essayé, mais l'expérience a fait voir que, si le public n'aime pas les pièces trop menues en raison de leur peu de valeur, il repousse celles qui contiennent une trop grande valeur.

Cela tient à une défectuosité réelle du métal. Il est docile à accepter toute empreinte, mais on ne saurait marquer chaque pièce d'un signe qui l'individualise. Le titre représentatif par contre a sa date, sa lettre ou son chiffre de série, son numéro, qui, en cas de perte, d'accident ou de vol, permettent au possesseur légitime de faire valoir son droit; tandis que la pièce de monnaie, encore qu'elle soit à vous, reste au public.

Aussi les voit-on, pour tous les payements importants, réunies en sacs ou en rouleaux, reprendre en quelque sorte la forme primitive du lingot. Mais, toutes les fois qu'on accepte le sac sur l'étiquette, le crédit se mêle déjà au payement.

L'*argent* est une puissance de deux dimensions; par la rapidité de la circulation il supplée à ce qui lui manque comme quantité. Une seule pièce intervient, le même jour, en plusieurs payements: la même pièce peut revenir à plus d'une reprise pour régler une seule affaire. Ainsi, dans les 97 millions de *fcs* de l'indemnité Française qui furent payés en numéraire Allemand, il y a probablement en un certain nombre de *Thalers* qui firent deux fois le voyage de Berlin. Mais cela ne se peut que dans les payements échelonnés sur plusieurs échéances, ce qui est une intervention directe du crédit.

Un payement peut être dû en entier, sans être arrivé à terme; à l'échéance il peut être différé du consentement du créancier. Il peut être réglé par voie de compensation, soit par transmission d'un titre de propriété, soit par cession d'une créance sur un tiers.

Ces cas se présentent avec une grande diversité de formes et dans une extrême fréquence, car pour toute somme quelque

peu importante le payement au comptant n'est que l'exception dans les sociétés civilisées. Le crédit, qui sert à faire conclure tant de transactions, intervient encore pour les régler. Le métal précieux est indispensable comme évaluateur; il dresse les comptes et fournit la manière de les tenir, mais s'il s'agit de les régler, en d'innombrables cas il ne saurait se passer de l'assistance du papier.

---

§ 6. Du papier comme auxiliaire du métal précieux.

La transmission matérielle de l'equivalent métallique étant impossible en bien des cas, il faut avoir recours à une transmission idéale, et celle-ci, en écartant bien des charges, des pertes et des risques, est utile là même où elle n'est pas nécessaire, et rend possible une grande économie de métal précieux.

Parmi les formes diverses que ce moyen prend dans le maniement des affaires, il en est deux qui jouent dans la question monétaire un rôle particulièrement important. Ce sont: le billet de crédit de l'État et le billet de banque.

Toute administration financière de quelque étendue a un fond de caisse, une réserve naturelle qui jamais n'est entamée, du moins ne doit jamais l'être profondément. En chaque pays la plus importante administration financière est celle de l'État. En émettant des billets de crédit jusqu'à concurrence de la somme moyenne qu'il a toujours en caisse, le trésor ne fait que fournir aux contribuables un moyen facile de payer l'impôt. Mais il en est de ces assignats comme du

cuivre et du billon: l'État doit non seulement les accepter au pair en tout payement, il doit encore à la demande du porteur les convertir en bonne monnaie.

Dans ces limites et à ces conditions aucune objection ne s'élève en théorie contre ce genre d'émission. En pratique le danger est précisément qu'on outrepassera ces limites et qu'on s'affranchira de ces conditions. Aux jours de détresse il se trouve toujours des alchymistes pour dire: quelques parcelles de métal de moins dans la monnaie ne l'empêcheront pas de circuler pour la pleine valeur nominale; ou bien: quelques millions ou quelques centaines de millions de plus ne feront pas tomber au dessous du pair nos billets de crédit. Non certes tant qu'ils sont réellement et constamment remboursables à vue; mais c'est précisément parce que l'on n'a pas les moyens de les rembourser, que les émissions se multiplient, et que bientôt le cours forcé est décrété (1).

Le billet de crédit de l'État, s'il n'est la promesse de l'État de payer au porteur la somme qui y est inscrite, n'est rien, pire que cela: un faux, l'une des plus grandes injustices que puisse commettre l'État, lui dont la mission principale est de les réprimer toutes. Économiquement, par l'incertitude que pareil *argent* jète dans toutes les transactions, c'est le plus terrible des fléaux, et „le moyen le plus efficace que l'on ait

---

(1) C'est une théorie absolument fausse que celle mise en avant par plusieurs auteurs, prétendant que le papier-monnaie se maintient au pair, tant qu'il n'est pas émis avec excès. Une émission très-considérable ne perd rien de sa valeur nominale, tant que le public a la confiance que c'est une valeur sérieuse; si faible que soit la somme, si le billet n'est pas considéré comme *argent*, il sera taxé à sa valeur probable. Ce n'est du reste pas l'un des moindres griefs contre le papier-monnaie d'avoir non pas seulement gâté les affaires, mais encore faussé les notions. Aujourd'hui encore la science en est à considérer l'émission des billets de crédit comme une application du „droit régalien de frapper monnaie".

inventé pour fertiliser avec les sueurs du pauvre le champ du riche" (1).

Quant au billet de banque, ce n'est ou du moins ce ne doit être que la lettre de change, affranchie de tout ce qui la rend impropre à la circulation générale. Un établissement de crédit dont le nom est connu, le crédit reconnu de tous, met sa signature à la place de celles d'un certain nombre de commerçants plus ou moins notables; cette Banque s'engage à payer à tout porteur: on peut donc donner son billet en payement, sans encourir de reponsabilité; elle s'engage à payer à vue, on peut le prendre sans avoir d'échéance à attendre, ni d'escompte à calculer. C'est de l'*argent* comptant, une véritable monnaie. La Banque, en effet, émet ses billets non seulement en sommes rondes, mais en sommes toujours égales pour des types déterminés d'avance et qui, déjà par la forme et la couleur du papier, se distinguent à première vue les uns des autres (2).

Le billet de banque, et de même le billet de crédit de l'État est du numéraire sans la matière, d'autant plus commode à l'usage, et, avec une garantie en plus pour le détenteur (3). Si, en de longues années, rien n'est venu ébranler la confiance du public, il le préfère aux espèces sonnantes et on arrive même à oublier que le billet de banque, lui aussi, sans la certitude de conversion immédiate en *argent* métal-

(1) C'est le mot si juste d'un financier Américain, DANIEL WEBSTER.

(2) Le billet a donc lui aussi son module, ce qui est le propre de la forme monétaire. Nous ignorons si, depuis la publication du livre cité de MICHEL CHEVALIER, on a réussi à „trouver cette ligne de démarcation qui fût nette entre le billet de banque et la lettre-de-change" (*La Monnaie* p. 42): nous pensons que ce n'est pas la somme ronde, mais la somme constante pour chaque coupure.

(3) *V.* au § précédent.

lique, est une promesse mensongère, et la source des plus grands maux.

Le billet de banque n'a que des effets salutaires, n'est jamais émis en excès, et assure lui-même sa conversion, s'il n'est émis que pour l'escompte d'effets de commerce représentant de solides opérations sur des biens de consommation générale. Il n'est, dans ces conditions, qu'un véhicule pour les produits du travail sur leur route vers le consommateur. Mais s'il devient un moyen, pour la spéculation, de détourner les produits de leur destination ; pour l'industrie et à l'agriculture, de se pourvoir du capital fixe dont elles ont besoin ; pour la consommation, de rester en défaut avec les contre-valeurs qu'elle doit livrer — le billet de banque sort de ses conditions légitimes. Il en est constamment sollicité, étant „une dette qui rapporte intérêt au débiteur": (1) et même en temps de crise la Banque devra souvent de son crédit soutenir les faibles. Dans la prospérité comme dans les jours difficiles elle émettra ses billets pour d'autres fins encore que pour l'escompte du papier de commerce, garanti par un double échange d'articles d'utilité générale. Elle le peut, à condition d'avoir toujours une puissante encaisse métallique. Mais de là nécessairement un danger plus grand que tous les autres: à savoir que le gouvernement, après avoir par des dispositions légales accumulé le métal précieux dans les caves de la Banque, un jour, pressé par les besoins d'une guerre ou de troubles à l'intérieur, ne s'en empare en donnant cours forcé au billet, qui ainsi se trouve converti en billet de l'État non-remboursable.

L'émission de billets à vue et au porteur ne saurait être

(1) *The Theory of Money* by a Scotch Banker, *Edinburgh* 1868, p. 96.

libre, puisqu'elle exerce sur la circulation et les réserves métalliques, sur le cours des prix et le taux de l'intérêt la plus grande influence, alors même que la conversion est le mieux assurée (1). De plus en plus c'est une seule Banque qui se trouve investie du droit d'émission: partout où le monopole n'existe pas, il tend à s'établir. L'échange international a besoin de trouver dans les principales villes commerciales ces points d'appui et de repère; les Banques centrales sont en chaque pays l'organe naturel des intérêts économiques auprès du pouvoir, par une combinaison des principes de centralisation et de liberté, telle que l'exige l'état présent du développement économique. Les abus sont toujours possibles, et, dans la matière qui nous occupe, parfois terribles. Néanmoins, l'intérêt de chaque société économique veut qu'il se forme, à la Banque centrale, un vaste réservoir de métal monnayé et en lingots. C'est au moyen d'assignations sur ce réservoir, de fait par des virements de compte que s'effectuent les gros payements.

Après tant de vicissitudes voilà donc le métal précieux littéralement rentré sous terre. On a dit que rien ne ressemble plus à la mine que les souterrains de la Banque: on a repliqué, avec infiniment de raison, que rien n'y ressemble moins. Dans la mine naturelle le métal est pour nous comme si elle n'était point, mais la Banque est une mine du plus facile accès, *easily worked*, avec une porte toujours ouverte sur l'atelier monétaire.

---

(1) Elle peut être assurée légalement, et en même temps de fait rendue illusoire par les artifices des Banques, la pression qu'elles excercent sur les intéressés, les préjugés de l'opinion. C'est une triste expérience qui s'énonce dans ce mot d'un économiste Américain SUMNER: „*Convertibility in the currency is like consciousness in a man, it has many grades.*"

De quelque façon que la loi règle le montant de l'émission sur le total de l'encaisse, il y aura toujours pour la Banque profit de donner ses billets en échange du métal monnayable qu'on lui apporte, au prix qui ressort nécessairement des dispositions de la loi monétaire (1).

Il convient même de lui imposer formellement cette obligation, afin d'assurer aux détenteurs du métal sa prompte conversion en numéraire.

---

§ 7. La démonétisation de l'argent et la solicité du crédit.

Journaux et livres parlent souvent et même les rapports officiels des administrations monétaires parlent toujours des bénéfices réalisés par la caisse publique au moyen de l'émission des monnaies de cuivre et de billon. C'est là un grand abus. On pourrait dire aussi bien que l'État, après avoir fait jouer

---

(1) „*Les prix de l'or et de l'argent se maintiennent généralement à* 3 *l.* 17 *sh.* 10 *d. par once pour l'or et à* 60 *d.* $^7/_8$ *pour l'argent*", dit M. FAUCONNIER, dans son excellent ouvrage *L'argent et l'or, Essai sur la question Monétaire*, Paris 1881, p. 23. Quant à l'argent, n'étant pas monnayable, il n'a pas de prix fixe à Londres, mais le prix de l'or ne peut y être autre que 3 l. 17 sh. 10½ d. par once Troy, vu que la *l.*, divisée en 20 *sh.*, chacun de 12 *d.*, est une quotité d'or telle qu'une once en contient 3 unités $^{17}/_{20}$ et $\frac{10\frac{1}{2}}{240}$. La Banque ne donne ses billets qu'en raison de 3 l. 17 sh. 9 d. l'once, retenant ainsi, à titre d'intérêt ou de provision, 1½ *d.* par once, soit environ 7,40 *fcs* par 1000 fr. Si en billets elle donnait plus pour l'once, ce serait comme si elle donnait quittance pour plus qu'elle n'a reçu: ce qui jamais ne doit lui être permis, quand bien même elle pourrait momentanément avoir intérêt à le faire. Le métal a donc lui aussi son prix, s'achète moyennant une somme d'*argent*, laquelle s'acquitte en billets. Rien n'a plus puissamment contribué à répandre la fausse idée du *fc*, de la *l.*, etc. comme d'une mesure, s'appliquant même à la substance dont le nom de *fc* ne sert qu'à indiquer une quotité convenue en forme monétaire, *V.* Partie I § 5.

la planche aux assignats, a bénéficié de la somme totale de l'émission, déduction faite des frais pour l'achat du papier et l'impression des billets.

Si disparates qu'ils soient, cuivre, billon et papier sont tous instruments de crédit (1). Tout État qui tient à rester honnête doit inscrire comme dette flottante le montant de chaque émission de monnaie d'appoint et de billon, de même que de ses billets du trésor.

Quant au cuivre, on a pu se dispenser de suivre cette règle, du moins quand le temps était passé où les Princes, alchymistes au rebours, transformaient l'or en argent et l'argent en cuivre. On peut s'en dispenser encore pour le billon divisionnaire, pour la monnaie qui ne peut être que du billon. Il en est autrement quant au billon qui n'est tel que par le caprice de la théorie monométalliste.

Du jour où il est bien entendu que toute la monnaie de la valeur de 2 à 6 *fcs* n'est que monnaie de signe, l'obligation pour les caisses publiques d'en convertir toute somme qu'on leur présentera en espèces d'or doit être nettement définie et scrupuleusement observée. Si l'échange n'est pas toujours et pleinement assuré, cet argent sera de la fausse monnaie, et causera d'incessantes perturbations.

On risque surtout en ce cas les émissions excessives; et la limite d'un chiffre *maximum* par tête de la population ne sera d'aucune garantie avec des gouvernements réduits aux expédients, et des parlements qui ont intérêt à déguiser l'impôt et plein-pouvoir de changer la loi.

---

(1) Il est donc assez curieux que, selon certains auteurs, la Suède a eu les premiers billets de banque, elle qui a le plus longtemps gardé le cuivre comme *argent*. D'autres écrivains attribuent, pour le billet de banque, la priorité à l'Italie.

Que si la conversion est assurée, le public se verra souvent dépourvu de cette monnaie dont l'absence ou seulement la pénurie dans les transactions journalières cause les plus cruels embarras.

Actuellement, il y a de par le monde en circulation des pièces d'argent, jadis de pleine valeur, aujourd'hui encore avec force libératoire illimitée à l'intérieur de chaque pays, pour une somme évaluée à ± 8 milliards de *fcs*. Ces pièces ont été émises au taux de valeur de l'argent à l'or de 15.5 à 1, ou bien des actes législatifs postérieurs les ont maintenues à ce taux (1).

C'est selon cette valeur numéraire légalement reconnue, non au taux de la valeur commerciale de l'argent lors du retrait, que toutes ces espèces devront être échangées contre de l'or, si l'on veut sérieusement établir de soi-disant étalon unique d'or. La perte, résultant de la baisse du métal, devra être à charge de la caisse publique, et non du dernier détenteur, puisque c'est la loi qui, par l'effet nécessaire de la démonétisation, amène cette baisse. Elle est actuellement de 25% au bas mot. Personne ne sait où elle s'arrêtera, si la mesure est prise d'une manière tant soit peu générale.

A cette obligation de remboursement intégral les gouvernements ne sauraient manquer, sans faire litière à l'honnêteté. Ce serait une vraie banqueroute. Il faudra, non tant pour le remplacer dans la circulation, que pour indemniser les détenteurs, trouver de l'or pour tout cet argent.

C'est un côté fort grave, et pourtant ce n'est encore que le petit côté de la question. Dans les deux mondes il circule actuellement pour environ 15 milliards de *fcs* de monnaie

(1) En Hollande il est d'une petite fraction plus favorable à l'or.

fiduciaire, billets du trésor et billets de banque. Ils ont été émis sur une base métallique consistant dans une bonne partie de tout ce que le monde possède en espèces monnayées et en lingots d'or et d'argent. Les deux métaux servaient en effet, servent encore de couverture à l'émission fiduciaire, même en Angleterre, non pas tant parce que sa Banque a la faculté de composer son encaisse métallique pour $^1/_5$ d'argent, mais parce qu'elle a constamment émis des billets pour l'escompte de traites sur des pays qui avaient les deux métaux ou seulement le métal blanc comme *argent*.

Du moment que ce métal n'est plus que matière de billon, il ne saurait plus être un gage pour les émissions de papier. Échafauder une forme de crédit sur une autre est la pratique ordinaire des affaires véreuses et des entreprises aléatoires: ce ne doit jamais être celle des administrations financières des états ou des grands établissements publics (1).

„Le crédit est un auxiliaire puissant pour le commerce, mais il n'est qu'un auxiliaire. L'instrument principal est toujours le numéraire, et, à mesure que les affaires se développent, il en faut davantage. C'est comme une pyramide dont le sommet peut s'élever d'autant plus haut que la base est plus large" (2). La pyramide menace de crouler si on la sape dans ses fondements, surtout si, tout en lui enlevant l'une de ses deux bases, on se trouve par là même forcé de

(1) La dette publique comme base de l'émission fiduciaire, comme cela se fait en Angleterre, aux États-Unis, en bien d'autres pays encore, n'est qu'une des applications de ce faux système, et l'une des plus dangereuses, surtout quand l'émission descend jusqu'aux coupures de 1*l.*, comme tout récemment (Novembre 1889) il en était question dans les journaux Anglais. Voilà de ces expédients auxquels on se trouve réduit, parce que l'on dédaigne le métal destiné à fournir en véritable *argent* les coupures dont la circulation a besoin.

(2) Victor Bonnet, *Études sur la monnaie*, Paris 1870, p. 49. Malheureusement que l'auteur qui parle si bien fait chorus avec ceux qui veulent enlever à la pyramide la base d'argent.

la faire monter plus haut. La base qu'on veut lui soutirer, qu'on lui a déjà soutirée en partie, est la moins précieuse des deux, mais pourtant celle qui, jusque dans les derniers temps, comme chiffre total a été la plus importante. D'ailleurs, et pour la raison dont nous avons déjà maintes fois fait mention, comme le moins précieux ce métal a une utilité toute particulière par rapport au crédit. Les Banques centrales sont les grands réservoirs métalliques: si leur niveau est en baisse, il importe qu'il trouve dans la circulation générale de quoi se relever. Cependant, sans argent, pas de circulation riche: l'or est trop grand seigneur pour tant courir les rues. L'argent, au contraire, quand les affaires vont bien, est en abondance aux mains du public, plus ou moins chez tous l'encaisse dépasse le strict nécessaire: dès que les temps menacent de devenir difficiles et que l'on se voit forcé de faire flèche de tout bois, ce trop-plein s'écoule naturellement vers la Banque et reconstitue sa réserve. En démonétisant l'argent, on se défait de cette ressource; et la Banque, ayant avant tout à prévenir les catastrophes, soumet incessamment le pays à des majorations du taux de l'escompte, si nuisibles déjà par l'incertitude qui en résulte pour les conditions du crédit (1).

La question est d'importance capitale pour les pays qui en sont encore au régime du papier-monnaie à cours forcé. Ils sont nombreux, ces pays, et du nombre il y en a comme la Russie et l'Autriche. On a souvent demandé pourquoi, quand à partir de 1873 l'argent se mit à baisser dans des proportions dont l'histoire monétaire n'offre pas de second exemple, ils n'en profitèrent pas pour reprendre les payements

(1) C'est apparemment là ce „vice caché" du système anglais qu'a en vue M. Frichot, *Études Monétaires*, Paris 1855, p. 54.

en espèces. Évidemment ils ne le pouvaient: comment eussent-ils acheté, c'est-à-dire: payé soit avec leurs produits, soit avec de l'or une matière que la civilisation déclarait indigne de servir comme payement? Assignat pour assignat, mieux vaut le papier que l'argent (1). Tout naturellement, bien que par la plus singulière aberration, l'argent entassé dans les caves des Banques, dont il ne peut plus garantir les émissions, est empêché de se porter là où il aurait pu remplir sa destination.

Du reste, si l'on veut des assignats, pourquoi continuer à se servir d'une matière qui, si elle n'est plus réputée matière de bonne monnaie, est encore trop coûteuse comme simple auxiliaire? Des coupures de 2 à 6 *fcs* peuvent fort bien circuler en papier: cela s'est vu, cela se voit encore (2). S'il est conséquent, le monométallisme-or n'aura que du cuivre, du nickel, puis une fort mince couche d'or, constamment ébréchée parce que l'on ne saura maintenir au niveau légal la circulation monétaire, enfin du papier à foison.

Fort peu d'or sur infiniment de papier!

Le métal précieux a été donné à l'homme pour qu'il n'abuse pas du crédit Les choses les plus salutaires sont les plus terribles dans l'abus qu'on en fait: et rien n'est précaire comme une situation économique où le crédit est *used up to the hilt.* Pour leurs méfaits monétaires les gouvernements des anciens temps avaient l'excuse qu'ils ne connaissaient

---

(1) Beaucoup d'auteurs s'émerveillent de ce que le papier-monnaie non-convertible a pu faire prime sur l'argent. Parmi les plus récents: L. FÉLIX, *Währungsstudien mit besonderer Rücksicht auf Oesterreich-Ungarn*, Leipzig 1890, p. 36. Pourtant, que voit-on de si étrange à ce que la promesse incertaine mais négociable d'un gouvernement de payer une somme en or soit taxée plus haut que selon le prix courant de l'argent qui n'a plus accès à la monnaie?

(2) En Suède, il y en a beaucoup de $1^1/_8$ de *fr.*

pas la constitution de rentes perpétuelles. User si largement de cette ressource et répandre dans le pays quantité d'assignats, fussent-ils métalliques, c'est brûler la chandelle par les deux bouts.

Si en même temps on rétrécit la base métallique du crédit, on s'expose en temps normal à des secousses continuelles et à des crises spasmodiques. Viennent la guerre et la révolution, le château de cartes s'écroule, et l'on voit alors combien ce qui était si léger, a la chute lourde. Nul écroulement qui cause tant de ruines, nul incendie qui fasse tant de ravages. Mais l'argent, autant que l'or, résiste à la panique, comme il est à l'épreuve du feu (1).

Transformer ce qui de sa nature est équivalent réel en instrument de crédit, et par là étendre démésurément et artificiellement l'intervention du crédit — c'est le fait du monométallisme-or.

III. SECTION. LE MONOMÉTALLISME-OR CONTRAIRE À LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ARGENT.

§ 8. Les deux métaux en possession d'état.

Le monde a jusqu'à ce jour gardé les deux métaux, il n'a pas rejeté l'un des deux, parce que même ensemble ils ne suffisent pas à la tâche.

Cependant, en ce siècle de lumières, la théorie un beau jour se prit à demander:

---

(1) Selon la spirituelle et profonde comparaison de M. Amasa Walker, père de l'auteur dont nous avons cité l'ouvrage sur la Monnaie.

L'étalon (c'est-à-dire: le métal admis à la frappe libre pour des espèces ayant cours illimité) doit-il être simple ou double?

D'avance il était convenu que vouloir l'étalon double ne pouvait être que le fait d'une science vicieuse manquant du plus simple bon sens. Puisque donc vous le voulez simple, lequel préférez-vous:

du jaune —
ou du blanc?

C'est à ces termes que la question monétaire, justement fameuse pour ses obscures complications, avait été réduite, en ce siècle de lumierès, à l'usage des gens du monde. Et il est évident que, le choix étant donné entre l'argent et l'or, il fallait une dose tout-à-fait invraisemblable d'ineptie pour se contenter de l'argent.

Il ne manque à cette belle théorie qu'une seule chose: un peu d'accord avec les faits. Le choix entre les deux métaux n'était pas donné: il n'a jamais été question, jamais il n'a pu être question de pareil choix. Dans ces termes où la théorie la posa, la question ne s'est posée pour aucun pays. Ce n'eût été possible que pour un peuple qui, n'ayant point encore connu de monnaie, eût résolu de s'en donner et, reconnaissant l'excellence de l'argent et de l'or, eût eu les moyens de se procurer la quantité nécessaire de l'un ou de l'autre, ou bien de l'un et de l'autre. Aucun pays ne s'est trouvé dans ce cas, si ce n'est le Pérou des Incas. Si l'un de ces Souverains se fût dit: je donnerai à mon peuple d'esclaves l'*argent* libérateur — sage jusqu'au bout, il eût décidé de prendre les deux métaux, puisqu'ensemble ils sont l'*argent* du monde (1).

---

(1) *V.* I^e^ Partie. § 2.

Pour les législateurs parlementaires du XIXe siècle il ne s'agissait pas de décider lequel des deux métaux ils introduiraient dans leurs états, mais lequel des deux ils garderaient, ce qui revient à dire: lequel des deux ils rejeteraient. Et même à ce point de vue il n'y avait pas de choix réel à faire, si l'excellence de l'un des deux métaux et la superfluité de l'autre étaient autant qu'on se plait à le dire au-dessus de toute contestation.

Même pour les pays qui n'avaient que le métal blanc comme *argent* légal, l'autre n'était pas moins *argent*. Ils s'en servaient pour payer et ils l'acceptaient en payement, ils reconnaissaient son pouvoir d'acquisition et n'y pouvaient porter atteinte: aussi ne l'excluaient-ils pas de la frappe libre. Rejeter l'argent est toute une autre affaire: c'est le ravaler au rang de simple auxiliaire, lui contester la qualité de métal précieux, sans pourtant lui donner l'utilité du cuivre ou du nickel. Le monométallisme-or et le monométallisme-argent ne sont pas identiques en principe, différent seulement par la matière choisie: ce sont deux choses foncièrement autres. Ce sont moins deux systèmes que deux tendances, ne se ressemblant qu'en ceci que leur application universelle est impossible.

Sur la base de l'argent le monométallisme tend forcément au bimétallisme; sur la base de l'or, la généralisation du système „est une utopie et une utopie tout-à-fait fausse" (1), et les efforts qui déjà ont été tentés ou qui le seront encore pour la réaliser ne peuvent que produire de néfastes conséquences.

A ce point de vue encore il est illogique de prétendre

(1) Le mot si juste de M. Goschen à la Conférence internationale de 1878.

qu'il y ait un choix à faire. Cependant, nos adversaires soutiennent que pareil choix s'impose par une nécessité absolue, par une loi naturelle devant laquelle la loi politique, comme toujours, doit céder.

Admettons un instant qu'il en est ainsi, et, nous plaçant au point de vue du monométallisme, posons-nous à notre tour cette question lequel des deux métaux mérite la préférence, du jaune ou du blanc?

---

§ 9. Les deux métaux précieux comparés au point de vue de la stabilité de valeur.

Dans les innombrables écrits sur la question monétaire d'ordinaire une large place est réservée à l'étude comparée des avantages des deux métaux. Avec la plupart des auteurs, sinon avec tous, nous sommes tout disposé à reconnaître la prééminence naturelle de l'or. Il est le plus précieux, ou, pour emprunter aux langues germaniques leur mot si juste, le plus *noble* des deux. Il a un plus vif éclat, un poids spécifique plus grand, plus de force de résistance: notamment il ne s'oxyde pas à l'air. A poids égal il contient une plus grande valeur. Sur ce point — et voilà précisément la grande question — les appréciations ont été fort divergentes: on prétend qu'anciennement au Japon l'or valait quatre fois le même poids d'argent; au moyen âge le rapport était de 1 à 10 ou 12, au XVII^ième^ et au XVIII^ième^ siècle il a monté graduellement jusqu'à être taxé 14 à 15 fois plus que l'argent, puis il est resté pendant près d'un siècle au rapport de 1 : 15.5, enfin le voilà brusquement coté par le

marché à environ 22 fois l'argent. Cependant, c'est un fait fort remarquable, une éloquente attestation de l'unité de l'*argent*, les frais de transport en général se comptent par sommes d'*argent*, sans faire différence pour le métal et par là l'avantage tant vanté d'une plus grande transportabilité, avantage qui d'ailleurs ne va pas sans les inconvénients d'un risque plus grand et d'une surveillance plus difficile, s'évanouit dans la pratique.

L'or est plus précieux : à tout seigneur, tout honneur. Mais cela même le rend plus impropre aux usages les plus nécessaires de l'*argent* dans la forme monétaire. Il est extrêmement utile, nécessaire pour les usages plus relevés : ce n'est pas une raison pour lui demander un service quotidien auquel sa nature se dérobe. Ne donner aux populations que l'or comme *argent* c'est reproduire sous une autre forme le mot fameux : le peuple n'a pas de pain, eh bien ! qu'il mange de la brioche. Il est absolument contraire au cours naturel des choses de supposer que les peuples, même les plus riches et les plus civilisés, puissent jamais en arriver à ne reconnaître que le plus précieux des deux métaux comme évaluateur et équivalent universel. Ils ne se sont pas avisés, et après tantôt un siècle d'exercice même en Angleterre on ne s'avise pas d'exprimer en termes d'or la journée de travail et le prix des choses les plus usuelles selon la mesure du commerce de détail. Qu'on ne parle pas du cuivre qui a dû céder la place à l'argent, comme l'argent le ferait maintenant à l'or : le cuivre n'est pas métal précieux, l'argent l'est, comme usage général il a la priorité sur l'or, et toujours, quelque degré de civilisation et de richesse que les peuples puissent atteindre, il sera le plus indispensable pour les transactions les plus fréquentes.

Trop précieux pour une foule de choses qui pourtant doivent et, au moyen de l'argent, peuvent trouver leur équivalent en bonne monnaie, l'or n'est pas propre non plus à bien tenir les comptes. Ils ne se tiennent bien qu'avec le système décimal: il faut donc une unité dont la centième partie, qu'au besoin on pourra encore fractionner en deux, équivaut aux moindres valeurs d'appoint. L'or ne peut remplir cette condition que si l'on prend une quotité trop minime pour pouvoir être rendue en monnaie. Mais, comme nous l'avons vu, l'or ne donne de la monnaie solide et d'un usage répandu que dans les coupures de 20 à 25 *fcs.*, c'est-à-dire de 6 à 7 gr.

Tel est le système anglais avec sa pièce principale d'à peu près $7^1/_3$ gr. d'or fin, égale à l'unité de compte, laquelle ne se divise en pas moins de 960 parties. Le citoyen du Royaume-Uni, qui non seulement veut tirer vanité de son système monétaire, mais encore le comprendre, doit considérer le *shilling* comme le titre donnant droit à environ $36^1/_2$ centigrammes d'or, et le *farthing* comme un signe représentatif que lui donne le gouvernement faute de pouvoir lui mettre entre les mains une pièce monnayée contenant $7^1/_2$ milligrammes de ce métal. Ce *farthing*, $^1/_4$ du *penny*, est une preuve remarquable à quel point un fractionnement minutieux est indispensable même dans le pays le plus riche du monde. Laissant de côté ces infiniment petits, on trouve la livre anglaise divisée en *shillings* et ceux-ci en *pence* (*d*): c'est-à-dire qu'il s'intercale entre le tout et ses parties un divisionnaire qui est en quelque sorte une seconde unité. Aussi voit-on en Angleterre les sommes d'*argent* s'étaler sur une triple rangée de chiffres: ce qui fait une singulière manière de comprendre le célèbre adage: *Time is money.*

Surtout quel singulier effet du monométallisme que d'opérer avec une unité double! (1).

Une unité si considérable est du reste une pensée bien véritablement anglaise. Le noble Lord qui la conçut pour sa patrie, s'est dit que, prenant l'or, il fallait lui faire faire figure respectable: $7^1/_3$ gr. d'or, c'est ce que, même aujourd'hui et en Angleterre comme partout ailleurs, la grande majorité des humains est heureuse de gagner au prix d'une semaine de labeur incessant. Il s'ensuit, d'une part, que les salaires et „les valeurs les plus nombreuses et les plus intéressantes, celles qui, dans les mercuriales et les circulaires indiquent le prix des marchandises", (2) devraient s'exprimer par une fraction minuscule d'or et ne peuvent se solder qu'en billon. Il en résulte, d'autre part, que, l'habitude, le désir de paraître, une certaine incurie aidant, le prix de bien des choses montera artificiellement. L'unité de grande valeur réduit le chiffre des sommes d'*argent*, mais enfle les prix.

C'est ce dont on n'a pas voulu en Allemagne, et voilà une des raisons qui lui firent adopter son unité modeste, mais nullement simple du *Marc*, qui est de 0.358425 gr. d'or fin. Cette quotité, n'étant pas monnayable, est représentée par une pièce d'argent, également nommée *Marc*. Voilà donc dans une pièce deux métaux, l'un qui y est par présence réelle, l'autre qui y est par fiction légale. C'est encore une singulière manière de pratiquer le monométallisme, difficile à être bien comprise du grand public qui doit se servir de la monnaie.

---

(1) Dans l'esprit de l'auteur intellectuel de la réforme de 1816, Lord Liverpool, père de l'homme d'état qui la fit voter, c'était même une double mesure. L'auteur du *Treatise on the coins of the Realm* a longtemps considéré l'or comme la mesure de la grande, et l'argent comme la mesure de la petite propriété.

(2) Bonnet, *l. c.* p. 153.

Et un système si bizarre est le dernier mot de la science monétaire, et ce que le peuple le plus érudit du monde a trouvé de mieux.

Au triple point de vue d'évaluer avec justesse, de tenir facilement et de bien régler les comptes, l'or présente donc de fort sérieux inconvénients. Cependant, quelqu'en soit l'importance, il faudrait passer condamnation sur tous ces points, si l'or l'emportait dans la qualité qui doit être décisive, celle de la plus grande stabilité de valeur propre. Mais précisément à cet égard l'argent présente des avantages impossibles à contester. Il est en effet plus stable dans les conditions de production, son exploitation a un caractère bien plus régulier. „L'or est un des métaux les plus répandus dans la nature, qui l'a semé presqu'en tous lieux, mais partout à très-petite dose" (1); on le recueille dans les alluvions, bien plus qu'on ne l'extrait de la terre; dans les matières soumises au lavage on le trouve à quelques millionèmes, mais en général beaucoup moins mélangé avec d'autres matières que l'argent: cependant, fait curieux, en tout or on trouve de l'argent, de même que dans le minérai d'argent il y a souvent beaucoup d'or. Le travail de la désagrégation, si difficile pour le métal blanc, se simplifie considérablement pour l'or, il faut moins de capital fixe et d'outils, surtout de combustible, dont la disette rend si laborieuse la production de l'argent; les journées d'ouvrier sont la grosse dépense, compliquée par les larcins des ouvriers, ce fléau de l'exploitation des métaux précieux. Enfin, si parfois le hasard fait découvrir des gisements d'or d'une très-grande richesse, ils sont bien vite épuisés, et à

(1) M. Chevalier, *l. c.* p. 244.

l'extrême abondance de quelques années succèdent de longues périodes de ralentissement de la production.

Pour tous ces motifs l'exploitation des mines et des placers d'or est entreprise bien plus aléatoire que celle des mines d'argent.

Fait surprenant, attesté pourtant par les meilleures autorités (1), le métal précieux se produit en perte sur l'ensemble. On met dans la terre plus de valeur taxée en métal précieux qu'on n'en retire. Une aveugle avidité commence par mal exploiter, s'obstine quand la veine est épuisée, dépense follement *in ill advised search* de nouveaux gisements. L'appât des gains énormes réalisés par quelques heureux, l'espoir de mettre la main sur la grosse pétite d'or natif continuent d'attirer ces hardis aventuriers qui, répugnant au travail régulier, s'attèlent à une besogne d'esclaves et finissent généralement par s'y ruiner.

C'est comme une barrière naturelle contre la profusion du métal précieux. Nous n'entreprendrons pas de suivre ici les discussions des savants géologues, prétendant, les uns, que la terre nous a déjà livré la majeure partie de son or, d'autres, que l'argent s'offre en quantités inépuisables. Ce sont là des contingents futurs à l'égard desquels il convient à la science de se tenir sur la réserve. Elle peut constater, comme nous le verrons en son lieu, que la crainte d'un pléthore d'argent est absolument chimérique. Sa production plus constante et le besoin absolu que le monde entier a précisé-

---

(1) Ainsi, on lit chez SOETBEER, *Materialien* etc. Hamburg 1886, p. 7: „*die Goldproduction der Erde ist im grossen Ganzen immer unökonomisch gewesen, und das Gold ist aus diesem Grunde ein Artikel gewesen, welcher unter den Selbstkosten auf dem Weltmarkt verhandelt wird*". DEL MAR, la plus grande spécialité dans cette partie de notre question, déclare: „*all the precious metalls are produced at a loss.*"

ment de cet agent monétaire lui assurent une valeur plus stable qu'à l'or, qui est plus capricieux, plus désiré à coup sûr, mais moins indispensable.

C'est le rapport des pertes annuelles et des nouvelles acquisitions sur la masse totale qu'il faut considérer. Avec l'argent on risque de moins grands écarts qu'avec l'or.

Plus ce rapport entre le plus ou le moins et le tout est faible, et plus grande est la stabilité économique de l'*argent*. Et nécessairement le rapport sera plus faible, plus sa masse sera grande.

Rejeter de cette masse tout le métal blanc, c'est la réduire très-considérablement, c'est rendre d'autant plus sensible la proportion des quantités qui s'y ajoutent par la production, ou qui s'en détachent par le fait de l'usage.

C'est une vérité trop évidente pour y insister; pour la mettre en lumière, on peut se passer du théorème ingénieux du pendule compensateur fait de deux métaux (1): et il est contraire à toute logique de prétendre que, l'un des deux métaux perdant de sa valeur par suite d'une plus grande affluence, il entraîne l'autre dans sa chute. Le métal le plus offert doit, parce qu'il solde tout, être le plus demandé, par là même il se relèvera et la valeur de l'*argent* se soutiendra.

En somme, les auteurs qui se sont tant disputés sur la question de savoir lequel des deux métaux a la valeur la plus stable, auraient dû se mettre d'accord en reconnaissant

---

(1) La priorité de cette idée est généralement attribuée à Wolowski, qui l'exposa dans son opuscule, *L'or et l'argent, question monétaire*, p. 28. On la trouve cependant déjà chez Sismondi, *Nouveaux Principes d'Économie politique*, Paris 1827, II p. 58—59, et comme nous l'apprend M. de Laveleye, dans un article récent de la *Revue de Belgique*, chez Adam Müller, auteur d'un ouvrage publié à Berlin en 1809.

que ce qui est plus stable que l'un *ou* l'autre, ce sera toujours l'un *et* l'autre.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas là choisir.

Non certes, puisqu'il ne s'agit pas de choisir. Quand, pour une seule fin, on a besoin de deux choses qui se complètent, ce n'est pas choisir que d'en rejeter l'une, c'est s'appauvrir. Quand, pour nous servir de l'ingénieuse comparaison de l'auteur du concours, une voiture est construite pour marcher à quatre roues, en casser volontairement l'arrière-train, ce n'est pas choisir: on risque de verser, on s'embourbe, comme cela est arrivé à la politique monétaire de notre siècle de lumières.

Non, on ne choisit pas en prenant le métal blanc comme seul *argent* légal, car l'or continuera d'avoir sa valeur numéraire. Seulement cette valeur ne sera plus tarifée par la loi monétaire, elle le sera par les mercuriales des bourses, puis par les caisses publiques, et nécessairement elle tendra à s'égaliser partout.

Mais opter pour l'or, c'est sacrifier à une théorie fausse et superficielle (1) une partie du capital du monde, et c'est attaquer dans sa stabilité ce qui en reste.

---

§ 10. La démonétisation de l'argent et la stabilité économique de l'argent.

Il est un fait qui domine toute la question, c'est que, jusqu'en 1873, toutes les évaluations, tous les prix, toutes

(1) „*Die Imagination einer oberflächlichen Theorie*", comme dit GEYER, dans la 2e Éd. de sa „*Theorie und Praxis des Bankwesens*".

les obligations étaient des quotités de l'un ou de l'autre métal.

La situation économique tout entière s'était formée sur la base de l'*argent* consistant des deux métaux. La grande erreur des législations qui ne voulurent plus reconnaître le métal blanc était de croire qu'il y avait table rase, et que d'un trait de plume on pouvait fonder une situation nouvelle sans trancher dans le vif des intérêts légitimes.

La législation Anglaise de 1816, tant qu'elle n'était qu'un acte isolé, n'a certainement pas été sans causer d'assez profondes perturbations. Cependant elle n'avait pas, d'une manière durable et générale, altéré la situation établie. Pour l'Angleterre aussi le métal blanc était resté *argent*, non seulement comme l'unique monnaie légale de son empire Indien, mais parce que le débiteur anglais, en maint cas, pouvait payer dans son pays même au moyen d'une traite sur l'étranger, sur des pays où l'argent avait libre accès à la monnaie.

Depuis que partout en Europe, comme aux États-Unis, la frappe libre de ce métal se trouve suspendue, le *fr.*, la *l.*, le *M.*, le $ n'est plus, dans le commerce international, qu'une quotité d'or. Ce n'est plus qu'au moyen de ce métal qu'on peut se libérer: pour les transactions entre peuples il est devenu le seul évaluateur. Il en résulte un avantage évident pour ceux qui disposent de l'or ou pour quiconque est créancier d'une somme de *fcs*, de *l.*, de *M.*, de $. L'or ne s'obtient plus qu'en échange d'une quantité plus grande des produits du sol et de l'industrie: une même quantité de produits ne vaut plus qu'une somme d'*argent* moindre. Le pouvoir d'acquisition du métal, resté seul comme équivalent universel, s'est trouvé arbitrairement augmenté.

La baisse des prix qui, à partir de 1873, a pris de si grandes

dimensions pour tous les articles du commerce international, et notamment pour les produits de l'agriculture, n'a eu et n'a pu avoir d'autre cause que la démonétisation de l'argent.

Si souvent que l'on ait entrepris de le prouver, il n'est pas vrai que ce n'était qu'une baisse naturelle, provoquée par la suppression d'entraves légales ou autres opposées à la production, par le développement des voies de transport et l'extension du crédit. Depuis longtemps toutes ces causes étaient à l'œuvre, sans produire aucun effet de ce genre. Elles agissent constamment dans le sens de la baisse, mais tandis que l'essor de la production, quoique l'on fasse pour lui aplanir les voies, est nécessairement limité, les besoins, capables d'une extension indéfinie, viennent relever les prix par une demande naturellement accrue. Ainsi, la facilité plus grande que la production trouve en telle branche, n'a pas pour conséquence la dépréciation du produit: elle se traduit en diminution de frais, en débouchés mieux assurés aux autres branches du travail, en un mot dans une extension du travail utile.

On n'a pas moins tort de vouloir rendre une longue période de paix responsable d'un prétendu excès de production. D'abord, l'industrie n'a guère connu de paix dans son propre sein: peu de périodes de l'histoire économique ont été autant que les trois ou quatre derniers lustres marquées de tiraillements incessants entre la direction et l'exécution du travail; les révendications du salaire contre le profit et la rente ont été plus âpres que jamais, et même en dehors de la question d'*argent,* les rapports ont été tendus au point de décourager l'esprit d'entreprise. Quant à la guerre, il est actuellement plusieurs industries qui en vivent: mais pour n'être qu'à l'état de menace constante, elle n'exige pas moins des peuples

d'Europe les plus lourds sacrifices (1). Une paix réelle ne peut qu'augmenter le bien-être général. Si, malgré les dissensions sociales, malgré les milliards de la liste civile du Roi Mars, malgré une augmentation considérable de la population dans presque tous les pays, malgré enfin un rehaussement sensible du *standard of life*, il y a eu une baisse de prix prolongée et générale pour les articles de grande consommation, quelle cause lui assigner sinon des faits monétaires?

Un déréglement de l'appareil qui règle les prix a empêché les nouvelles facilités de production d'avoir leurs effets bienfaisants accoutumés. Un brusque changement dans l'organe de la circulation seul explique une si intense dépression. Ce changement a été l'exclusion de l'argent de la matière double qui jusque là avait été la valeur-type, la démonétisation, ou comme on l'a dit encore, le détrônement de ce métal. La baisse des prix s'est produite simultanément avec ce fait, et a suivi pour les biens d'un côté, pour le métal blanc de l'autre, deux lignes constamment parallèles (2).

Au plus fort de la crise agricole en Allemagne, une pétition fut adressée au chancelier à l'effet de faire défendre la pomme de terre comme aliment. Si le grand homme d'état, qui n'est pas homme à reculer devant les grandes mesures, eût trouvé l'idée bonne, on n'aurait probablement pas entrepris de prouver qu'elle pouvait s'exécuter sans aucun dommage pour ceux qui possédaient des provisions de ce tubercule et des champs spécialement propres à sa culture.

---

(1) Du reste, déjà au siècle précédent le grand philosophe de Koeningsberg se plaignait amèrement de cet état de paix armée plus nuissible pour la prospérité des peuples que la guerre elle-même. KANT, Œuvres complètes. ED. DE KIRCHMANN, Berlin 1872, VI p. 144.

(2) Les statistiques publiées entre autres par le Professeur SOETBEER, l'un des coryphées du monométallisme-or, ne laissent aucun doute à cet égard.

Quand les monométallistes-or avaient fait décréter en Allemagne, et par une conséquence nécessaire dans le monde civilisé entier, que la balance internationale ne pourrait plus être réglée au moyen de l'argent, un économiste célèbre s'écria : Enfin voilà donc l'argent ne dépendant plus que de l'offre et de la demande, délivré, comme p. ex. l'étain, des manipulations des gouvernements ! (1)

On aura peine à trouver un plus frappant exemple combien peu la question monétaire est comprise, même de ceux qui font profession de l'enseigner. Défendre d'employer une matière selon sa principale destination serait lui rendre la liberté ! Ajoutons toutefois que, entre la prohibition de la pomme de terre comme nourriture et l'abolition de la frappe libre de l'argent, il y a de notables différences.

D'abord : où sont les pommes de terre d'antan ? Retournées à la terre. Mais l'argent qui dès les premiers temps a été extrait de la terre, nous est resté pour une bonne part : il se peut que le premier argent que jamais main d'homme ait touché, circule aujourd'hui encore comme pièce de cent sous ou comme boucle de chaussure. La masse de ce métal qui existe actuellement à l'état monnayé, en lingots et en ustensiles de toute sorte, est un capital acquis au genre humain.

Pour être mangée, la pomme de terre n'a pas besoin d'un *fiat* du pouvoir public. Le métal, l'or pas plus que l'argent, ne peut être monnayé que par son ministère, selon les règles et les conditions déterminées d'avance par la loi. Une loi qui, au profit des cultivateurs de seigle, défendrait de manger la pomme de terre, de même celle qui interdirait

---

(1) Walter Bagehot. *Economist* 2 Septembre 1876.

le charbon comme combustible pour encourager l'exploitation forestière, ou encore celle qui, dans sa sollicitude pour l'étain, défendrait la fabrication de plats de faïence, — toute loi de ce genre serait absurde et inexécutable. Mais, dans le vaste appareil des prescriptions légales qui règlent l'emploi monétaire du métal précieux, il suffit de changer un seul mot pour rendre parfaitement impossible la frappe légitime du métal blanc. Il ne faut que le vote d'une majorité parlementaire qui n'y voit que du feu, qui le reconnaît en gémissant, si elle ne le montre clairement par son fait.

Enfin, et c'est l'essentiel, la pomme de terre s'échange contre de l'*argent* : mais l'argent, le métal blanc autrefois s'échangeait contre toute chose. A cette fin, il se présentait, au moyen de la frappe libre, sur le marché international. Il en est exclu maintenant, il est frappé d'impuissance. Et l'on voudrait que, par je ne sais quel miracle, l'or, seul admis au marché, n'y valût pas plus qu'auparavant, qu'il n'eût rien gagné en pouvoir d'acquisition, que cette mesure ait pu trouver exécution sans amener une baisse factice des prix ! C'est trop d'aveuglement, si ce n'est trop de perspicacité de la part de ceux qui disposent de l'or et représentent l'intérêt du consommateur et du créancier.

Jusqu'à présent ils n'ont eu gain de cause qu'à demi. La valeur économique de l'*argent* n'a pu monter trop démesurément au-dessus de son ancien niveau, parce que dans tous les grands États, l'Angleterre seule exceptée, où le besoin s'en fait cruellement sentir, le numéraire d'argent est resté en quantité très-considérable et avec pleine force libératoire pour tous les payements à l'intérieur. C'est ce qui explique aussi pleinement la reprise des affaires et une nouvelle tendance à la hausse qui s'est produite dans les

deux dernières années. D'abord, plusieurs articles ont été affectés par des causes se rapportent à leur production, et ces causes générales que nous venons d'indiquer comme celles qui auraient dû empêcher la baisse, ont acquis une plus grande force. Il faut aussi considérer que, presque immédiatement après la démonétisation de l'argent, un ralentissement progressif dans la production de l'or vint ajouter encore à la valeur d'échange de ce métal. Depuis, s'il n'afflue pas encore, il tend à devenir plus abondant, de différentes parties du globe il s'annonce comme prêt à se répandre sur les marchés. Enfin, il y a eu des conversions de rente, une foule de contrats sur des bases moins onéreuses pour la production. Supposez, et rien n'est moins improbable, supposez que le monométallisme-or trouve dans cette nouvelle situation des motifs pour demander une plus complète application de son principe; que les gouvernements prennent la funeste résolution de billonner toute la monnaie d'argent en circulation, ce qui les obligera à se débarrasser d'une très-grande partie de celle qui y est actuellement: la conséquence infaillible, mathématiquement certaine sera une baisse des prix tellement brusque et tellement forte qu'il en résultera des calamités, un bouleversement de l'ordre économique.

Après les expériences que l'on a faites avec les premiers essais de généraliser ce système, aller plus loin serait plus que de la témérité.

En 1873 on a péché par ignorance: c'est une triste excuse, mais que dorénavant le monométallisme-or ne peut plus faire valoir, depuis que des faits incontestables l'ont fait connaître comme un constant danger pour la stabilité économique de l'*argent*.

IV. SECTION. LE MONOMÉTALLISME-OR EN CONFLIT AVEC LA SOLIDARITÉ DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES.

§ II. Formation du lien entre les deux métaux précieux.

La première et la plus indispensable qualité de l'*argent*, c'est son universalité. Ce principe, sur la portée décisive duquel nous ne saurions trop insister, on le tourne contre nous, et l'on veut nous faire remarquer que, si le métal blanc dans le cours des temps a su acquérir le consentement universel, maintenant il est en train de le perdre. L'exemple de le répudier a été donné par l'Angleterre, la première des nations commerçantes du monde; à un demi siècle de distance, cet exemple a été suivi par l'Allemagne, qui prétend au premier rang dans les sciences; immédiatement après sont venus les pays Scandinaves, puis dans l'union Latine et partout en Europe et en Amérique les ateliers monétaires se sont fermés pour l'argent des particuliers. Le jour viendra où, dans le monde entier, ce métal aura perdu la qualité d'équivalent universel: les pays les plus riches, les plus civilisés ont été les premiers à la lui enlever, les autres suivent à distance inégale, mais tous en viendront là. Quoi de plus naturel et de plus conforme à la marche ordinaire des affaires humaines?

Dans les tristes faits des dernières années nous ne trouvons absolument rien de naturel. Il est vrai que le consentement universel s'est retiré en partie du métal blanc, mais ce n'a pas été par le fait spontané de la société économique: elle n'a fait que subir une loi de l'État, œuvre d'un malentendu et d'une fausse théorie.

Si cette loi pouvait se généraliser, les peuples qui se la sont donnée, seraient les premiers à le déplorer. Maintenant au moins ils savent qu'ils n'ont rien à redouter autant que de trouver des imitateurs. L'expérience leur a déjà appris ce qu'il y a de faux dans ces variations monétaires, exécutées il y a une vingtaine d'années avec une si plaisante confiance sur le thème évolutionniste.

Pour nous faire une idée juste de la marche réelle des choses, procédons par voie d'hypothèse. Supposons qu'il n'y ait de par le monde d'autre *argent* légal que le métal blanc. Ce qu'on appelle le prix de ce métal serait donc rigoureusement déterminé par le nombre d'unités de compte, sous un nom convenu, que l'unité pondérale de la matière peut produire dans les différents pays. L'or ne serait pas inconnu, mais infiniment plus rare, ardemment désiré et recherché pour la parure et l'ostentation; reconnu propre à la thésaurisation et apte, autant que l'argent, plus même pour les transactions importantes, à devenir équivalent universel. N'étant encore que marchandise, il n'aurait pas encore de valeur numéraire stable. Son prix, comme celui de toute chose, s'exprimerait en unités de compte sur la base de l'argent.

Ce prix nulle part ne serait affecté par une différence dans la qualité de la matière. Des nombreuses affinités naturelles entre les deux métaux la plus importante est leur homogénéité: la quantité, la différence de poids seule fait différence entre les pièces d'or comme entre les pièces d'argent; le rapport de valeur s'exprimerait donc par une équation pondérale, et l'on dirait: pour obtenir une unité de poids d'or, il faut donner tel nombre d'unités de poids d'argent. Ce qui veut dire aussi — c'est un *truism* mais qu'il faut constamment

avoir présent à l'esprit — que celui qui veut de l'argent pourra en obtenir plus ou moins ce nombre en donnant une unité d'or.

Le prix de l'or ne pourrait non plus être affecté par la consommation qui s'en fait comme matière de fabrication industrielle. Il en dépendrait entièrement si le métal n'avait d'autre destination; tant que prédominerait cet emploi, le prix en dépendrait en partie. Mais l'or devenant, si non plus abondant, mais déjà moins rare, l'emploi comme équivalent universel l'emporterait. En cette qualité l'or aurait un prix, non absolument stable mais à peu près connu, et puisqu'il s'échange à ce taux contre toute chose, en premier lieu contre les choses les plus indispensables, l'industrie qui a besoin de cette matière pour des objets spéciaux et de luxe, forcément l'achète au même taux. L'ensemble des biens ne reçoit pas la loi des faits qui régissent la production et la consommation de cette seule catégorie: il la lui impose. Quant au métal qui a un tarif monétaire, l'industrie jamais ne peut l'obtenir à meilleur marché, ni le payer plus cher: au besoin elle peut se fournir le nécessaire en puisant dans la circulation (1).

Le prix de toute chose est la somme d'*argent* qu'en donne (ou qu'en offre vainement) le dernier acheteur, que prend (ou que refuse) le dernier vendeur. Plus la chose a une destination spéciale et prête à une différence d'appréciation individuelle, plus incertain et variable sera le prix. Le prix de l'or, équivalent universel, ne pourra, dans un même pays

(1) Comme elle le fait fréquemment, puisque souvent elle n'a besoin que de petites quantités que lui fournit la monnaie à un titre connu.

et à la même époque, présenter que de fort légères différences. Ces inégalités n'en seraient pas moins, on peut même dire : seraient précisément en raison de leur peu d'importance un embarras réel, un obstacle à l'accomplissement régulier des obligations, et une cause perpétuelle de pertes pour le grand public. De fait cependant, à une fraction minime près, tout le monde payerait, dans notre hypothèse, l'or de la même somme d'argent. Il en serait d'autant plus ainsi que les gouvernements l'accepteraient en payement d'impôts, de contributions, de redevances : peut-être même, s'ils avaient des motifs pour le préférer, à prime. En tout cas ils établiraient un tarif de l'or pour leurs caisses, tarif qui ne pourrait trop outrepasser, ni rester trop en dessous du cours le plus généralement pratiqué dans le pays : car, dans ce dernier cas, la caisse publique n'en recevrait pas du tout, dans l'autre elle ne tarderait pas à en recevoir trop. Ce serait absolument comme cela se pratique actuellement, et surtout dans les colonies, par rapport aux espèces monnayées étrangères. Pour chaque pays ou colonie il ne peut évidemment à tout moment y avoir qu'un seul tarif.

Dans les pays qui seraient absolument sans connaissance les uns des autres, entre lesquels n'existerait aucune relation commerciale, les plus grandes différences du rapport seraient possibles. La parité se concevrait difficilement : ce qui ne serait nullement exclus, c'est qu'à un tel moment et en tel endroit l'argent fût taxé plus haut que l'or. Mais l'isolement complet d'une partie du genre humain n'est qu'une rare exception : plus ou moins des rapports se forment, indirectement ils existent entre tous. Et l'or, facilement transportable de sa nature, trouve une foule de chemins pour se

rendre là où il vaut le plus (1). Il est attiré par les marchés qui lui rendent honneur, il fuit ceux qui ne reconnaissent pas sa valeur. Cependant, si dans tel pays l'or est taxé plus haut que dans un autre, l'argent du coup s'y trouvera taxé plus bas. De même le pays qui, changeant le rapport établi, aurait abaissé la valeur numéraire de l'or, par le fait aurait attribué une valeur plus élevée à l'argent. Ce sont deux expressions pour la même chose, et le fait simple d'un changement de rapport se manifeste nécessairement par un phénomène double, la hausse d'un des deux termes étant toujours la baisse de l'autre (2).

Ce n'est pas seulement l'argent, c'est encore l'ensemble de ses articles d'exportation que taxe plus bas le pays qui taxe l'or plus haut qu'il n'a cours ailleurs. Ce n'est pas seulement l'or, ce sont encore les produits étrangers importés chez lui dont il augmente la valeur d'échange. On lui paye ses marchandises avec cet or qu'il prise tant; on lui apporte des marchandises qu'il paye avec cet argent dont il a réduit la valeur. Cependant, pour lui donner de l'or en payement, il faut d'abord se le procurer, on en demandera, au moyen soit d'argent soit de marchandises, à des tiers, partout où l'on en trouve à un taux plus bas que celui du pays où on le veut envoyer, ce taux fût-il plus élevé que celui qu'on pratique chez soi. En supposant toujours que les deux métaux conservent la qualité d'équivalent universel, le pays qui de la sorte aura le plus possible attiré chez lui le métal jaune,

---

(1) Parmi ces chemins il en est plusieurs où la statistique boiteuse des gouvernements ne peut suivre le métal, et dont ne se doute pas la statistique phantasiste que l'on donne au public comme le fond de la science monétaire.

(2) Il y a deux siècles que JOHN LOCKE l'a démontré : on a eu le temps, à ce qu'il paraît, de l'oublier.

se trouvera bientôt manquer de l'autre, avec lequel il pourra le plus avantageusement payer où il est coté le plus haut. A ce taux qui, pour lui, est le plus bas, il en cherchera partout; il n'en trouvera qu'au cours moyen.

Il s'établit ainsi un double courant pour niveler tous les écarts que le rapport de valeur présenterait dans les différents pays à la même époque (1).

Simultanément l'or, pour cela seul qu'il est le plus précieux, serait en général le plus recherché. Par l'attrait qu'il exerce sur tous et specialement sur les gouvernements comme le meilleur *argent* pour la guerre, tous seraient disposés à le faire venir chez eux en le taxant un peu plus haut que le voisin (2). Il y aurait donc aussi une tendance à grossir constamment le chiffre exprimant combien de fois sa valeur dépasse celle de l'unité d'argent.

Le pays ou le groupe de pays, sachant le mieux maintenir son rapport, c'est-à-dire le garder le plus longtemps conforme à la moyenne des autres pays, se trouverait vis-à-vis des autres dans les conditions d'échange les plus favorables.

Que ferait tel pays pour remplir ce but? Il franchirait le dernier pas: la valeur relativement stable que l'or aurait acquis, il la fixerait, non plus seulement par le tarif de ses caisses, mais par le tarif de la loi monétaire. Il admettrait l'or à la frappe libre pour circuler dans un nombre d'unités de compte déterminé par pièce. Il y aurait un taux fixe, pour la conversion de l'or en valeur numéraire, dont la base continuerait à être l'argent.

---

(1) Pour être présentés avec toute la clarté désirable, ces phénomènes fort compliqués demanderaient de fort longs développements. Nous avons tâché de rendre succintement la démonstration si juste de Büsch, *l. c.* II p. 428 suiv.

(2) Selon ce mot si vrai du poète, Goethe, l'un des plus grands génies en matière monétaire: *Am Golde hängt, nach Golde drängt sich doch Alles.*

Ce ne sont pas là des hypothèses, ce n'est pas de la théorie que nous venons de faire. Nous avons résumé en ses traits principaux l'un des plus importants chapîtres de l'histoire monétaire. Nous avons montré l'argent comme étant, dans les premiers temps de notre civilisation, à peu près le seul équivalent universel: à côté de lui l'or extrêmement rare, fort recherché, allant de pays en pays, d'une valeur flottante, mais cherchant à se mettre vis-à-vis de l'argent partout au même niveau, lequel cependant tend graduellement à s'élever, taxé d'abord par les conventions particulières et les mercuriales du marché, puis par les tarifs des caisses publiques, enfin par celui des lois monétaires.

C'est ains que le lien s'est formé, que les deux métaux ensemble sont devenus l'*argent* légal.

---

§ 12. Rupture du lien entre les deux métaux.

Des deux tendances que nous avons signalées au § précédent, l'une résulte de la nature de choses, l'autre est produite par des actes volontaires. Ces derniers sont venus maintes fois se mettre en travers du cours logique des choses. La péréquation du rapport entre l'argent et l'or dans les différents pays ne put s'accomplir, parce que tantôt dans un pays et tantôt dans un autre, le niveau de l'or fut exhaussé, avec des intermittences forcées de réaction en faveur de l'argent. La conséquence en a été des tiraillements continuels dont souffraient ceux-là même qui ne changeaient rien au rapport établi chez eux. Notamment dans tout le cours du XVIII$^{\text{lème}}$ siècle ces faits furent très-fréquents.

C'est l'Angleterre surtout qui, pour une foule de raisons, en a été éprouvée. Elle ne pouvait se passer de monnaie légale d'or: après bien des déboires, et ne trouvant pas le mot de l'énigme (1), elle se prit à dire: puisque décidemment les deux métaux ne peuvent faire bon ménage ensemble, n'en gardons, pour la bonne monnaie, qu'un seul, qui sera, cela va sans dire, l'or.

Mais comment s'y prit-on pour réaliser cette idée? -- La difficulté s'était dans la pratique montrée sous la forme d'une perpétuelle incertitude pour quel nombre de *shillings* compterait la guinée: sans y être pour rien, on s'était trouvé l'avoir taxée alternativement au-dessous et au-dessus de sa valeur, et les perturbations qui en résultaient dans l'un comme dans l'autre cas n'avaient pas attendu pour se produire que l'écart fût aussi considérable qu'un *shilling* entier en plus ou en moins, ce qui ne les rendait que d'autant plus sensibles. On décida donc que la principale pièce d'or, laquelle, sous un autre nom, aurait exactement la valeur de la livre sterling, compterait dorénavant pour 20 *s.* Sur le pied du tarif monétaire (*Mint intendure*) alors en vigueur, la livre Troy d'or au titre monétaire était à la taille de $46^{7}/_{10}$ de ces pièces. A ce chiffre, cependant, on n'était arrivé que sur la base du prix que ce même tarif monétaire attribuait à l'or: prix qui était exprimé en argent, et ne le pouvait être autrement. Le *shilling*, qui était bien la véritable monnaie de compte d'autrefois, après des réductions successives (2), depuis 1602 était à la taille

(1) Bienque Newton l'eût dit dès 1717.

(2) De ces réductions appelées jadis augmentations, *V.* § 4 de la Première Partie.

de 62 pièces la livre Troy d'argent au titre monétaire : donc, sauf une légère différence quant au titre, on avait attribué à la livre d'or la valeur de plus de quinze fois la valeur de la livre d'argent. Cette assimilation, on ne la supprima point, on se contenta d'en effacer l'un des termes, et par un aussi curieux procédé on en arriva à faire ressortir l'unité au chiffre inexplicable sans cela de 103.0016 grains (soit 7.3224 grammes) d'or.

Avait-on ainsi taxé l'or à sa juste valeur, à celle que dorénavant il aurait à tout jamais ? C'est ce que la loi n'osa prendre sur elle de décider : mais pour ne pas laisser se réproduire l'incertitude dont on avait tant souffert, il suffisait d'interdire la frappe libre de l'argent (1). Forcément la conséquence s'imposait de limiter à une faible somme (40 *s.*) la force libératoire de la monnaie de signe fabriquée de ce métal.

Quant à l'Allemagne, autrefois elle avait été affligée d'une extrême diversité de systèmes monétaires, et jusqu'en 1871 cette diversité était encore grande. Elle avait aussi souffert cruellement de la dépréciation du numéraire en circulation, d'excessives émissions de fort mauvaise monnaie. Mais elle n'avait eu que fort peu à se plaindre des fluctuations du rapport de valeur entre les deux métaux, puisqu'elle s'était

(1) Ou, ce qui revient au même, la permettre à des conditions dans lesquelles personne n'en voudrait. Le livre Troy d'argent, dit la loi du 22 juin 1816, sera dorénavant à la taille de 66 *s.* : les 4 *s.* supplémentaires seront acquis à la Couronne. A dater d'une proclamation ultérieure, qui jamais ne vit le jour, tout le monde pouvait sur ce pied apporter son argent à la monnaie. Comme il n'est pas permis de supposer que le Roi George III dans la 56ième année de son règne, ait voulu se servir d'un acte législatif aussi important, et rédigé dans le style le plus poncif de l'époque, pour mystifier le bon public, il faut convenir que les conseillers de S. M. n'ont pas eu l'intelligence bien nette de leur œuvre.

tenue, à peu près exclusivement, à l'argent comme seule monnaie légale. Quant à l'or, même pour ce qui, sous un autre nom que celui de l'unité de compte, s'en frappait dans le pays, elle en était restée à la tarification des caisses publiques (1). Le lendemain de la fondation du nouvel Empire, elle résolut de passer du monométallisme-argent au monométallisme-or, pensant que le meilleur métal n'était pas trop bon pour le peuple qui, vainqueur de la France, venait de conquérir l'unité au dedans et la suprématie au dehors.

La réforme, qui était déjà tout entière dans la première loi, celle du 4 Décembre 1871, et que compléta, sur le papier, la loi du 9 Juillet 1873, était digne de ce nom, en tant qu'elle donnait à l'Allemagne un système bien coordonné, décimal et unitaire. C'était, pour elle comme pour ses voisins, la pire des révolutions économiques, en tant qu'elle proclamait en principe la déchéance finale du métal blanc.

Il fallait un système nouveau, mais qui pourtant devait se rattacher à l'un de ceux jusqu'alors en vigueur. Pour un gouvernement et un parlement siégeant à Berlin le choix ne pouvait être douteux: on donna la préférence à celui de l'Allemagne du Nord. Le *Thaler*, à la taille de 14 pièces le Marc d'argent fin, soit de $16^2/_3$ gr. d'argent, y était unité de compte et monnaie principale, il avait un divisionnaire, le $^1/_3$, qui en certaines contrées du Nord, s'appellait *Marc*. Ce nom, rappelant en outre celui du Chancelier de fer, semblait tout trouvé pour l'*argent* de l'Empire: il serait unité de compte avec une quotité d'or fin déterminée par le calcul

(1) Toutefois, il y avait certains payements, tels que fermages, pour adjudications de coupes de bois, dans le commerce de chevaux, quelques autres encore, qui, par droit coutumier, sinon de par la loi, étaient dûs en or.

suivant: $^1/_3$ du Thaler étant $\frac{50}{9}$ gr. d'argent qui, selon le taux normal (1), vaut en or les $\frac{2}{31}$ de son poids, le *M.* est égal à $\frac{100}{279}$ gr. d'or. Ce n'est pas là une quotité monnayable: la loi pourra l'exprimer en ces termes que le kilo d'or fin sera à la taille de 279 pièces de 10 *M.* ou de $139^1/_2$ pièces de 20 *M.* (2). En somme la signification du terme *M.* est de 0.35845 gr. d'or.

En suivant une toute autre voie, l'Allemagne en arriva donc, elle aussi, à un chiffre aussi bizarre comme base de son nouveau système.

L'Angleterre a réussi à accomplir la réforme chez elle, dans la mère-patrie. Pour son vaste Empire Indien la monnaie d'argent continue à être la seule légale: plus heureuse que sage, elle échoua dans ses efforts réitérés de mettre ces immenses contrées au régime qu'elle s'était donné. Cela ne laisse pas de constituer pour les états sous la souveraineté Britannique un duométallisme fort singulier, et qui est devenu néfaste le jour où, grâce à *l'economical teaching* de l'Angleterre elle-même, le bimétallisme a sombré ailleurs.

Quant à l'Allemagne, monométalliste déjà avant la dernière œuvre législative, elle s'est figuré qu'elle restait fidèle à ce principe, et qu'elle ne faisait que remplacer un métal par un autre. C'est en quoi elle s'est entièrement trompée. Pour elle il n'y avait pas d'ancienne assimilation à supprimer: tout au contraire, en basant son nouveau système sur la supposition d'un prix normal de l'argent, en contradiction directe avec son principe elle y introduisit cette assimilation, mais elle

---

(1) *V.* la note à la p. 62 ci-dessus.

(2) La loi Allemande parle de livres de douane, qui sont des demi-kilogrammes. Quant au motif économique qui lui fit adopter une unité si mince, *V.* à la page 85 ci-dessus.

le fit d'une manière cachée en jetant un voile d'or sur l'ancien fond d'argent.

Pour accomplir sa réforme telle qu'elle avait été conçue, elle aurait dû remplacer par de l'or tout ce que le pays avait de trop du métal blanc comme monnaie de signe. Elle n'y réussit pas et se voit aujourd'hui encore forcée d'en laisser pour environ un demi-milliard de *fcs* en circulation ou dans les caves de la Banque centrale comme gage fictif de sa circulation fiduciaire. Voulant brusquement passer d'un étalon à l'autre, elle se vit forcée de s'arrêter en chemin, et c'est au bimétallisme, mais à un bimétallisme bancal qu'elle est arrivée (1).

Mais enfin, du moment qu'elle avait — non pas imité l'Angleterre, mais — déclaré que dorénavant elle non plus ne recevrait en échange des produits de son sol et de son industrie l'argent qu'elle avait pris jusque là, tous les peuples commerçants d'Europe et d'Amérique se virent forcés de se mettre en mesure de payer avec de l'or, d'assurer sur la base de ce métal le change de leur pays sur les grands centres, de suspendre la frappe libre de l'argent.

Le lien était rompu: pour les transactions internationales l'argent avait cessé d'être de l'*argent*.

---

(1) Particularité curieuse: personne à peu près n'aurait osé mettre en doute à Berlin, lorsque la réforme fut entreprise, qu'elle ne fût assurée d'un plein succès: cependant on trouve ce doute fort clairement énoncé dans le rapport qu'adressa à son gouvernement le secrétaire de la Légation de Belgique. Ce rapport est daté du 18 Décembre 1871, juste quinze jours après la promulgation de la première des deux lois susvisées.

§ 13. La démonétisation de l'argent et la solidarité des intérêts économiques.

L'une des premières et des plus regrettables conséquences de la rupture du lien entre les deux métaux précieux a été le trouble apporté dans les relations commerciales. Les pays d'Orient qui ont gardé l'argent ont vendu leur produits sur le marché Européen à des prix moindres en or, mais plus élevés en argent, par suite de la baisse de ce métal en Europe. En tant que sa puissance d'acquisition restait égale en Asie, et elle s'est maintenue à peu près, sinon entièrement intacte, il en est résulté pour les produits de cette partie du monde une véritable prime d'exportation.

Par contre, pour l'importation des produits d'Europe en Asie la baisse de l'argent a été une véritable entrave. Toutes les fois que le cours de l'argent s'est un peu relevé, une nouvelle activité a animé les industries d'Europe qui travaillent pour ces marchés lointains.

Ce qui a été particulièrement néfaste, c'est l'incertitude du cours de change. Pour l'administration des finances des Indes Britanniques, la perte sur les remises à faire à la mère-patrie s'est chiffrée par centaines de millions (1); l'impossibilité d'asseoir les prévisions budgétaires sur des bases certaines est devenue, pour le vaste empire colonial, une véritable détresse publiquement reconnue. Le commerce, au début, a gravement souffert de cet *alea*, qui est son pire ennemi; si, par l'ingénieuse combinaison d'assurer la valeur

(1) Ottomar Haupt, *L'histoire monétaire de notre temps*, Paris et Berlin 1886, p. 256, arrive à un chiffre de „perte officiellement constatée" pour la période 1875—1885 seulement de 775 millions de *fcs.*

des remises faites d'un côté par celles qui devaient se faire de l'autre, il a su en neutraliser les effets, ce moyen n'a pas été d'une application générale ni sans occasionner un surcroît de frais.

La balance des payements de peuple à peuple ne se règle pas par les seules transactions commerciales : bien des choses encore entrent en ligne de compte, particulièrement les placements de capitaux à l'étranger (1). Pour ces transactions d'une énorme importance tout dépend de la question de savoir si, dans le pays débiteur, les assignats métalliques se maintiendront au pair. S'ils devaient subir un agio, les conséquences seraient pénibles autant que surprenantes pour beaucoup de monde. La prévision plus ou moins claire de ces difficultés et de ces pertes a déjà gêné une foule de transactions, et les paralysera quand le danger sera plus proche.

Le travail producteur souffrant partout en Europe par suite de la baisse artificielle des prix, on n'a trouvé de meilleur remède que des majorations des tarifs de douane. Ces barrières, artificielles comme la baisse des prix, ont été considérablement relevées par les mêmes gouvernements qui ont consacré des milliards au développement des voies de communication et à l'aplanissement des entraves naturelles. Ce que des sophismes mille fois refutés n'avaient pu faire, la démonétisation de l'argent y réussit : il y a eu recrudescence de l'erreur protectionniste, et l'opinion publique revint à ce système qui voit le suprême bien dans l'exportation,

---

(2) On peut pourtant fort bien comprendre sous ce terme général de transactions commerciales tous les *items* du droit et avoir entre nations. C'est ce que nous avons fait dans le cours du présent travail.

mais redoute l'importation à l'instar d'un fléau ou d'une inondation.

Luttant péniblement contre des prix fléchissants, l'industrie et l'agriculture durent s'interdire toute dépense qui ne fût immédiatement et absolument nécessaire. Le matériel et les bâtiments d'exploitation se sont vu mesurer les frais d'entretien par une main besogneuse. Les valeurs cotées à la Bourse montaient; le capital réel s'effondrait. Il y avait un temps d'arrêt dans ce mouvement régulier du travail qui, de l'agriculture, se transmet aux métiers et des métiers à la grande industrie.

La première est le plus profondément atteinte, l'agriculture a été délaissée, les campagnes appauvries et dépeuplées. Monnaie du luxe et des marchés bien pourvus, l'or pousse les populations vers ces centres que, de notre temps, tout contribue à agrandir démesurément. C'est le véritable système monétaire pour produire une question agraire comme en Irlande, et, dans les vastes agglomérations des métropoles, le plus dangereux des prolétariats (1).

Le baisse des prix a profité au consommateur, particulièrement aux classes nombreuses. Mais les prix de détail, tout en s'adoptant facilement aux mouvements de hausse, ne suivent que tardivement et de loin, quand la baisse se déclare sur le marché général: le livre de ménage de l'ouvrier n'a été dégrévé que dans une faible mesure. En général la baisse n'a pas atteint le salaire, mais le travail

---

(1) Ernest Seyd, l'une des plus grandes autorités dans notre question, donne à cet égard des détails d'un intérêt saisissant et terrible dans son ouvrage *Die Münz-, Währungs- und Bankfragen in Deutschland*, Elberfeld 1871, p. 135—137, comme dans son article: *Our currency laws and their effets on Pauperism*, publié par le *Journal of the Statistical Society*, Mars 1871.

a manqué bien souvent, et pour l'ouvrier qui en trouvait, les conditions quant à la journée de travail sont devenues plus dures. Toute reprise des affaires devait par conséquent donner lieu à des demandes d'augmentation du salaire et de réduction de la journée. Le monométallisme-or est pour beaucoup dans ces grèves continuelles avec lesquelles l'industrie se débat actuellement.

Non seulement il contribue à fomenter les agitations socialistes, de même que pour la réaction protectionniste, il les justifie jusqu'à un certain point. Le créancier, celui qu'on appelle communément capitaliste, avait été avantagé, puisque la rente, pour les contrats précédemment conclus, représentait une valeur réelle augmentée par suite de la majoration de l'unité de compte. Cependant, le taux de l'intérêt, le prix de la location de l'*argent*, devant être parmi les premiers affecté de la baisse, partout les conversions des dettes publiques et autres vinrent sur ce point rétablir l'équilibre. Mais l'impression était produite: le rentier, l'homme dont l'unique travail consiste à détacher ses coupons de rente, devint de plus en plus l'objet de l'envie publique, le point de mire des réformateurs sociaux et socialistes.

Il n'y a pas jusqu'à la honteuse agitation anti-sémitique qui ne trouve quelque explication dans la danse des savants et des législateurs autour du veau d'or.

Ils ne réussirent pas à faire règner exclusivement leur idole. Dans leur système à base unique d'or ils se virent contraints de laisser subsister un très-fort alliage d'argent. De même que pour la valeur intrinsèque de la monnaie, la solidité du crédit et la stabilité de la valeur économique de l'*argent*, le mal causé par le monométallisme-or a été tempéré pour la solidarité des intérêts économiques, par là

même que le système n'a été appliqué qu'en partie, que la circulation intérieure a conservé une masse considérable d'argent qui jusqu'ici s'est maintenu au pair.

Pour arriver à la pureté du système, il faudra que les nations civilisées se débarrassent de la majeure partie de cette richesse. Pour s'en débarrasser, il faudra que d'autres nations la prennent en échange soit d'or, soit de marchandises. On vendra l'argent au rabais, on n'imaginera probablement pas d'en faire cadeau. Les peuples qui garderont le métal blanc comme *argent* ne pourront jamais en prendre plus qu'ils n'auront des produits à vendre. S'ils achètent chez ces pays fortunés, assez riches pour chercher à se débarrasser de leur argent, avec quoi payeront-ils? — Avec de l'or, évidemment. Ils ne pourront donc de leur côté tâcher de se débarrasser de leur or; et c'est bien la dernière chose qu'ils voudraient faire, car quoiqu'on dise de leur prédilection pour le métal blanc, ils l'aiment certes, mais c'est à défaut de l'or, qui leur inspire une convoitise tout aussi ardente qu'aux peuples civilisés d'Occident. Et comment n'en voudraient-ils pas, du moment qu'ils savent que l'or est chez les premières nations du monde l'équivalent de toute chose, le souverain économique de ceux qui politiquement sont leurs dominateurs?

Comment peuvent-ils à la longue continuer de priser l'argent, si un jour ils se rendent bien compte du fait que ce métal a cessé de valoir en Europe et en Amérique?

Le monométallisme, s'il repose sur un principe juste, doit finir par devenir universel. Le monométallisme universel se conçoit en théorie soit avec un seul métal adopté par tous les peuples, soit avec les deux, l'un adopté par certains peuples, l'autre par le reste du monde, qui de la sorte se trouverait scindé en deux groupes, l'un or, l'autre argent.

Dans la première hypothèse, c'est de leur argent que tous les peuples devraient se débarrasser, puis qu'aussi bien, s'il s'agissait de l'or, personne ne songerait à faire pareil sacrifice. Ce qui ne se conçoit pas, c'est comment tous se débarrasseraient de leur argent, si personne n'en voulait. La fabrication industrielle pourrait en prendre de plus grandes quantités au rabais: mais une belle argenterie aurait cessé d'être une richesse, et ce qui ne vaut pas comme monnaie n'est pas capable d'être bijou. Si l'on ne se décidait à jeter dans la mer ou à enfouir de nouveau dans la terre une bonne partie de ce métal qui en a été si laborieusement extrait, le monde se trouverait encombré d'une matière devenue vile à force de n'être plus bonne à rien.

Dans la seconde hypothèse, l'universalité de l'*argent* serait détruite. Le groupe-or et le groupe-argent se trouveraient, vis-à-vis l'un de l'autre, comme ce Pierre et ce Paul qui, dans les traités économiques, n'arrivent pas à s'entendre parce qu'ils veulent échanger sans avoir un *tertium comparationis*. Mais ils seraient sans la ressource de ce Pierre et de ce Paul qui, s'ils appartiennent à un même pays, peuvent s'entendre avec leurs concitoyens pour faire tarifer par l'autorité tous les produits et tous les services. Ces deux groupes ne pourraient vendre l'un à l'autre, ils en seraient réduits au troc direct.

Est-ce là le système qu'on veut faire prévaloir quand de toute manière les différentes parties du globe se mettent de plus en plus en contact les unes avec les autres, quand, perçant les isthmes et explorant l'immense continent Africain, on travaille à étendre cette unité naturelle qui constitue le genre humain en société économique?

Cette seconde hypothèse conduit, sinon à l'absurde, au

moins à l'impossible. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux termes mêmes de la proposition. Si les deux métaux étaient soit absolument distincts, soit pareils en tout, la couleur seule exceptée, le partage du monde en deux groupes monétaires se concevrait. Mais ce ne serait pas un partage si la différence était uniquement dans la couleur. Si la matière de l'*argent* était dans les deux groupes absolument distincte, logiquement il ne pourrait y avoir entre eux aucune espèce de relation. La plus surprenante conséquence du monométallisme serait ce partage du genre humain en deux parties qui, devant rester absolument étrangères l'une à l'autre, finiraient — ceci est quelque chose de plus qu'une hypothèse — par tâcher de s'exterminer.

Le fait est que les deux métaux précieux ont une nature foncièrement identique, et qu'ils ne diffèrent que par le degré dans lequel ils possèdent les propriétés indispensables de la marchandise intermédiaire. Pareillement les besoins auxquels ils répondent sont de même nature, mais se produisant avec une telle gradation du plus ou du moins qu'il y a un emploi naturel pour les deux métaux. C'est précisément chez les peuples les plus avancés que les situations économiques les plus disparates coexistent. L'or même chez eux ne saurait être qu'à la surface: dans leur sein il y a quantité d'intérêts sociaux qui ne peuvent se passer de l'équivalent en argent (1). Assurément ce n'est pas une bonne politique monétaire de payer le salaire de l'ouvrier en assignats, fussent-ce même

(1) On trouvera, dans les discours de MM. Dumas et Vrolik à la Conférence monétaire de 1881, des considérations aussi éloquentes que profondes sur ce côté de notre question. *V.* aussi les remarquables témoignages donnés par Ernest Seyd dans le même sens tout au long de son écrit si intéressant *The decline of prosperity*, London 1879, notamment à la page 9.

des assignats métalliques, et encore que, pour le présent, cet assignat reste au pair. Il faut que la grosse pièce d'argent que touche l'ouvrier ou le paysan puisse lui servir d'épargne, de réserve métallique. Et nous avons vu que les nombreuses petites réserves ont du bon au point de vue de la solidité du crédit. Ajoutons qu'ils sont utiles surtout pour préserver la classe ouvrière des alternatives si nuisibles de chômage forcé et de travail excessif.

Ceci au point de vue intérieur. Comme toujours c'est au point de vue des relations entre les peuples que la question demande à être envisagée en premier comme en dernier lieu. Un groupe aurait l'or, l'autre se contenterait de l'argent: ne voit-on pas de suite que c'est là une hypothèse impossible pour ce seul motif qu'il n'y a entre les deux métaux qu'une différence de degré? Quel peuple voudrait, quel peuple pourrait se contenter à la longue du métal le moins précieux, de celui que l'autre groupe aurait répudié?

Là où il ne serait pas reconnue comme *argent*, chaque métal ne serait que marchandise. Mais nulle marchandise ne serait comme l'or désirée partout et en quantité illimitée. L'argent au contraire, ne pouvant servir d'équivalent chez les principales nations commerçantes, serait par là même déprécié.

Il le serait matériellement, étant moins demandé. Il le serait bien plus moralement. L'étalon d'or étant la marque extérieure d'un dégré plus élevé de civilisation, comment tous les peuples ne tendraient-ils pas à se donner ce système monétaire? Les nations les plus civilisées ne prétendent pas l'avoir accepté à leur détriment, et la sagesse qui les a fait opiner pour l'étalon unique avec le meilleur métal ne leur impose, dans leur conviction, aucun sacrifice

d'intérêts : elles pensent, au contraire, en tirer à la fois honneur et profit. Comment dès lors toutes les autres ne viseraient-elles pas à les imiter ? Les peuples voisins s'y voient forcés par une nécessité d'ordre économique : les autres céderont à une contrainte morale, et voudront, sans en avoir les moyens, se donner, avec l'or comme unique monnaie légale, un brevet de haute culture (1).

Les précurseurs dans la voie de l'or ont commencé par désirer des imitateurs. L'Angleterre surtout a été ardente à préconiser l'excellence de son exemple : plus tard elle a usé de toute son influence pour ramener les autres nations au bimétallisme ou à l'argent. En Allemagne, quand l'opinion commença à s'émouvoir des conséquences du monométallisme-or, on la rassura en affirmant que l'Autriche, la Russie, l'Italie même ne pourraient, encore de longtemps, s'affranchir du régime du papier-monnaie. On ne peut sans ridicule prêcher à autrui un système que l'on déclare nuisible, tel que le monométallisme-argent, ou contraire à tous les bons principes, comme le bimétallisme. On montre bien clairement à quel point le monométallisme-or est une cause d'antagonisme entre les peuples, quand, pour le maintenir chez soi, on spécule sur le papier-monnaie comme fait durable ailleurs (2).

---

(1) C'est dans ce sens que KNIES a dit : l'Allemagne était devenue mûre („*war herangereift*") pour l'étalon d'or. Pour se convaincre de la force de ce mobile il suffit de voir l'attitude prise dans les conférences monétaires par les représentants de la Belgique, de la Suisse et de Suède-Norvège. Puisque nous ne le pouvons d'aucune autre manière, nous avons l'ambition d'être grande puissance au moins par la monnaie — tel était le sens général de leurs discours.

(2) Comme n'a pas craint de le faire M. BAMBERGER dans un article de la *Deutsche Rundschau* III, 2 p. 310. A cela s'applique l'observation si juste du Prof. AD. WAGNER : Rien ne démontre mieux qu'une mesure est erronée

Le monométallisme-or n'est possible que comme monopole de fait: voilà l'idée sur laquelle le génie de l'histoire a bâti ce drame monétaire dont les trois actes sont les conférences internationales de 1867, de 1878 et de 1881.

Premier acte: engouement général pour l'or; par un vote solennel il est élevé à la dignité d'étalon unique du monde entier, et ce vote fut rendu à l'unanimité, sauf une protestation fort sage de la Hollande, déclarant que, si l'on voulait une union monétaire universelle, ce ne pouvait être que sur base bimétallique.

Deuxième acte: après les premiers efforts, volontaires chez les uns, forcés chez les autres, de mettre en exécution les résolutions de 1867, dégrisement à peu près général, éloquentes protestations du plénipotentiaire Anglais contre „l'utopie tout-à-fait fausse", — „les plus graves désordres, la crise la plus désastreuse", les „plus funestes conséquences" annoncées par lui et son collègue Néerlandais comme inévitables, au cas que l'on persistât dans cette voie; chaleureuses plaidoiries des États-Unis pour l'argent et aveu qu'on n'y avait adopté l'étalon d'or que par surprise et inadvertance. Résolution: qu'il est nécessaire de maintenir dans le monde le rôle monétaire de l'argent aussi bien que celui de l'or, sans que, bien entendu, on puisse forcer un seul état à se dévouer pour le bien de tous, en se conformant à cette nécessité.

Troisième acte: l'Allemagne qui n'avait pas paru à la

---

que, si prise dans la prévision qu'elle sera généralement imitée, il faut précisément qu'elle ne le soit pas, pour ne pas devenir désastreuse. *Für bimetallistische Münzpolitik Deutschland's*, Berlin 1881, Deux Ed. p. 33. Le savant auteur aurait dû ajouter que la mesure en question, désastreuse si elle est imitée, impose par ses effets la nécessité de l'imitation.

Conférence de 1878, reparait sur la scène, et „reconnait sans réserve que la réhabilitation de l'argent est à désirer". On se vante mutuellement les avantages du bimétallisme, *in petto* les deux principaux intéressés veulent en arriver à se voir assuré le maintien de leur système à titre exceptionnel. On ne réussit donc pas à s'entendre, on se sépare sans avoir rien voté — et le char d'or reste dans l'ornière.

Ne faut-il pas — avait demandé en 1878 le plénipotentiaire Suisse, monométalliste-or renforcé — ne faut-il pas maintenir l'état actuel des choses, c'est-à-dire continuer à avoir, ici, des États à étalon d'or, là des États à étalon d'argent, ailleurs des États à étalon double?" — Déjà en 1878, on ne pouvait plus parler de maintenir l'état actuel des choses: il aurait fallu rétablir la situation d'avant Septembre 1873. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient évidemment se faire par la force. On s'évertue à prouver que n'avoir que l'argent c'est faire tort à ses intérêts, et que c'est attenter aux lois de la nature que de l'avoir conjointement avec l'or. Et cependant on voudrait avoir, là et ailleurs, des états continuant de pratiquer ces systèmes réprouvés. Quant au bimétallisme, il aurait beau être contraire à toutes les lois naturelles du monde que néanmoins il y aurait toujours assez d'états pour l'adopter et le conserver, s'ils y trouvaient profit. Mais on démontre savamment que c'est un système ruineux. Comment peut-on donc admettre qu'il se trouvera un état quelconque disposé à s'infliger avec ces pertes la honte de s'obstiner dans une lutte contre la loi naturelle, qui est „l'œuvre du bon Dieu"?

Le monométallisme-or, s'il repose sur une idée juste, doit finir par devenir universel.

Il ne le peut, ses premiers adeptes le reconnaissent.

Chaque tentative de le rendre universel est une atteinte profonde à la solidarité des intérêts économiques. Ce qui déjà s'est fait dans cette voie a rendu plus incertaine la valeur économique de l'*argent*, a sapé le crédit dans sa base, s'est attaqué à la solidité de la monnaie en circulation.

Ce sont là en effet des funestes conséquences, de grands maux dont souffre actuellement le monde économique. Il faudrait s'y résigner, si une loi naturelle en disposait ainsi.

Cela est-il vrai?

Y a-t-il en effet incompabilité entre le bimétallisme et la loi naturelle?

C'est ce que nous avons encore à examiner.

V. SECTION. LE BIMÉTALLISME ET LA LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE.

§ 14. Le rapport de valeur entre les deux métaux maintenu de fait par la loi bimétallique.

Le véritable rapport de valeur entre les deux métaux, leur valeur réelle, c'est, nous affirme-t-on, leur valeur vénale sur le marché libre, celle que l'on connaît par les mercuriales hebdomadaires. Nous n'avons garde d'y contredire ni de contester la scrupuleuse exactitude des chiffres que donnent les journaux. Mais nous ne saurions admettre comme juste une conclusion très-généralement tirée de ces chiffres.

Chez presque tous les auteurs on les trouve adoptés comme l'exacte mesure de ce que l'on possède, soit en or, soit en argent. La dernière cote étant p. ex. de 45 *d.* l'once d'argent

au titre monétaire, le détenteur d'un certain nombre de kilos d'or n'aurait, selon ces auteurs, pour savoir combien de kilos d'argent il possède, qu'à calculer ce que ses lingots, monnayés à Londres, lui produiraient de *l.*, et à diviser cette somme par 45. Ou bien, le possesseur d'un certain nombre d'onces Troy d'argent, en multipliant ce nombre par 45, saurait ce que vaut son argent en numéraire Anglais. Ce serait fort mal calculer. Si, en effet, le prix du marché est la résultante de l'offre et de la demande, de l'offre et de la demande comme de fait à tel moment elles ont été en présence, toute modification de l'un des deux termes, en changeant le rapport, amènera un autre prix. Sur la foi de la dernière mercuriale vous venez demander 45 *d.* l'once de vos lingots d'argent: le marché, usant de sa liberté, vous accueille par une baisse (1).

Disons mieux: c'est vous même qui, en lui apportant votre argent, force le marché à baisser. Vous ne vous en douteriez seulement pas, si, en même temps que vous, un acheteur se fût présenté ayant précisément besoin de votre surplus. Pareille égalité dans le changement subi par les deux termes à la fois ne se rencontrera pas fréquemment. Si, pour n'importe quel motif, tous les détenteurs de l'un des deux métaux épient le moment de l'écouler le moins défavorablement possible, ce métal sera constamment en baisse, et il est

(1) C'est ce qu'oublient malheureusement les hommes d'état qui se plaignent de ce que leur pays n'ait pas profité du moment favorable pour se débarrasser de son argent, alors que le marché était encore p. ex. à 50 *d.*, comme le fait dans une récente brochure M. Frère-Orban. Personne du reste qui dans les révélations périodiques de la véritable valeur de l'argent possède une foi aussi robuste que M. Bamberger. Il a fait imprimer, p. 50 de son livre: *Die Schicksale des Lateinischen Münzbündnisses*, Berlin 1885, que l'Empire allemand n'a rien perdu sur l'argent qu'il a vendu, mais seulement constaté dans ses livres des pertes déjà subies.

difficile de prévoir où, en tel cas, ce mouvement s'arrêtera. Un seul vendeur à tout prix peut déterminer la chute la plus lourde: peut-être même ne trouvera-t-il d'acquéreur à aucun prix, et la cote alors sera purement nominale.

Si, à cet égard, le marché où nous nous trouvons est comme tous les marchés du monde, à un autre point de vue il est seul de son espèce. Il est le marché où les métaux précieux s'échangent, non pas contre des biens, mais l'un contre l'autre, et toujours parce que celui qui possède l'un, a besoin de l'autre pour payer dans un pays où ce dernier a libre accès à la monnaie. Il est vrai que l'industrie, y compris le monnayage du billon, vient également s'y pourvoir, mais, comme nous l'avons démontré (1), le métal, en tant que matière de fabrication, subit toujours et de toute nécessité le prix que lui assigne le tarif monétaire de l'*argent* qui a cours illimité. Le jour où dans le monde entier il n'y aurait plus d'autre monnaie de cette catégorie que celle d'or, il n'y aurait plus de marché spécial des métaux précieux, et l'argent, de même que le cuivre ou l'étain, serait coté et vendu sur le marché général.

Il n'y aurait qu'un seul marché des métaux précieux si, au milieu de pays se servant principalement les uns de l'or, les autres de l'argent, il y eût un pays ou groupe de pays bimétallique. Une tendance naturelle (2) met les marchés des métaux précieux, se tenant simultanément dans les différents pays, à peu près à l'unisson. Tout écart réel disparaîtrait, et l'unique marché aurait pour les deux métaux un prix constamment égal, qui serait celui du tarif monétaire en

(1) *V.* au § 11 de la présente Partie de notre travail.
(2) Signalée au même §.

vigueur dans le groupe bimétallique, si ces pays étaient situés au centre du mouvement commercial, riches en ressources naturelles, habités par une population industrieuse, capables de fournir comme d'absorber de grandes quantités de l'un comme de l'autre métal.

En effet, du moment qu'il y a dans ces conditions une Monnaie constamment ouverte à toute quantité des deux métaux, pour les convertir selon un taux fixe en *argent* légal, le détenteur de l'or qui a besoin d'argent, sait qu'il peut s'en procurer à ce taux dans le pays bimétallique. Il y fera frapper son or, échangera les pièces d'or contre des pièces d'argent, qu'il enverra dans le pays où il a son payement à faire et où elles devront — peut être — changer une seconde fois de robe monétaire. Le plus souvent il s'en tiendra au procédé plus simple de se fournir d'une traite payable dans le pays-créancier ou dans quelque pays tiers en relations suivies avec celui-ci. Les moyens d'effectuer cette opération ne devront pas manquer, c'est pourquoi, si le système bimétallique est pratiqué par un seule groupe de pays, plus encore par un seul pays, au moins faut-il que ce soit un pays ayant rang de grande puissance dans l'ordre économique.

La même certitude d'échange à un taux fixe est garantie au détenteur d'argent en quête d'or.

On se demande comment, dans ces conditions, il serait possible que jamais l'un des deux métaux obtiendrait, sur leur marché particulier, un prix supérieur à celui que lui attribue le pays bimétallique? Il faudrait pour cela qu'il y eût un détenteur de l'autre métal disposé à s'en défaire à un prix moindre que celui que, dans ce pays, il est toujours sûr d'en pouvoir faire. On se demande également comment

l'un des deux métaux pourrait être en baisse? il faudrait que les acheteurs de l'autre en donnassent plus que ne leur demande le pays bimétallique. Un seul fait de ce genre infligerait un démenti à ce Roi puissant et sage qui avait le génie de son peuple pour le commerce des métaux précieux: il y aurait quelque chose de nouveau sous le soleil. Le marché dont nous parlons a encore cela de particulier qu'on n'y voit jamais ces naïfs et ces ignorants qui font aux madrés les belles recettes et les bonnes affaires. Personne ne s'y aventure qui ne soit bien au fait de son négoce; et l'on y calcule toute différence à la plus légère fraction près. Jamais on n'y fait pour un centime de frais inutiles. Aussi se dit-on bien: dans le pays bimétallique mon argent me vaut tant en or, je n'entends pas le lâcher pour moins, mais il faut d'abord l'y envoyer, cela fait des frais de transport, puis de monnayage, peut-être à deux fois, ou bien d'achat d'une traite, il y a en outre la perte d'intérêts à mettre en ligne de compte: au total, pour avoir un kilo d'or, il y aura bien $^1/_4$ de kilo d'argent à ajouter aux $15^1/_2$ kilos que j'en ai. Ce calcul fait, il trouve sur le marché quelqu'un qui, ayant précisément besoin d'argent, lui offre de l'or à raison de $15^5/_8$ kilo d'argent le kilo d'or: pour peu que le surplus n'atteigne pas la somme des frais, ce sera marché conclu. Une autre fois le détenteur d'or, demandeur d'argent, se dira: Paris m'en offre sur le pied de son rapport de 1 : $15^1/_2$, mais il me faudra déduire de mon or les frais des différentes opérations à faire, il m'en coûtera bien quelques centigrammes de la précieuse matière, je me contenterai donc de quelque chose de moins que ces $15^1/_2$ kilos, pourvu que la différence reste au-dessous du montant total des frais.

A tel moment, pour solder les balances internationales,

l'argent sera plus demandé, partant l'or plus offert; à tel autre ce sera l'inverse. Au premier cas le marché cotera l'argent plus haut que selon la loi bimétallique, le nombre d'unités argent équivalant à 1 or sera moindre; ce nombre sera plus grand dans le cas inverse, ce sera au tour de l'or d'être taxé plus haut. Cependant la différence ne sera qu'apparente: elle proviendra des frais accessoires, soustraits ou ajoutés d'avance. Ce sont des oscillations absolument pareilles à celles qui se présentent constamment dans le cours de change entre deux places ayant le même métal comme *argent* légal, voire même un régime monétaire identique. Seulement, puisque l'opération pourra être plus compliquée, les frais seront souvent plus considérables (1).

Tant que la loi bimétallique, dans les conditions que nous avons dites, se maintient, les mercuriales du marché n'indiquent autre chose que les inévitables oscillations au-dessus et au-dessous du point fixe établi par elle, et par là même le maintien de ce rapport, le *pair de change* entre les deux métaux.

Si l'on parcourt les mercuriales du marché depuis le commencement de ce siècle jusqu'en Septembre 1873, on trouvera que l'argent jamais n'a eu un cours plus bas qu'en Février—Mars 1833, alors que l'once était cotée à $58^3/_4$ *d.* (rapport 16.05 : 1) ni un cours plus élevé qu'en Juin 1866, prix coté à $62^3/_4$ *d.* (rapport 15.02 : 1).

C'est là un résultat qui doit émerveiller ceux qui pensent que, sans se soucier de la loi de l'État, la loi naturelle met les deux métaux au prix qui résulte du rapport entre l'offre et la demande.

---

(1) A consulter sur ce point: Schübler, *Metall und Papier*, Stuttgart 1854, p. 118; E. Seyd, *Der Hauptirrthum in der Goldwährung*, Rudolstadt 1880, p. 3—7; Cernuschi, *Le Pair bimétallique*, Paris 1887, p. 15—21.

L'offre d'abord dépend de la production nouvelle de l'un comme de l'autre métal, ce qui nous donne un nouveau rapport à considérer. Autant celui de la valeur vénale est régulier, autant celui des quantités produites se signale par les écarts les plus extrêmes. Si l'on représente par 100 la production totale de l'argent, celle de l'or a été du commencement de ce siècle jusqu'en 1820, de . . . . $33^1/_3$,
dans la période 1821 – 1840, de 50,
en 1841 – 1850, de 100,
en 1851 – 1860, de 350,
en 1861 – 1865, de . . . . . 275, enfin
de 1866 à 1870, de . . . . . 225 (1).

Et pourtant la France a constamment su maintenir son rapport de $15^1/_2 : 1$.

Quant à la consommation, dans cette même époque où la production de l'or était faible à un point qui paraît à peine croyable, des guerres continuelles ravagèrent l'Europe. Avec des ressources de crédit bien moins développées que celles de notre temps, la demande de l'or, qui est l'*argent* de la guerre, était très-pressante. A peine la paix rétablie, l'Angleterre non seulement se met à attirer l'or de toutes ses forces, mais porte à l'argent un coup mortel, en en proclamant, elle la première, la déchéance monétaire. Heureusement que la production de l'or monte graduellement et rapidement. Mais voici, d'une période de dix ans à une autre, une brusque augmentation de la production de l'or de 350%, et en même temps la démonétisation de ce métal en Hollande: mesure

(1) Nous avons dressé ce tableau d'après les statistiques les plus autorisées, cependant nous tenons à le déclarer encore, notre foi dans l'exactitude de leurs chiffres est loin d'être absolue. *V.* d'ailleurs sur ce point D. Barbour, *The Theory of Bimetallism*, Londres (sans année de publication) p. 62.

qui, prise par un pays de peu d'étendue mais d'une grande importance commerciale, ne laissa, comme bien des écrivains l'attestent (1), d'exercer sur l'offre de ce métal une influence sensible. Puis, pendant que la production de l'or continuait d'être de beaucoup plus considérable que celle de l'argent, une foule de faits vinrent activer de plus en plus la demande de ce dernier métal. La révolte aux Indes Britanniques, la guerre civile aux États-Unis, la maladie du ver-à-soie en Europe, la grande augmentation de la consommation des denrées coloniales (au nombre desquelles il faut maintenant ranger le froment), en général un prodigieux développement des relations internationales, tout contribuait à rendre plus indispensable l'intermédiaire de l'argent pour régler les balances.

Cependant aucun de ces faits ne put ébranler la résolution de la France de maintenir stable le rapport de valeur entre les deux métaux. Elle le fortifia au contraire en le faisant adopter par ses associés de l'Union Latine.

Mais à peine cette alliance conclue, elle se mit elle-même à battre en brèche son système si savamment conçu, si sagement maintenu. Ce n'était plus un fait matériel, c'était, chose plus grave, un fait de l'ordre moral. Sous ses auspices, une conférence fut tenue à Paris où les représentants du monde civilisé tout entier, hormis la Hollande, prononcèrent solennellement la déchéance de l'argent (2)

---

(1) *V.* entre autres Fr. Xeller, *Die Frage der internationalen Münzeinigung*, Stuttgart 1869, p. 43.

(2) La solennité était plus dans la forme que dans le fond, et surtout dans les discours et la citation du poète Latin ignorant tout uniment l'existence de l'argent. Selon le mot aussi juste que spirituel de M. Dana Horton, c'était une conférence métrologique bien plus que monétaire: le monde civilisé y était tout entier, peut-être même quelque chose de plus, mais la civilisation

Se conçoit-il que des résolutions de cette portée aient pu être votées de concert par tous les gouvernements sans affecter profondément le prix de l'argent, sans déterminer une énorme augmentation de l'offre de ce métal? L'exécution de ces résolutions ne semblait dépendre que de la volonté des gouvernements: tous devaient tâcher de se débarrasser de ce qu'ils en auraient de trop, du moment que sa principale destination lui était enlevée. Frappé de cette menace, déjà rejeté en principe par tous, le métal blanc pourrait-il conserver sa valeur numéraire?

Il la conservait pourtant aussi longtemps que les résolutions prises ne furent pas sérieusement exécutées.

Survint la guerre de 1870, forçant la France de se mettre au régime du cours forcé, déjà établi en Italie, enfin le payement des cinq milliards de l'indemnité de guerre, tous faits éminemment propres à jeter dans le rapport de l'offre et de la demande des deux métaux d'incessantes et profondes perturbations.

Il n'y eut cependant, sur le marché libre, d'autres oscillations que celles dont nous venons d'étudier la nature. Et le rapport légal de l'Union Latine resta debout. Ce rapport était nécessairement aussi le pair de change entre l'Angleterre et les pays qui n'avaient que l'argent comme

---

ne s'y montra pas à son avantage, bienqu'elle réussît à rendre plaisante même la question monétaire. Les procès-verbaux abondent en traits d'un haut comique, rehaussé par l'imperturbable sérieux avec lequel ils furent débités. Ainsi, l'illustre assemblée accueillit comme une bonne nouvelle l'annonce de la prochaine introduction de l'étalon d'or aux Indes Britanniques; et tout en décrétant l'avilissement de l'argent, on écouta avec un grave recueillement l'assurance donnée au nom du Dr. Soetbeer, alors déjà une incontestable autorité en ces matières, que le métal „jouissant alors d'un cours anormal et devant subir une dépréciation dans l'avenir", était non pas l'argent — mais l'or.

monnaie légale ; la base de la tarification des monnaies de commerce en or, émises ou circulant dans ces derniers ; le pied sur lequel partout la valeur numéraire des deux métaux s'énonçait en sommes d'*argent*. On en était généralement venu à considérer ce taux comme le taux normal, fondé dans la nature des choses ; et cela au point qu'il fut pris pour base de l'œuvre législative elle-même qui allait en rendre nécessaire l'abandon. On se figurait qu'il se maintiendrait bien de lui-même, qu'il subsistait par quelque force magique.

Il ne subsistait que de par la loi, celle de la France seule d'abord, de l'Union Latine ensuite, accueillant toujours aux mêmes conditions les deux métaux, et assurant à tous deux la stabilité de la valeur numéraire, alors même que tantôt l'un, tantôt l'autre se voyait à la fois délaissé quand il était plus abondant, et recherché de toutes parts quand il l'était relativement peu.

Pendant au moins trois quarts de siècle, à travers des faits que l'on dirait combinés comme à dessein pour faire échouer son entreprise, la loi bimétallique a fait ce que la science avait déclaré impossible.

---

§ 15. Le rapport fixe entre les deux métaux maintenu par la loi bimétallique en conformité avec l'intérêt tant général que particulier.

Impossible de nier le fait que le rapport fixe entre les deux métaux précieux a été, pendant une période aussi longue qu'accidentée, maintenu par la loi bimétallique.

Mais, dit-on, s'il en est ainsi, la loi bimétallique a fait ce qu'elle n'aurait pas dû faire, elle était en contravention. Aussi n'a-t-elle atteint son objet qu'imparfaitement : la France elle-même n'a jamais été réellement bimétalliste, elle a vu alternativement un métal se substituer à l'autre, il en est résulté pour elle de graves embarras et des pertes continuelles, en sorte que de guerre lasse, quand vers 1873 le métal blanc commençait à devenir par trop abondant, elle a dû amener pavillon et cesser une lutte ruineuse contre l'immuable loi naturelle.

En tout cela il n'y a de vrai que le fait qu'en suspendant la frappe libre de l'argent, la France a rompu avec son système. Mais rien ne saurait être plus inexact que cette façon de présenter les causes d'une aussi regrettable mesure. La loi de 1803 n'était pas œuvre parfaite : pourtant ce n'est de son action que sont venues les principales difficultés éprouvées par la France, il faut bien plutôt les imputer aux faits et méfaits monétaires commis ailleurs, et ce sont eux et eux seuls qui ont forcé la France de se défaire d'un système qui a été, pour elle, une source de larges profits, comme un bienfait pour le monde.

Voyons d'abord quels ont été les inconvénients du système. Il y a eu, c'était à peine une dizaine d'années avant le bouleversement monétaire qui fit tomber l'argent si bas, il y a eu un temps où de toutes parts ce métal était vivement demandé, tandis que la production de l'or était encore à son apogée. Ce dernier était donc très-offert, le plus qu'on pouvait on l'échangeait contre de l'argent, on s'en prit même aux pièces de 1 et de 2 fcs. Il se montra alors que la France avait adopté pour unité de compte une valeur métallique trop petite pour être en même temps espèce monétaire avec cours

illimité. Ce n'est en effet qu'un appoint divisionnaire que celui de $4^1/_2$ gr. d'argent fin : si les pièces contenant cette valeur sont enlevées à la circulation, les transactions de la vie journalière se trouvent privées de leur indispensable rouage. La France se décida donc, par les lois du 25 Mai 1864 et du 14 Juillet 1866, à billonner non pas seulement la pièce de 1 *fr* mais encore celle de 2 *fcs* (1). C'était introduire dans son système deux divisionnaires dont l'un était l'unité monétaire et l'autre son multiple par deux. Mais la pièce de 5 *fcs* resta bonne monnaie avec frappe libre et pouvoir libérateur pour toute somme.

Maintes fois dans tout le cours de ce siècle la France a été sollicitée de changer le rapport établi par sa loi, comme ses auteurs en avaient prévu l'éventualité. De fait il a été souvent difficile à maintenir. C'était surtout parce qu'ailleurs le même système se pratiquait avec un rapport plus ou moins différent. Aux États-Unis l'écart était considérable, et à deux reprises on y changea le rapport, le faisant trop favorable d'abord pour l'argent, puis pour l'or. De là surtout des perturbations dans le cours régulier des transactions internationales. Mais la France tint bon et son rapport continua d'être celui du monde (2).

Ce que les monométallistes intransigeants reprochent surtout

---

(1) On sait que le titre fut abaissé de 0.900 à 0.835. Si M. Léon Walras, *Éléments d'économie politique pure*, Laussanne 1874, p. 195, pour ce motif croit pouvoir traiter ces pièces de „véritable fausse monnaie", il oublie que leur pouvoir libératoire fut limité à une somme de 50 fcs. C'est une preuve nouvelle que les mathématiques appliquées à la science économique n'excluent ni les faits erronés ni les fausses notions.

(2) Il convient de remarquer ici, comme l'ont fait du reste Hoffmann, livre cité p. 93, et Dana Horton, *The Silver Pound*, London 1887, p. 211, que le rapport de la loi Française, de 15.5 : 1 pour le métal, a été, par l'action des frais de monnayage, jusqu'en 1850, d'environ 15.625 : 1 pour les espèces monétaires. A partir de 1854, c'était de 15.583 : 1.

à la France, c'est de ne pas avoir été réellement bimétalliste, ou, pour parler leur langage, de ne pas avoir eu le double étalon, mais l'étalon alternatif d'or et d'argent. En fait il est juste que la circulation métallique en France consistait principalement tantôt de l'un, tantôt de l'autre métal: c'était le contre-coup du monométallisme pratiqué ailleurs. Jamais pourtant la France ne s'est trouvée entièrement dépourvue du métal le plus activement employé au dehors; elle en possédait toujours une quantité considérable, sinon suffisante pour empêcher qu'il ne fît parfois prime au détriment de ceux qui en avaient spécialement besoin. Ce qui ne s'est pas vu, ce sont des payements stipulés nommément dans l'un des deux métaux, ni, soit dans le commerce en gros, soit dans celui de détail, des prix autres en or, autres en argent. Des stipulations et des faits de ce genre, s'ils se fussent fréquemment produits, eussent été la condamnation du bimétallisme, la preuve qu'il était repoussé par les actes libres de la société économique: constamment dirigés contre le même métal, celui-ci eût été répudié et privé, de par les intérêts froissés, du consentement universel. Mais il n'en na rien été (1).

En se servant constamment, pour son usage particulier, du métal qui, pour le moment, est le moins demandé de par le monde, le pays bimétallique ne se fait aucun tort. Bien au contraire, c'est là qu'est son profit. Les pays qui emploient exclusivement ou principalement l'un des deux métaux, lui apportent alternativement celui qui est délaissé ailleurs, et viennent lui prendre celui qui est le plus recherché. En échange de l'un, le pays bimétallique donne ses produits au

(1) N'ayant nulle part trouvé allégués des faits de ce genre, nous en concluons qu'il n'y en a pas eu.

taux le plus élevé; pour l'autre il obtient la plus grande somme de produits étrangers. Ainsi, par le jeu des cours de change, son système monétaire lui permet d'échanger sur le pied le plus avantageux, et alimente son commerce. S'il est aussi mal inspiré à cet égard que sage dans sa politique monétaire, il pourra néanmoins avoir un commerce florissant: les débouchés que lui ferme un système soit-disant protecteur, il se les rouvre alternativement avec la clef de l'or et avec la clef de l'argent.

Précisément parce que le pays bimétallique reconnaît les deux métaux comme matière de bonne monnaie, il lui est plus facile et moins dispendieux de maintenir la monnaie en circulation au niveau des prescriptions légales, de l'avoir réellement bonne. Sur une base métallique plus ample son crédit est mieux établi, les crises commerciales font chez lui moins de ruines, et, ce qui est surtout un précieux avantage, le taux de l'escompte y est sujet à moins de variations. La valeur économique de l'*argent* y est plus stable, le prix des choses d'un usage général plus uniforme. Ce pays a deux cordes à son arc: son système monétaire, basé sur le fait que les deux métaux sont l'*argent* du monde, est en harmonie avec la solidarité naturelle des intérêts économiques: il peut entretenir des relations directes avec le monde entier.

Les monométallistes, s'ils sont séparés les uns des autres par le „choix" du métal, sont forcés de passer par son intermédiaire. C'est surtout dans leur intérêt qu'il maintient entre les deux métaux un pair de change (1). Il leur rend un

(1) „On ajoute que, par la suppression du double étalon monétaire, l'Angleterre elle-même serait livrée aux plus grands embarras. L'argument est singulier, — il est curieux d'entendre dire que nous gardons l'étalon d'argent pour la plus grande satisfaction des intérêts Anglais, et ce qui est plus curieux encore,

bienfait inappréciable: par une loi naturelle, que la France peut hardiment invoquer, ils le lui ont payé par de solides avantages.

La France certes a les plus nombreuses et les plus riches ressources naturelles, une population industrieuse, en général fort économe. Cependant, travaillée par d'incessantes commotions politiques, ravagée par la guerre de 1870, elle n'eût pu payer avec une si merveilleuse promptitude l'accablante charge de l'indemnité de guerre, si elle n'avait été redevable à son système monétaire d'une prospérité de bon aloi.

---

§ 16. Le rapport fixe entre les deux métaux maintenu par la loi bimétallique en conformité avec la loi naturelle.

Un système monétaire, source de profits pour le pays qui le pratique, utile, nécessaire même au reste du monde, peut-il être en conflit avec la loi naturelle?

On trouve parfaitement naturelle la loi qui donne au mot de *franc*, qui sans cela n'en aurait aucune, la signification de $4^1/_2$ gr. d'argent. On n'a rien à redire à la loi qui appelle

---

c'est que les Anglais n'ont pas l'air de se soucier beaucoup du service que nous leur rendons; ils sont les premiers à nous presser de nous défaire du double étalon, comme d'un système tout-à-fait suranné". Voilà ce qu'écrivit, p. 92 de son livre cité, M. Victor Bonnet, *avant* la suppression partielle du double étalon. Le plus curieux de l'affaire est certes que, *après*, les Anglais ont vivement pressé la France de reprendre le bimétallisme, et l'Allemagne, l'argent. Qu'on rapproche de cela cette opinion de la majorité de la commission Française chargée en 1868 de poursuivre les études relatives à la question monétaire: „Puisque nos voisins se trouvent bien de ce système (le monométallisme-or) on ne voit pas pourquoi nous craindrions de l'adopter". On l'a vu, quand le voisin à droite n'avait pas craint de l'adopter et que, par suite, le voisin à gauche ne s'en trouvait plus bien.

Marc une fraction de gramme d'or aussi difficile à prononcer qu'un nom Polonais. On n'objecte pas non plus quand la loi dit que 103 grains + une minime fraction de grain d'or sont une *livre sterling*. Mais quand la loi dit: le *franc* est soit $4^1/_2$ gr. d'argent, soit 0.29 gr. d'or, c'est alors qu'on l'accuse de fouler aux pieds la logique et le bon sens. Quand elle n'efface pas dans sa définition cette équation qu'un besoin impérieux y avait fait entrer, on l'accuse de violenter la loi naturelle.

Laquelle ?

Celle qui détermine, par le libre jeu de l'offre et de la demande, la valeur des choses échangeables, du métal précieux comme de toute autre marchandise.

Cette loi, nous la reconnaissons pleinement. Elle est le fondement de toute la doctrine de la valeur, qui n'est qu'un rapport entre deux appréciations: et il n'y a pas d'appréciation si elle n'est libre. C'est sur ce même principe que repose notre théorie de l'*argent*: sans cet évaluateur universel, avons-nous dit à plus d'une reprise, nécessité de faire tarifer par le pouvoir public tous les services et tous les produits, de les taxer les uns par les autres; avec lui, libre jeu des conventions particulières. Cependant ce principe n'est pas aussi absolu qu'on se plaît à dire. Même avec l'*argent*, dans les pays les plus libres, des considérations d'intérêt général légitiment aux yeux de tous de nombreuses tarifications. Mais ce n'est pas par des motifs de ce genre que nous voudrions justifier un prix artificiellement imposé à ce produit du travail humain qui s'appelle le métal précieux, et pas plus à l'or qu'à l'argent. Tout le monde reconnaît qu'il est aussi injuste que contraire à l'intérêt de ceux qui mangent du pain de faire décréter par la loi que ceux qui en font, auront à le céder

pour tant de centimes le kilogramme. Il serait tout aussi contraire aux lois tant économiques que morales de forcer de par la loi de l'État ceux qui sont en possession de 75 gr. d'argent de le livrer en échange d'un hectolitre de blé. Certains pays où s'exerce l'industrie minière avaient autrefois, s'ils n'ont encore des lois qui lui imposent l'obligation d'apporter ses produits à prix fixe à l'atelier monétaire: lois iniques et nuisibles. Pire encore serait celle qui ordonnerait aux détenteurs de 155 gr. d'argent de s'en dessaisir pour 10 gr. d'or, ou qui enlèverait cette dernière valeur à ceux qui la possèdent, pour leur donner 155 ou n'importe quel autre nombre de gr. d'argent.

Heureusement que la loi bimétallique se garde soigneusement de rien faire de ce genre. Ce que surtout elle s'est interdit, si fort qu'on l'en accuse, c'est de déclarer qu'un bœuf vaudra toujours 15 ou 20 moutons, et cela tout d'abord parce qu'elle n'ignore pas qu'il y a bœuf et bœuf et moutons de différente qualité. Un kilo d'or, par contre, est toujours et en tout lieu absolument égal à tout autre kilo d'or; puis taillés en pièces, bœufs et moutons ne sont plus, mais, frappé à la monnaie, le kilo d'or se reconstitue avec fort peu de perte en lingot: et ces deux propriétés se trouvent au même degré dans l'argent. Mais cela seul ne suffit pas à dire: tant de kilos d'argent vaudront toujours et pour tous un kilo d'or.

L'offre et la demande sont libres: fort bien. Usant de cette liberté quelqu'un s'établit sur le marché, annonçant qu'il donnera 1 mètre de velours à quiconque lui apportera $15^1/_2$ mètres de cotonnade, mais qu'il donnera également tant de mètres de cette dernière étoffe en échange d'un mètre de velours. Si notre commerçant ne trouve pas de

monde disposé à traiter avec lui sur ce pied, il en sera pour ses frais ; s'il fait de mauvaises affaires, il ne tardera pas à fermer boutique ; s'il en fait de bonnes, tant mieux pour lui, comme pour le public.

Toutefois, ce n'est qu'à une condition que son négoce pourra prospérer, c'est qu'il trouve toujours, en dehors du marché où il trafique, des gens chez qui il achètera velours et cotonnade à un prix au-dessous de celui pour lequel il pourra de son côté vendre ces deux articles. Il devra connaître un endroit où le velours vaudra plus que $15^1/_2$ fois la cotonnade, un autre où la cotonnade se prend pour plus que $^2/_{31}$ le mètre carré de velours. Selon toute apparence ceux qui, sur son marché, ont besoin, les uns de velours, les autres de l'étoffe plus vulgaire, apprendront le chemin des endroits où l'on en trouve au plus bas prix, en se passant de son intermédiaire. Car les deux étoffes auraient chacune leur prix en *argent*, c'est-à-dire qu'elles s'échangeraient contre de l'*argent* en sommes variant selon les lieux et les temps. Mais l'*argent* s'échange contre toute chose produite par le travail. Du moment que l'*argent* du monde est fait d'une matière double, le commerce de changer l'une matière contre l'autre se conçoit fort bien. Vous voulez vous servir de l'une en telle partie du monde où elle s'échange le plus avantageusement contre des marchandises à votre choix : le changeur vous la procure en prenant l'autre matière d'*argent* que vous avez ; il attend que quelqu'un d'autre se présente qui se trouve dans le cas opposé au vôtre. S'il n'a pas de cet argent qu'il vous faut, il vous vendra des marchandises au moyen desquelles vous vous en procurerez ; si vous n'avez que des marchandises à lui offrir, il vous les payera avec l'*argent* qui vous sera le plus utile,

et pour lequel vous céderez la plus grande quantité de vos produits. Le changeur devra donc toujours être pourvu, soit de cet *argent* particulier qu'on viendra lui demander, soit de produits d'un placement assuré ; de même, il devra être disposé à se servir pour son compte de l'*argent* qui, pour le moment, aura moins facilement cours ailleurs, et à accepter des produits étrangers, qu'il consommera ou revendra. Dans ces conditions il fera des affaires d'or, même quand c'est l'argent qu'il prend.

Mais ce sera à une condition encore, savoir qu'il maintienne invariable le taux d'échange des deux matières de l'*argent*. Alors et alors seulement on saura des deux côtés qu'on peut toujours s'adresser à lui pour faire régler les transactions chiffrées d'un côté en termes d'or, de l'autre en termes d'argent. Ainsi, par la fixité du rapport, il maintiendra, à son avantage et pour le bien du monde, l'unité de l'*argent* fait d'une matière double.

Chez tout peuple civilisé le pouvoir public intervient pour régler l'emploi de cet équivalent universel. Chez tous la loi consacre cette forme généralement usitée d'exprimer les évaluations et les stipulations, non par quotité de métal précieux, mais en sommes d'*argent*, c'est-à-dire par un certain nombre de fois l'unité dont la loi définit la valeur métallique. Dans les pays où cette définition assimile dans un rapport déterminé telle quantité de l'un à telle quantité de l'autre métal, la loi attribue aux espèces légales d'or et d'argent force libératoire illimitée.

Par là même elle donne à toute somme d'*argent* égale faculté de s'échanger entre les biens de ce monde, au choix du détenteur des espèces légales. Sous l'action de la loi bimétallique, les deux métaux acquièrent ainsi un rapport de

valeur stable, puisque dans ce rapport ils donnent partout égale faculté d'acquérir les produits du travail (1).

La loi bimétallique ne force personne à échanger un métal contre l'autre, ni à les apporter à la Monnaie, elle laisse celle-ci constamment ouverte pour toute quantité de l'un comme de l'autre métal, que l'on en voudra convertir en sommes d'*argent*, au taux établi par elle.

La valeur métallique de l'unité de compte ne saurait sans grande injustice et profonde perturbation être augmentée ou diminuée. Donc, si la définition porte sur les deux métaux, le rapport une fois établi doit demeurer stable. Reconnaissant que ce rapport, se formant en dehors de toute intervention de la loi, tend naturellement à s'égaliser sur tous les marchés, mais constatant qu'il y a en outre un courant qui pousse arbitrairement à surfaire la valeur du plus précieux des deux métaux, aux dépens de l'autre (2), la loi bimétallique déclare que, pour elle, le rapport sera stable dans le temps comme dans l'espace.

Elle ne l'établit pas arbitrairement, elle prend celui qu'elle trouve établi chez la plupart des nations commerçantes, elle s'en tient au cours le plus universellement pratiqué lors de sa mise en vigueur.

C'est là le principe fondamental de la Déclaration du Roi

---

(1) Dans une réunion scientifique tenue en 1869 à Amsterdam, M. Mees, pendant de longues années Président de la Banque Néerlandaise et délégué de sa patrie aux conférences monétaires de 1867 et 1878 exposa en ces termes la vraie théorie de la valeur d'échange: Si partout, en tout état de choses et pour tout le monde, un sétier de seigle et les deux tiers d'un sétier de froment pouvaient avoir égale utilité ou conférer la même jouissance, il est évident que, quelques fussent les conditions générales de production de ces blés et quelques les variations accidentelles des récoltes, un sétier de seigle et les deux tiers d'un sétier de froment auraient une valeur constamment égale.

(2) *V.* Ci haut II[e] Partie, § 11.

datée de Fontainebleau 30 Octobre 1785 *portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent:* „RÉTABLIR CE RAPPORT DANS LA MESURE QU'EXIGE CELLE QUI A LIEU CHEZ LES AUTRES NATIONS". C'est en vertu de ce principe qu'on fixa le rapport de 1 : 15.5; c'est par la vertu de ce principe qu'il s'est maintenu si longtemps en France et chez les autres nations (1).

Ainsi la loi bimétallique, expression de la volonté d'une société économique, stipule pour l'or un prix fixe en argent. Cette société, cet Etat ne fait en cela qu'user de sa liberté, et la loi bimétallique, bien loin d'être une atteinte à la loi de l'offre et de la demande, n'en est qu'une application.

Une application juste, si la loi bimétallique, tout en étant avantageuse au pays qui se l'est donnée, est bienfaisante pour le reste du monde, et indispensable pour ceux-là même qui ne l'ont pas chez eux.

---

§ 17. Le rapport bimétallique abandonné.

Vous invoquez les faits: ils contredisent, nous objecte-t-on, vos raisonnements. Si la France a profité de son bimétallisme; si le reste du monde s'en est trouvé bien; si enfin ce système est conforme à la loi naturelle, comment se fait-il qu'il n'a pu durer? Voilà au moins un fait indéniable, et dont la cause est des plus plausibles: encombrant de sa nature, le métal blanc s'est répandu sur le marché avec une

---

(1) C'est aussi le mot de l'énigme donné en 1717 par NEWTON (*V.* la note p. ci-haut), dès le 17e siècle par le comte SCARUFFI en Italie et dès le 16e par MARQUEZ en Espagne. *V.* XELLER l. c. p. 67.

telle abondance, sa valeur réelle a par suite tant perdu, que la France a dû cesser ses efforts de lui maintenir un rapport légal qui lui attribuait une valeur de beaucoup supérieure.

Nous en convenons facilement: si réellement la production de ce métal eût augmenté dans une telle proportion qu'il eût cessé d'être universellement apprécié, la loi bimétalliste était condamnée. Nos adversaires font de la bonne tactique quand ils ne cessent d'invoquer un fait qui leur donnerait gain de cause, s'il était vrai. Malheureusement pour eux, heureusement pour le monde, il ne l'est pas.

Il y a une autre cause encore qui pouvait, qui devait même faire sombrer la loi bimétallique: c'est elle qui a été à l'œuvre.

En prenant la situation telle qu'elle était jusqu'à la réforme monétaire de l'Allemagne, quand il y avait „ici des États (ou pour dire plus exactement un seul État important) à l'étalon d'or, là des États à étalon d'argent, ailleurs des États à double étalon", on trouve que la différence du rapport chez ces derniers engendrait des tiraillements et rendait plus difficile le maintien du rapport. Pour le garder intact et en faire la norme universelle, il fallait un territoire étendu et fertile, habité par des populations industrieuses. S'établir sur le marché du monde comme le changeur universel, ce ne pouvait, comme nous l'avons dit au § précédent, être le fait que d'une grande nation commerçante. Mais ces conditions ne sont qu'accidentelles: il y en a une qui est essentielle, à savoir que les deux métaux conservent la qualité d'être l'*argent* du monde.

L'un d'eux, et ce sera nécessairement le moins précieux, peut perdre cette qualité, d'abord pour un motif légitime, quand, produit à peu de frais en quantités indéfinies, de

précieux il serait devenu vulgaire de fait. Le consentement universel à son rôle d'équivalent universel, consentement qu'il avait acquis par sa rareté relative, sa trop grande abondance le lui aurait enlevé.

Mais le motif peut être aussi simplement légal, une erreur du législateur qui lui a fait prendre une mesure dont lui-même n'entrevoit ni la portée ni les conséquences.

Pour savoir à laquelle des deux causes il faut attribuer le bouleversement monétaire qui a eu lieu après Septembre 1873, ainsi que la situation anormale où l'on se trouve actuellement, examinons les faits.

Le Dr. SOETBEER, le savant dont les statistiques sont réputées les plus exactes, nous apprend que la moyenne de la production de l'argent a été, dans la période 1866—70, de 1.339.085 k., en 1871—75, de 1.969.425 k.; pour l'or, dans ces deux périodes, les chiffres auraient été de 195.026 et de 173.904. Évaluée en *argent*, la production du métal blanc étant comme 100, celle de l'or aurait été, dans la première période, d'environ 230, dans la deuxième de 140 (1).

Le changement est assez considérable: il n'est rien comparativement à celui qui se fit dans le rapport de production des deux métaux dans les années 1851—1870. Prenons encore les chiffres de la production en kilogrammes, tels que les donne notre auteur:

	or	argent
1841—50:	54.759	780.415
1851—55:	199.388	886.115

(1) Nous regrettons de n'avoir pas trouvé des chiffres suffisamment autorisés spécialement pour les années 1871, 1872 et 1873: ils auraient démontré avec plus de force encore l'inanité de la légende que les partisans de l'or tâchent de substituer à l'histoire.

	or	argent
1856—60 :	201.750	904.990
1861—65 :	185.057	1.101.150
1866—70 :	195.026	1.339.085

Ainsi, à partir de 1850, la production de l'or presque quadruplée et celle de l'argent à peu près stationnaire, simultanément des faits nombreux et importants tendant à relever fortement la valeur de l'argent, n'ont pu affecter en rien le rapport de la loi bimétallique, mais une augmentation d'environ la moitié de l'argent coïncidant avec une légère diminution de l'or aurait dû en déterminer l'abandon ! L'altération sans précédent dans le rapport de production qui signala le milieu de ce siècle a pu laisser subsister le rapport de valeur de 15.5 : 1 ; mais celle infiniment plus faible, qui se produisit vers 1871, a dû être la cause d'une baisse de l'argent également sans précédent ! Au commencement du siècle, on extrayait de la terre trois fois plus de numéraire d'argent que d'or, et l'Angleterre déclarait ce dernier métal seul digne d'être équivalent universel ; dans le dernier quart du siècle, quand les mines d'or donnaient encore plus de $1^1/_2$ fois ce que donnaient celles d'argent, l'excessive production de ce dernier métal aurait fait tomber le rapport jusqu'à 17, 18, 20 et plus : 1 (1).

Un fait remarquable c'est la grande stabilité que présenta le marché libre dans les dernières années qui précédèrent le

(1) Dans son *Report to the President of the United States upon the present status of Bimetallism in Europe*, October 1887, p. 53, M. Edward Atkinson donne une tableau synoptique montrant d'un côté une ligne qui s'élève d'abord imperceptiblement, puis fort lentement, de l'autre une ligne aussi accidentée et irrégulière qu'une chaîne de montagnes. Celle-là indique le rapport de valeur entre les deux métaux, celle-ci le rapport de production.

cataclysme. De 1866 à 1872 la cote s'est maintenue invariablement entre $60^3/_8$ et $60^7/_8$ *d.* l'once Troy d'argent: ce dernier chiffre correspond exactement au rapport de 15.5 : 1. Cependant, jamais marchandise n'a été aussi gravement menacée que l'argent ne l'était après la Conférence de 1867 et surtout après le 4 Décembre 1871, date de la promulgation de la première des nouvelles lois monétaires Allemandes. C'est à partir de l'année 1872 que la chute se déclara, lente d'abord, puis désordonnée, violente, alternant avec des sauts brusques pour relever le cours, qui le lendemain n'en tombait que plus bas Ainsi en 1875 le prix du métal blanc d'environ $59^1/_2$ *d.* qu'il avait encore fait en 1874, fut précipité à $55^1/_2$ *d.*, pour remonter une fois à $57^5/_8$. En Juillet 1876, chute jusqu'à $46^3/_4$, reprise jusqu'à $58^1/_2$ *d.*, en 1878 fluctuations entre $49^1/_2$ et $55^1/_4$ *d.*, en 1879 nouvelle baisse jusqu'à $48^3/_4$, hausse jusqu'à $55^3/_4$ *d.* (1). A partir de là, chute continue, et actuellement (2) un cours qui flotte entre 45 et 42 *d.*

Est-ce sérieusement que l'on prétend expliquer de tels faits par une augmentation de production qui, quant à l'argent, n'a jamais été marquée de pareils soubresauts? Les chiffres que nous venons de citer, n'indiquent-ils pas avec la plus entière clarté qu'il se passait un fait insolite, dont le marché ressentait le contrecoup sans se rendre nettement compte de sa véritable nature et de ses conséquences nécessaires? S'il est un fait en dehors de toute contestation, c'est bien que ce marché, d'ordinaire si régulier dans ses allures, a été depuis 1874 en complet désarroi, se livrant parfois à l'espoir qu'un changement aussi prodigieux ne serait que passager,

(1) Ottomar Haupt, *L'Histoire monétaire de notre temps*, p. 250—251.
(2) Novembre 1889.

généralement livré à la panique, enfin forcé de se résigner au nouvel ordre de choses.

Citons encore pour mémoire une malencontreuse tentative d'explication qui a pris pour thème un ralentissement des envois d'argent en Orient. Il en a été amplement fait justice (1) : nous ne reprendrons pas ici l'examen des détails prolixes de cette question, et nous nous bornerons à dire que, voulût-on même accorder à ces faits quelque influence sur le cours de l'argent, ils laissent absolument inexpliqués des faits aussi surprenants.

Ils le deviennent encore bien davantage, quand on considère que la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Turquie, la Grèce et plusieurs des républiques Américaines avaient l'étalon d'argent dans la loi, mais le papier-monnaie avec cours forcé en réalité. En présence de ce fait il est contradictoire de parler d'un trop-plein d'argent. Par la baisse de ce métal tous les pays qui en avaient un si évident besoin, auraient pu s'en procurer à un taux avantageux en échange de leurs marchandises et reprendre les payements en espèces. Comme toujours, une plus grande abondance de métal eût vigoureusement stimulé le travail productif en permettant de corriger l'un des plus nuisibles abus du crédit. Pense-t-on en outre à tout ce qu'il faut de ce métal pour le commerce avec les parties du monde restées jusqu'ici en dehors du mouvement commercial, et pour leur circulation intérieure, on se convaincra que, de 1871 à 1873, la crainte d'un pléthore d'argent était tout aussi chimérique que, de 1864 à 1866, celle d'une disette de ce métal, ou que la terreur inspirée vers 1850 par les richesses de la Californie et de l'Australie.

---

(1) Surtout par le Dr. O. Arendt, dans son livre remarquable : *Die vertragsmässige Doppelwährung*. Berlin 1880.

Il n'y avait certes pas trop d'argent, si l'on voulait s'en servir: il y en a trop quand on le rejette. En 1816, l'Angleterre veut s'affranchir des dommages résultant du changement du rapport de valeur entre les deux métaux: on forge la théorie de la loi naturelle violentée par la frappe libre des deux métaux. En 1871—1873, l'Allemagne, qui n'en avait qu'un seul, trouve que l'or est préférable et seul digne de ses nouvelles destinées. Dès lors, nous l'avons maintes fois mis en lumière, impossibilité pour les deux mondes de continuer à reconnaître l'argent comme équivalent universel dans les transactions internationales. Un État après l'autre ferme sa Monnaie au métal blanc. Les dates de ces actes législatifs sont sur ce point d'une frappante éloquence. Le plus significatif de tous est une simple disposition administrative, celle qui, pour la première fois, limita à une somme fixe la frappe de l'argent aux Monnaies de Paris et de Bordeaux. Elle est datée du 6 Septembre 1873: le 9 Juillet de la même année est celle de la promulgation de la loi monétaire définitive de l'Empire Allemand.

Le fait dès lors était accompli, et on s'occupait avec une extrême activité de mettre en exécution les nouvelles dispositions légales. Certes, il ne faut pas croire que le seul fait de la vente de quelques millions de kilogrammes d'argent, provenant de la refonte de l'ancienne monnaie courante d'Allemagne, ait pu précipiter à tel point le prix de ce métal; et la fermeture des autres Monnaies, pour sa conversion en numéraire, n'a pas été un effet automatique de la fermeture des Monnaies Allemandes. Mais l'Allemagne, en déclarant que dorénavant elle ne prendrait plus jamais en échange de ses produits ce métal qui autrefois trouvait chez elle un débouché assuré, a moralement mis en vente, *has laid down* tout

l'argent du monde. En prenant, mais pour un motif bien moins fondé encore, la même résolution que l'Angleterre, elle rompit l'équilibre des deux métaux. Il s'était maintenu, même après que l'Angleterre et un très-petit nombre d'États peu importants, de bimétallistes, étaient devenus monométallistes-or. Il ne put rester debout, quand l'Allemagne passa du groupe-argent au groupe-or.

Cette cause Allemande, bien loin d'être, comme on l'a dit, „épuisée", quand le gouvernement impérial cessa ses ventes, agit constamment. C'est elle qui a enlevé à l'argent sa principale destination, c'est elle qui continue à lui faire perdre une si grande partie de sa valeur d'échange. La chute a été „prodigieuse"; pour l'arrêter, il eût fallu un retour aux sains principes.

N'étant plus accepté dans les transactions internationales, il est ébranlé dans sa qualité d'*argent* du monde. La condition essentielle du bimétallisme étant venue à manquer, ce système tomba nécessairement.

Ce que la loi bimétallique avait fait, la loi monométallique l'a défait.

Rien de plus naturel. Seulement, il est à considérer que, ce qu'avait fait la loi Française, la loi Allemande le défit. En fait monétaire tous les peuples subissent l'action de la loi que l'un d'eux se donne.

Ce qui suffit à prouver la nécessité de s'entendre sur la question monétaire.

ÉPILOGUE DE LA IIe PARTIE.

§ 18. Le choix qui actuellement s'impose.

L'Allemagne n'a pu accomplir sa réforme. Le *Thaler*, cher à l'Allemagne du Nord, a réalisé cette prédiction, énoncée en forme de pétition à son adresse, alors qu'on se mettait en devoir de décréter sa suppression :

„*Verweile bei uns, denn du bist so schön*".

Il y est resté comme monnaie courante, au nombre respectable d'environ 150 millions de pièces, peut-être augmenté par la frappe clandestine.

On n'a pas tout vendu, parce que l'on n'a plus trouvé d'acquéreur (1).

En effet, les nouveaux arrivages des pays producteurs suffisent et au delà aux emplois tant industriels que monétaires du métal blanc, depuis que presque partout la frappe libre lui est enlevée.

Malgré cela, la somme totale qui chaque année est livrée par les Monnaies à la circulation en numéraire d'argent dépasse actuellement le total de la frappe de l'or (2).

Le monnayage du métal blanc consiste en premier lieu du billon nécessaire pour remplacer les pièces usées. Il s'en frappe encore, comme monnaie de réelle valeur, pour le compte des gouvernements, en Espagne et en quelques autres pays

---

(1) Le fait est attesté par l'autorité la plus compétente, le Président de la Banque de l'Empire, dans un article de la *Nordd. Allg. Ztg.* du 5 Avril 1882.

(2) Selon le tableau qui se trouve à la page 164 du dernier Rapport du Directeur de la Monnaie des États-Unis, elle était en 1888 pour l'or de $ 134. 720. 639 pour l'argent de $ 149. 737. 442. Cette statistique pourtant n'est pas complète et ne saurait être entièrement exacte.

d'Europe qui, comme dans les premiers jours de la baisse, cèdent parfois encore à la tentation de réaliser des bénéfices apparents et trompeurs. Il s'en frappe au même titre pour des colonies ou autres contrées en Afrique, en Asie et en Amérique, à quoi il faut ajouter les monnaies de commerce en argent. Dans plusieurs des républiques du nouveau-monde il y a une frappe assez active pour le compte des gouvernements, notamment aux États-Unis, où la loi dite *Bland-bill* chaque année fait mettre au monde un nombre de 24.000.000 d'exemplaires du „dollar de nos pères", tandis qu'au Mexique le libre monnayage de l'argent est rendu illusoire par un seigneuriage de 4.41 % (1).

A des frais fort élevés, mais supportables en somme, de 2 %, la frappe libre de l'argent se pratique régulièrement aux Indes Britanniques.

Elles seules d'un côté — la Grande Bretagne avec plusieurs autres de ses colonies et les pays Scandinaves d'autre part (2), sont actuellement les seules parties du monde qui — avec un métal différent — possèdent un régime monétaire nettement défini.

Partout ailleurs, c'est ou bien le gâchis avec ou sans papier à cours forcé, ou bien, et c'est là l'enseigne où les nations les plus riches et les plus civilisées sont logées, l'étalon boiteux : le numéraire d'argent avec force libératoire illimitée, mais le métal sans frappe libre.

Ce qui veut dire : l'argent, monnaie nationale ; l'or, monnaie internationale.

---

(1) O. Haupt, *l. c.* p. 284.

(2) Où cependant la circulation se défraie pour la plus grande partie de billets de banque qui sont *legal tender*.

Système que certains docteurs (1) veulent nous faire accepter comme le meilleur imaginable, comme la prose monétaire parfaite et que la civilisation a faite sans le savoir, en contradiction même avec celui de ses principes monétaires dont la justesse est inattaquable, à savoir : que nulle monnaie ne saurait être à la fois billon et de pleine valeur.

Rien de plus contraire à l'unité de l'*argent*, rien de plus anti-économique que d'ériger une barrière entre la circulation intérieure et extérieure ; et ce qui est violenter la première des lois naturelles, celle de la justice, c'est la contrainte que m'impose l'État d'accepter comme entière une valeur qui est en perte quand elle passe la frontière.

Vienne un grand bouleversement économique, à la suite de guerres ou de révolutions, ou bien comme simple conséquence de l'énorme abus qui actuellement se fait du crédit — et nécessairement ce système s'effondrera.

En tout cas, rien n'oblige les pays qui ne l'ont pas à se le donner, rien n'empêche ceux qui l'ont d'en changer.

Si la théorie monométalliste dit vrai, chaque pays est même tenu de démonétiser l'un des deux métaux.

S'il est vrai que l'argent, trop lourd et surabondant, n'est plus métal apprécié, il ne saurait rester en possession des droits de l'*argent* légal.

Tant que la race jaune maintient la valeur du métal blanc, elle luttera sur le marché du monde avec avantage contre la race blanche, à qui sa prédilection pour le métal jaune coûtera cher : l'Occident apprendra aux Indes, au Japon, à la Chine de se passer de ses produits.

(1) Parmi les premiers L. Stein, dans son *Lehrbuch der Volkswirthschaft*, *Wien* 1858, p. 37.

Que si pourtant l'argent s'avilit par suite de nouvelles démonétisations, la déchéance finale sera inévitable. Déjà on a entendu à Londres une voix autorisée demander s'il était conforme aux devoirs de la mère-patrie de faire de son empire Indien le dépôt d'une matière dépréciée, n'ayant plus qu'une valeur fictive.

Aux États-Unis, l'abrogation du *Bland-bill* est déjà proposée; différentes autres combinaisons y sont à l'étude; il n'est pas impossible qu'un jour on y introduise, non plus comme en 1873, „par surprise et inadvertance", mais avec pleine conscience l'étalon unique d'or (1).

En Allemagne, les partis démocratiques ou bien croient que le rappel des *Thalers* en circulation sera une mesure utile aux classes nombreuses, ou bien savent que ce sera un excellent moyen de fomenter les agitations: pour mener cette campagne, ils trouvent des auxiliaires puissants dans la théorie transcendante et dans l'intérêt intransigeant qui réclament l'étalon unique et „pur" d'or.

La durée de l'Union Latine, sur ses bases actuelles, dépend de chacun des États qui en font partie: en Belgique, en Suisse, en France, même en Italie, des savants, des financiers, des hommes d'état demandent à hauts cris l'étalon unique d'or.

Si, dans l'un de ces pays, en Asie, en Amérique, en Europe, on se décide à progresser dans cette voie, tous les autres voudront, plusieurs autres devront suivre.

---

(1) Le passage ci haut a été écrit dans l'hiver de 1889, alors que personne ne pouvait prévoir que la combinaison qui prévaudrait serait aussi favorable à l'argent et une si éclatante justification des principes bimétalliques que le *Silver-Bill* du 14 Juillet 1890 l'a été dans ses premiers effets.

Il en résultera ce problème, double comme tout ce qui touche à l'*argent*, et terrible dans ses conséquences:

D'où viendra tout l'or nécessaire?

Où ira tout l'argent superflu?

En cet état de choses, la question se pose pour tout pays: ou bien de ne rien faire pour son compte, de rester dans le *status quo* jusqu'à ce que soit le fait d'un autre pays, soit la force des choses le renverse; ou bien de prendre l'initiative.

Si c'est pour la dernière partie de l'alternative que l'on se prononce, une nouvelle question surgit: faut-il agir séparément, ou bien tâcher de s'entendre avec les autres principaux intéressés?

S'entendre avec les autres puissances n'est possible que sur la base bimétallique.

Appliquer entièrement, loyalement la théorie que l'on a si longtemps proclamée la seule vraie et conforme à l'intérêt général —

ou bien:

Fonder le bimétallisme sur un puissant accord international.

Tel est le choix qui actuellement s'impose au monde civilisé.

Longtemps il a cru qu'il avait à choisir entre l'argent et l'or: en quoi il se trompait.

Il se tromperait encore s'il ne reconnaissait pas qu'il s'est mis, qu'actuellement il se trouve dans la nécessité de choisir entre l'étalon unique et pur d'or et le bimétallisme international.

III. LA SOLUTION.

§ 1. LA SOLUTION INDIQUÉE AU CONCOURS INACCEPTABLE.

L'étude des lois fondamentales qui régissent la matière, d'abord, l'examen des faits par lesquels la question monétaire est entrée dans sa présente phase internationale, ensuite, nous ont également conduit à poser les deux bases de solution suivantes:

bimétallisme — et
accord des principaux intéressés.

Ces bases, nous les retrouvons dans le programme du concours. Cependant, la solution, telle que dans son ensemble il la formule, nous paraît inacceptable.

Il y est question d'unité et de système monétaire, de frappe libre, gratuite même. Il n'y est pas dit si le *Juste* aura ou non force libératoire.

Ce qui est certain, c'est que, par rapport à cette question, dont l'importance est cardinale, la partie n'est pas égale pour les quatre états. Se figure-t-on peut-être que la combinaison du programme est plus aisément acceptable pour les États-Unis et la France que pour l'Angleterre et l'Allemagne, pour cette raison que la nouvelle unité serait, sous un autre nom, identique à celle des États-Unis et un multiple rond de

celle de la France, tandis que son rapport avec l'unité Anglaise est un multiple avec une fraction fort compliquée, et avec l'unité Allemande une fraction également fort compliquée? C'est en quoi on se tromperait. Précisément à cause de cette différence il serait possible aux deux derniers états, en théorie du moins, de consentir à la frappe et à la circulation du *Juste*, comme monnaie de commerce internationale, que chacun serait libre de refuser ou d'accepter pour ce qu'il en voudrait donner, qu'au besoin on tariferait pour les payements à faire aux caisses publiques. Aux États-Unis et en France, au contraire, le *Juste* que l'on propose aurait, en vertu d'un acte authentique du pouvoir, une valeur exprimée dans l'unité nationale: par là même il aurait qualité légale, force libératoire pour toute somme. Il faudrait l'accepter, en argent comme en or, pour 5 *fcs* en France, pour 1 $ en Amérique.

C'est ce qui pourtant se heurterait à une grave difficulté. Le programme admet une parité qui est en désaccord avec la situation de fait. Unité monétaire, le *Juste*. dans l'un comme dans l'autre métal, doit avoir valeur égale. Il en est de même, aux États-Unis, pour le $ d'argent et celui d'or; en France, pour les pièces de 5 *fcs* blanches et jaunes. Égales l'une et l'autre au *Juste*, la pièce de 5 *fcs* en argent et celle de 1 $ d'argent devraient l'être aussi entre elles: elles ne le sont pas, celle-là étant de 22.5, celle-ci de 24.17 gr. de fin. Pareillement il devrait y avoir parité entre la pièce de 5 *fcs* en or et le $ d'or: la première a 1.45, le second 1.60 gr. de fin.

Il y aurait donc, avant tout, à procéder à la refonte, soit de tout l'or en France et de tout l'argent aux États-Unis, soit de tout l'argent en France et de tout l'or aux États-

Unis. Dans le premier cas il faudrait porter le *fr* d'or à 0.32 gr. et abaisser le $ à 22.5 gr.; dans le second, on ajouterait 1.67 gr. d'argent à l'écu Français et enlèverait 0.15 gr. au $ d'or.

D'une manière ou de l'autre, la parité devrait être établie, avant de pouvoir laisser frapper des *Justes* en France ou d'en permettre la circulation aux États-Unis, avant qu'ils pussent servir à l'Angleterre et à l'Allemagne de remises pour des payements à faire dans les deux premiers pays.

Resterait la différence dans la position où l'arrangement placerait ses signataires. Cela seul suffit à écarter toute idée de sa conclusion. On donnera à la monnaie internationale le nom que l'on voudra et la valeur métallique qui paraîtra la plus juste, chez toutes les parties contractantes elle devra être ou bien *argent* légal (*legal tender*, *Währungsgeld*), ou bien monnaie de commerce.

Si, comme le terme de „système monétaire" l'indique assez, l'intention est de lui attribuer qualité légale, partout et entièrement le *Juste* prendra la place de l'unité nationale. On ne pourra simultanément compter, évaluer, stipuler, s'acquitter en $, en *fcs*, en *l.*, en *M.* et en *Justes*. De par la nature et l'histoire, la matière de l'*argent* est double, partant elle doit l'être de par toute loi bien conçue: mais l'unité double est une notion contradictoire. Non seulement il faudrait partout procéder à la refonte de tout le numéraire; c'est un changement de tous les rapports économiques que les parties contractantes consenteraient à subir. C'est une union monétaire complète, l'uniformité des monnaies qu'on leur propose: car seules les espèces dont la valeur s'exprime dans l'unité de compte peuvent avoir qualité légale,

et, ce point accordé, tous les autres s'en suivent naturellement, mais nécessairement.

Un système monétaire est un engrenage. Une convention qui se borne à poser quelques règles générales, à chaque pas fait naître des questions d'application ; si elle donne des règles précises, elle doit entrer dans le plus menu détail, car dans notre matière souvent les conséquences économiques les plus graves tiennent à des causes en apparence secondaires. Régler la circulation métallique n'est rien si l'on n'en fait de même pour la circulation fiduciaire. Aucun état, soucieux de sa prospérité, ne voudra de l'uniformité monétaire avec des états qui ne lui donnent la garantie absolue que jamais ils n'établiront chez eux le cours forcé : aucun état ne pourra prendre loyalement les engagements que comporte cette uniformité, s'il ne se sait en dehors de tout danger d'en être réduit à cette ressource toujours pernicieuse, mais parfois la seule qui reste.

La règle est vaine sans le contrôle de sa stricte observation, et le contrôle réclame la sanction des moyens de coercition. Lesquels? la guerre? — ou bien les mauvais procédés économiques entre les associés monétaires?

Pas plus que toute autre la convention monétaire ne se conclut pour une durée indéfinie, sans droit de dénonciation, de fait la volonté d'un des associés peut toujours la rompre, et la guerre entre eux la rompt de plein droit. Mais que peut-on se figurer de plus contraire au principe de la stabilité de l'*argent*, qu'un régime qui porte en lui le germe de sa dissolution, qui en est périodiquement menacé à échéance fixe, sinon constamment de fait?

Ce qui le plus efficacement contribuera à faire durer le lien, c'est la crainte de la liquidation, une fois qu'il sera

résilié. Cette liquidation en effet donne lieu aux questions les plus ardues, et bien souvent imposera, en vertu d'un droit strict incontestable, de lourds sacrifices que reprouvera l'équité. En cela, la pénible expérience faite par les membres de l'Union Latine n'a pas été sans fruit salutaire.

Elle a fait revenir bien des esprits de cette idée fort accréditée il y a un quart de siècle, surtout en France et en Angleterre: que l'uniformité de la monnaie était chose toute aussi utile, et tout aussi exempte d'inconvénients et de dangers que l'unité des poids et des mesures (1). En Allemagne, quelque soit d'ailleurs dans ce pays la divergence des vues monétaires, on est généralement pénétré de cette vérité incontestable que le système monétaire est, de sa nature, un fait national et non pas international, œuvre de la loi et non pas de la convention. Plus d'une fois le gouvernement et l'opinion se sont déjà nettement exprimés dans ce sens (2); son refus d'accéder à une convention monétaire avec le *Juste* ou tout autre type comme *argent* légal est acquis d'avance.

Quant aux autres puissances, si même elles continuent de croire que quelques facilités pour les voyageurs et une comptabilité commerciale simplifiée valent bien l'immense boule-

---

(1) C'est condenser le plus possible de contre-vérités monétaires dans une seule formule, quand on réclame, comme le fit la majorité de la Commission Française d'enquête de 1868, l'étalon d'or pour „favoriser le mouvement vers l'unification monétaire."

(2) La question a été notamment exposée, et de main de maître, par M. Bamberger, dans son *Reichsgold*, Berlin 1876. Sur ce point nous sommes en parfait accord avec le spirituel et infatigable champion du monométallisme-or. Il est à remarquer d'ailleurs que le fait de ne pas être aisément convertible en numéraire étranger a précisément servi de recommandation à l'unité du nouveau système allemand, qui, au fond, n'est que l'ancien *Thaler* déguisé et tiercé. *V.* plus haut pp. 105—106.

versement d'une nouvelle unité à adopter, c'est, pour chacune d'elles, à condition de garder la sienne, non seulement, mais encore de l'imposer aux autres. On garderait chez soi tout sur l'ancien pied, sauf peut-être quelque léger accommodement, on échapperait à toute sérieuse perturbation: en outre, on aurait la satisfaction, qui en mainte occurence serait un avantage matériel, de faire parler au reste du monde sa langue monétaire.

Il ne faut pas y songer sérieusement: encore qu'elles soient, chacune pour sa part, disposées à faire adopter par les autres, l'Angleterre la *l.*, la France le *fr*, et les États-Unis le $, elles sont tout aussi décidées à les garder, que l'Allemagne de rester fidèle à son *M.*

Le bimétallisme international se résignera-t-il donc à une simple monnaie de commerce, circulant sous un nom de convention, mais distinct de ceux par lesquels se désignent les unités des parties contractantes, et possédant une valeur métallique, argent et or, qui ne soit pas aisément convertible dans le numéraire de l'une d'entre elles?

Ce serait encore une conception irréalisable. La monnaie de commerce sert aux pays où le système monétaire est incomplet ou défectueux, comme pour les relations avec de tels pays. Ce qui manque aux États-Unis, en France et en Allemagne, à coup sûr ce ne sont pas les grosses pièces d'argent; si le besoin s'en fait sentir en Angleterre, ce n'est apparemment pas au moyen de *Justes* on de toute autre espèce internationale sans valeur numéraire déterminée, qu'on y voudrait pourvoir. Quant à la nouvelle monnaie d'or du concours, le *Juste*, on à déja pu le reconnaître, serait de trop petite taille (1);

(1) *V.* ci-haut la note de la p. 53.

et, n'en frappât-on que des multiples, il est difficile de voir quelle pourrait être leur utilité, quel rôle ces pièces rempliraient dans le commerce du monde? Ils vaudraient leur poids juste en or fin, ni plus ni moins, exactement comme les *eagles*, les *Louis d'or*, *les sovereigns*, les *couronnes* Allemandes. A quoi servirait cette nouvelle équivalence de 1 *eagle* = 5 Justes?

Mais il y a une équivalence encore que propose le programme, et qui est bien autrement grave. Il admet la parité du *Juste* d'or avec la pièce de 5 *fcs* en argent, en d'autres termes: à 22.5 gr. d'argent il entend attribuer autant de valeur numéraire qu'à 1.6 gr. d'or. Ce serait établir entre les deux métaux le rapport de valeur de 14 : 1, qui est à peu près celui adopté par fiction légale pour le billon en Angleterre et en Allemagne.

En signant une convention pour l'émission de pareille espèce bimétallique, les puissances reconnaîtraient ce rapport comme juste. Elles ne pourraient, comme pourtant ce serait leur devoir, se donner le démenti de prémunir le public contre les *Justes* d'argent qui, avec les apparences de la bonne monnaie, seraient injustes autant que monnaie peut l'être. Ils devraient au contraire rendre obligatoire l'acceptation des pièces blanches et jaunes émises à ce taux: dès lors le *Juste* aurait qualité légale.

Si, comme il est difficile d'en douter, telle est la pensée qui a inspiré la question mise au concours, un accord portant sur tous les points redevient indispensable, on retombe dans la complète unification monétaire.

Nous l'avons reconnue inadmissible en elle-même: sur la base du rapport de 14 : 1 elle est tout-à-fait hors de question, et à quelque point de vue que l'on se place, il faut conclure

que le bimétallisme international n'a aucune chance de se fonder sur les bases plus spécialement indiquées par le programme du concours.

---

§ 2. SOLUTION PROPOSÉE PAR L'AUTEUR DU MÉMOIRE.

Chaque peuple reste libre de garder le nom traditionnel dont il désigne l'*argent*, de donner à ses monnaies la forme, les empreintes et le titre qu'il trouve les plus appropiés aux convenances publiques; de règler les coupures, l'emploi du billon, les frais de monnayage et les procédés d'essai et d'affinage comme il l'entend; tous conservent autonomie entière par rapport aux droits des particuliers tant entre eux qu'envers le pouvoir; aucun engagement non plus n'est requis quant à la circulation fiduciaire, enfin, on prend ou on garde l'étalon double ou l'étalon unique, d'argent ou d'or, comme on le voudra. Sur ce dernier point seulement les quatre puissances nommées au concours se lient les unes envers les autres. Reconnaissant que, comme les plus riches et les plus avancées, ce sont elles qui ont le plus besoin des deux métaux, elles s'assurent mutuellement contre toute fluctuation du rapport de valeur, en le plaçant à un taux identique et en énonçant l'intention de l'y maintenir.

Quel chiffre adopter pour ce rapport?

En quelle forme conclure cet accord?

Nous pouvons, nous devons nous abstenir de donner une réponse précise à la première de ces deux questions. Nous sommes persuadés que, le principe adopté, le chiffre se trouvera sans grande difficulté; nous pressentons même que, si l'on

veut suivre les principes exposés dans le cours de ce travail, il s'imposera tout naturellement.

Quant à la forme de l'accord, nous la voudrions toute simple. Une convention formelle avec les dispositions d'usage sur le droit de dénonciation nous paraît d'une part superflue, d'autre part sujette à de sérieuses objections. Dans la forme liberté complète de législation devrait être conservée à tous, même à ceux qui s'entendent pour fixer le rapport de valeur entre les deux métaux. Leurs délégués se rassembleraient une première fois pour convenir du principe, et ils s'engageraient à se communiquer dans une seconde réunion le texte des lois en vigueur dans les états de chacun d'eux, en vertu desquelles nulle banque n'a droit d'émission qu'à la condition de prendre contre ses billets toutes les matières d'argent et d'or présentées à cet effet, dans le rapport de valeur numéraire à fixer par le gouvernement. Dans l'acte constatant l'exhibition de ces dispositions législatives, les parties contractantes arrêteraient le chiffre de ce rapport et exprimeraient leur intention de le maintenir stable.

Voila ce qui est nécessaire, mais aussi ce qui suffira.

Pour toutes les questions spéciales, on pourra s'en remettre à la vigilance des banques d'émission, qui, organes naturels de la société économique, seront plus que jamais intéressées au bon ordre de la circulation métallique.

Établi par les États-Unis, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, ce rapport s'imposera nécessairement et partout aux tarifs des lois monétaires, des caisses publiques et aux transactions du marché.

Ce que la France a fait si longtemps seule, malgré de si immenses difficultés, les quatre principales nations commerçantes le feront bien plus sûrement. Elles suffisent et au

delà : mais il va de soi qu'il serait opportun d'admettre à l'œuvre commune tout autre état qui y serait disposé.

Pareil accord bimétallique n'aurait pas à lutter contre les rapports divergents qu'on tâcherait d'établir ailleurs. De fait ce serait le bimétallisme universel, sans les entraves et les embarras dont, sur un territoire beaucoup plus restreint, l'Union Latine a eu à souffrir. Après avoir traversé la tourmente causée par la fausse théorie de l'or unique et universel, ou privilège des peuples civilisés, on n'aurait plus à redouter que de nouvelles tentatives de ce genre ne vinssent encore renverser l'équilibre.

Par lui-même l'accord des quatre puissances serait cette vérité solennellement reconnue que, mal inspirée, la loi change arbitrairement le pair de change entre les deux métaux, ou tâche même de supprimer tout rapport stable ; que, mieux éclairée, elle veut un rapport identique partout, invariable pour tous.

Dès lors il y aura, dans toute la vie économique, plus de calme et une action plus régulière ; et la stabilité de tous les rapports naîtrait de l'identité du rapport de valeur entre les deux métaux précieux. Le numéraire en circulation serait mieux conditionné ; le crédit sur une base plus ample mieux garanti : de même que le prix de location du capital, ceux de tous les produits seraient sujets à des variations moins brusques et moins fréquentes ; enfin, débarrassé d'une de ses principales entraves, l'échange international prendrait un nouvel essor.

Que si les résultats ne répondaient pas à ces prévisions, on pourrait toujours se délier du seul engagement que l'on aurait pris.

Mais c'est ce que personne ne voudra. Une fois l'accord

établi, aucun état n'en pourrait changer, sans rendre pour son compte les conditions d'échange plus défavorables. On verrait combien il est vrai, ce mot prononcé dans la dernière enquête Anglaise, que celui qui voudrait changer le rapport, *„would have to pay a very heavy premium"* (1).

Une fois admise, la solution qui maintenant s'impose comme l'unique moyen de prévenir de véritables désastres, se maintiendra par sa propre force.

Le rapport identique en tout pays sera le rapport stable dans le temps. Par lui se réalisera définitivement l'unité de l'*argent*: et l'emploi simultané des deux métaux qui en sont la matière sera dans la mesure du possible affranchi des restrictions qui résultent ici bas des lois naturelles du temps et de l'espace.

Le lien sera en apparence fragile, il n'en tiendra que mieux.

Les hommes les plus sagaces, blanchis dans la pratique des affaires, les esprits les plus positifs ont prouvé ce que le poète (2) a dit dans ce mot qui, en chaque trait, est d'une si merveilleuse divination:

„Ja, wenn zu Sol sich Luna fein gesellt,
Zum Silber Gold, dann ist est heitre Welt."

---

(1) M. Goschen, dans son discours à la séance de la chambre des communes du 18 Avril dr, a peut-être raison de ne pas vouloir se fier à la loyanté des puissances: leur intérêt évident lui sera une plus sûre garantie.

(2) Goethe, *Faust*, IIe Partie, Acte I, Sc. 2.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF

Du même auteur:

OBSERVATIONS

présentées à M. FRÈRE-ORBAN.

SUPPÉLMENT

à la Question Monétaire en Belgique en 1889.

1 Brochure in-8° . . . . . Prix *fl*. 0.50.

STUDIES

OVER

GELD- EN MUNTWEZEN.

1 Vol. in-8° . . . . . Prix 3 *fl*.

DE THEORIE

DER

INKOMSTENBELASTING.

1 Vol. in-8° . . . . . Prix 2 *fl*. 25.

NIJVERHEID EN OVERHEID.

PROEVE VAN ONDERZOEK

OP HET GEBIED VAN

BESTUURSRECHTSPRAAK.

1 Vol. in-8° . . . . . Prix 3 *fl*.

YD 05672

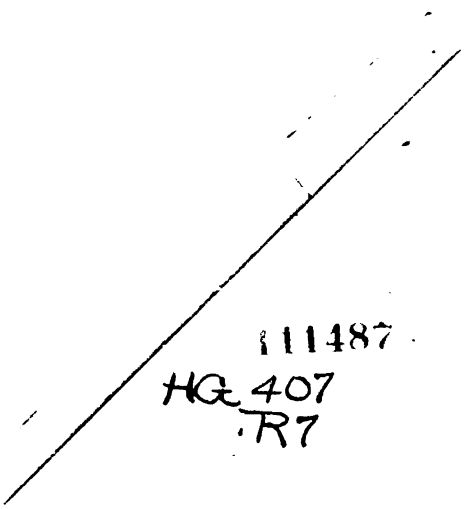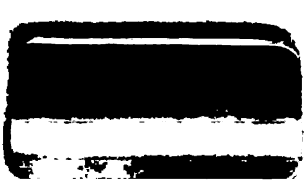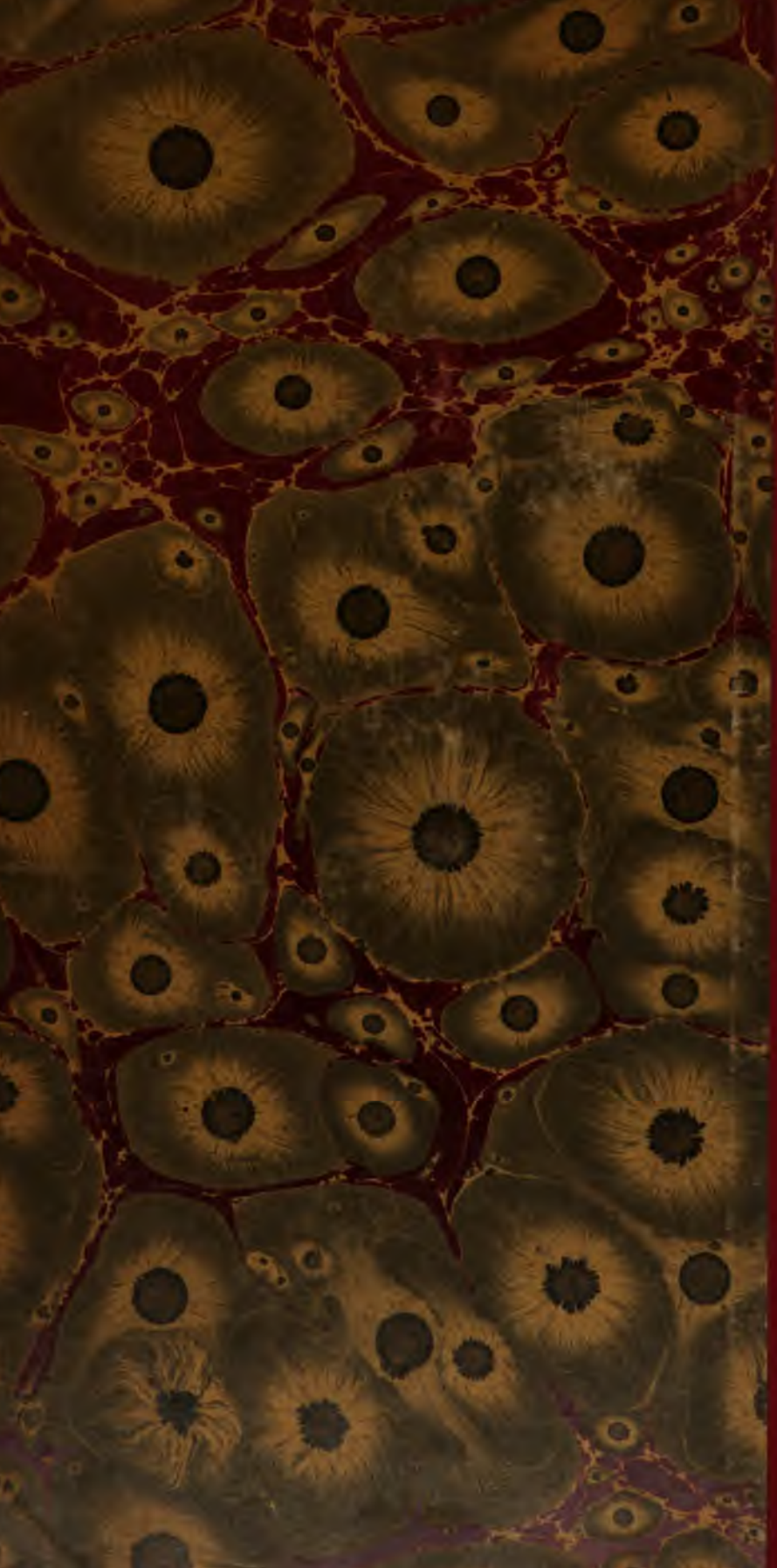
111487
HG 407
.R7